

Sous la direction de Marie-Christine Saint-Jacques  
et de Richard Cloutier

# SÉPARATION CONJUGALE : POUR QUI LES GAINS, POUR QUI LES PERTES?

Actes du colloque de recherche  
tenu dans le cadre du  
70<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS

14 mai 2002  
Université Laval

INSPQ - Montréal



3 5567 00005 9813



Programme de recherche



Jeunes et familles  
en transition

Partenariat de recherche



**Actes du colloque de recherche**

**SÉPARATION CONJUGALE : POUR QUI LES GAINS,  
POUR QUI LES PERTES?**

**Sous la direction de  
Marie-Christine Saint-Jacques  
et de Richard Cloutier**

**Colloque tenu dans le cadre du  
70<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS  
le 14 mai 2002  
à l'Université Laval**

**Centre de recherche sur l'adaptation  
des jeunes et des familles à risque  
Faculté des sciences sociales  
Université Laval**

**Novembre 2002**

**INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
MONTREAL**



<http://www.ulaval.ca/jefet/>

**CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ADAPTATION  
DES JEUNES ET DES FAMILLES À RISQUE**  
Bureau 2446, Pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval  
Québec (Québec)  
G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-2674  
Télécopieur : (418) 656-7787  
Courriel : [crsc@crsc.ulaval.ca](mailto:crsc@crsc.ulaval.ca)

ISBN : 2-89497-051-X  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec

## Table des matières

---

Les auteurs .....	1
Présentation du colloque <i>Marie-Christine Saint-Jacques et Richard Cloutier</i> .....	3
La dynamique des séparations : crises, transitions et développement personnel <i>Pierre Tap</i> .....	7
Les diverses expériences de désengagement paternel suite à une séparation conjugale <i>Anne Quéniart</i> .....	27
La séparation conjugale : un gain ou une perte pour les femmes? <i>Sylvie Lévesque</i> .....	43
La séparation des parents, un gain ou une perte pour les enfants? Ce que nous ont appris les 25 dernières années de recherche sur la question <i>Richard Cloutier</i> .....	47
Le niveau de conflit postséparation et l'adaptation de l'enfant <i>Sylvie Drapeau, Richard Cloutier, Marie-Hélène Gagné et Marie-Christine Saint-Jacques</i> .....	65
Perdre une famille, en gagner une autre : les impacts de la recomposition familiale sur les jeunes <i>Marie-Christine Saint-Jacques, Sylvie Drapeau, Richard Cloutier et Rachel Lépine</i> .....	81

Les rôles d'un supplément au revenu de travail et des pensions  
alimentaires pour enfant  
*Patrick Villeneuve*..... 101

La prise en compte du point de vue de l'enfant dont la garde est  
contestée : examen des principaux dispositifs utilisés  
*Renée Joyal*..... 111

La médiation familiale comme soutien à la créativité des enfants  
et des parents lors d'une rupture  
*Lorraine Filion* ..... 125

## Les auteurs

---

**Richard Cloutier** est professeur à l'École de psychologie de l'Université Laval et chercheur dans l'équipe de recherche *Jeunes et familles en transition*.

**Sylvie Drapeau** est professeure au Département des fondements et des pratiques en éducation de l'Université Laval et directrice scientifique de l'équipe de recherche *Jeunes et familles en transition*

**Lorraine Filion** est travailleuse sociale et médiatrice familiale. Elle est également chef du service d'expertise psychosociale et du service de médiation à la famille du Centre jeunesse de Montréal.

**Renée Joyal** est avocate et professeure au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

**Sylvie Lévesque** est directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

**Anne Quéniart** est professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle est affiliée au *Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale* et au *Centre de recherche féministe*.

**Marie-Christine Saint-Jacques** est professeure à l'École de service social de l'Université Laval et chercheure dans l'équipe de recherche *Jeunes et familles en transition*.

**Pierre Tap** est professeur de psychologie à l'Université de Toulouse – Le Mirail (France). Il est directeur de l'équipe de recherche *Psychologie sociale du développement et de la santé* de cette même université depuis 1998 et co-fondateur du Centre européen de recherche sur les conduites et les institutions (CEICI) à Coimbra, Portugal.

**Patrick Villeneuve** est professeur à l'École de service social de l'Université Laval et membre du *Centre d'analyse des politiques publiques*.

## Présentation du colloque

Marie-Christine Saint-Jacques

Richard Cloutier

Équipe Jeunes et familles en transition

Fidèle à sa tradition de diffusion des connaissances, l'équipe Jeunes et familles en transition (JEFET)<sup>1</sup> est heureuse de rendre accessible le texte des communications présentées lors du colloque tenu le 14 mai 2002, dans le cadre du congrès de l'ACFAS, dont le thème était : *La séparation conjugale : pour qui les gains, pour qui les pertes?*

Le visage des familles québécoises s'est considérablement transformé aux cours des dernières décennies. On assiste en effet à une fragilisation des unions et à l'accroissement de la probabilité, pour les jeunes, de vivre au sein d'une organisation familiale autre que celle qui prévalait au moment de leur naissance. Près d'un Québécois sur quatre né en 1987-1988 a connu, à l'âge de six ans, la vie en famille monoparentale, généralement parce que ses parents se sont séparés (Marcil-Gratton, 2000).

Dans la grande majorité des familles, la séparation des parents provoque une crise. La rupture d'union engendre en effet un stress qui crée un déséquilibre chez toutes les personnes impliquées. Au-delà de la rupture conjugale, c'est tout le système familial qui est ébranlé dans ses bases relationnelles,

<sup>1</sup> L'équipe JEFET bénéficie d'une subvention d'infrastructure du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture en partenariat avec six centres jeunesse du Québec (Centre jeunesse de Québec/Institut universitaire sur les jeunes en difficulté, Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Chaudière-Appalaches, Estrie et Outaouais), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération des familles d'accueil du Québec et la table des gestionnaires Famille-Enfance/Jeunesse de la région 03. L'équipe est aussi rattachée au Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Depuis 1992, cette équipe s'intéresse au phénomène des transitions familiales, particulièrement celles qui surviennent suite à la séparation conjugale ou au placement d'un enfant en milieu substitut.

économiques et sociales (Cloutier, 1998; Drapeau et al., 2000). La séparation conjugale remet en question les relations parentales, fraternelles et coparentales. Une petite proportion de familles vivra cette transition de façon relativement harmonieuse, mais ce n'est pas le lot de la majorité. La séparation entraîne généralement un appauvrissement du système sur le plan économique. Sur le plan relationnel, les conflits entourant la rupture conjugale se répercutent sur le climat familial. Sur le plan social, la séparation favorise l'isolement de la cellule familiale et, avec le départ d'un parent, c'est tout un pan du réseau social familial qui s'en va. À moyen terme, on constate que les impacts de la séparation varient grandement d'une personne à une autre. Dans certains cas, cette transition sera bénéfique, dans d'autres elle aura un effet perturbateur temporaire. Pour un dernier sous-groupe, la séparation entraînera la personne dans une trajectoire de vie principalement marquée par des pertes sans possible retour en arrière (Amato, 2000).

Les parents devraient-ils rester ensemble pour le bien-être de leurs enfants ? Les adultes qui choisissent de se séparer sont-ils plus heureux à moyen terme ? Ces questions demeurent encore d'un grand intérêt pour les chercheurs. Des études récentes (Amato, 2000) montrent que les enfants dont les parents divorcent sans qu'il y ait de conflit apparent sont davantage affectés par les ruptures d'union. Ces unions relativement paisibles auraient-elles avantage à être sauvegardées ? Certains pensent que oui. Un courant idéologique favorable à l'égard de ce type d'intervention prend de plus en plus de place dans le discours des spécialistes des sciences humaines et sociales. D'autres invoquent toutefois qu'il est dangereux de conseiller aux parents de rester ensemble pour les enfants puisque la préservation du couple ne garantit pas que les enfants seront plus heureux. Une union sans amour, même sans conflit, n'offre pas aux enfants un milieu de vie sain.

Alors que le nombre de familles monoparentales et recomposées atteint actuellement au Québec des sommets inégaux, ce colloque, organisé par les chercheurs de l'équipe *Jeunes et familles en transition* (Université Laval) se veut l'occasion de faire le point sur ce que nous ont enseigné 25 années de recherche sur les impacts de la séparation conjugale

sur les enfants et les adultes. Avons-nous appris comme société à repenser la parentalité en dehors des frontières de l'union conjugale ? Avons-nous développé des moyens d'intervention, des politiques sociales et des repères juridiques qui visent à atténuer les risques bien documentés pour les individus qui vivent cette transition que sont le conflit, la pauvreté et la discontinuité relationnelle, particulièrement dans les relations père-enfant ? Voilà autant de questions qui seront traitées par des spécialistes provenant de différentes disciplines.

Ce document regroupe les textes de neuf des dix communications présentées dans le cadre de ce colloque. Dans sa conférence d'ouverture, M. Pierre Tap traite de *La dynamique des séparations de l'enfance à l'âge adulte : crises, transactions et transitions*. Puis, Anne Quéniart traite de la question des *Diverses expériences de désengagement des pères suite à une séparation conjugale*. Madame Sylvie Lévesque livre sa réflexion au sujet de *La séparation conjugale : un gain ou une perte pour les femmes ?* M. Richard Cloutier, quant à lui, aborde le thème de *La séparation des parents, un gain ou une perte pour les enfants ? Ce que nous ont appris les 25 dernières années de recherche sur la question*. Par la suite Sylvie Drapeau, Richard Cloutier, Marie-Hélène Gagné et Marie-Christine Saint-Jacques font le point sur *Le niveau de conflit postséparation et l'adaptation de l'enfant*. Marie-Christine Saint-Jacques, Sylvie Drapeau, Richard Cloutier et Rachel Lépine présentent ensuite une étude *Perdre une famille, en gagner une autre. Les impacts de la recomposition familiale sur les jeunes*. Monsieur Patrick Villeneuve traite, de son côté, de *Insertion professionnelle et pauvreté chez les familles monoparentales matricentriques : le rôle des pensions alimentaires*. Madame Renée Joyal a ensuite présenté les résultats d'une recherche portant sur *La prise en compte du point de vue de l'enfant dont la garde est contestée. Examen des principaux dispositifs utilisés*. Enfin, madame Lorraine Filion est venue clore ce colloque en présentant une communication sur le thème de *La médiation familiale comme soutien à la créativité des enfants et des parents lors d'une rupture*.

Ces actes de colloque ont été réalisés grâce à la collaboration de plusieurs personnes. Nous tenons d'abord à remercier tous les

conférenciers pour leur précieuse contribution ainsi que madame Lucie Carniré qui a participé à la mise en forme des textes et madame Diane Rivard qui en a réalisé la mise en page.

## **La dynamique des séparations : crises, transitions et développement personnel**

Pierre Tap

Je remercie vivement le groupe du JEFET et le professeur Richard Cloutier d'avoir bien voulu m'inviter à participer à votre colloque sur « *La séparation parentale : pour qui les gains, pour qui les pertes ?* ». Je dois préciser que je ne suis pas, professionnellement, spécialiste de la séparation conjugale ou du divorce. Mais je suis, par contre, très impliqué personnellement par le thème, puisque je suis divorcé depuis plus de treize ans, à l'âge de 51 ans, alors que nos trois enfants avaient entre 25 et 30 ans. Je n'ai pas refait ma vie, et les 13 ans passés ont consisté en retrouvailles et en nouvelles séparations avec mon ex-femme. Je dirai qu'aujourd'hui, *nous vivons ensemble*, dans la même ferme rénovée, *mais séparément* (ou de façon indépendante ? autonome ?) dans deux appartements communicants ! L'avantage est que nos enfants et nos petits-enfants n'ont pas à loucher beaucoup pour voir, en même temps, leurs parents ou leurs grands-parents !

On pourrait sans doute trouver de multiples exemples de ces situations paradoxales. L'un de mes collègues me racontait qu'après son second mariage, son ex-femme a épousé l'ex-mari de sa seconde femme. Les deux couples sont très amis et s'entendent à merveille ! Mais il reste vrai, comme le rappellent par exemple Cloutier, Filion et Timmermans<sup>1</sup> que la séparation et le divorce provoquent souvent de graves difficultés pour les membres du couple parental comme (ou surtout ?) pour les enfants.

Je m'en tiendrai là en termes de confidences, me limitant à celles utiles à mon propos.

### Les difficultés provoquées par la séparation et le divorce

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la plaquette éditée par *Communication-Québec*, votre *ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*<sup>2</sup>. Sur la couverture de cet intéressant document est représenté symboliquement le divorce : le père monte un escalier roulant et regarde ailleurs ; la mère descend l'escalier roulant et regarde sa fille, devant elle ; la fille est déjà descendue, et regarde droit devant elle.

Notons aussi que cette couverture accentue naturellement la nécessité de l'information mais aussi veut favoriser la rationalité : « ce que vous devez savoir » ... « il suffit d'y penser » : devoir, savoir, penser... Alors que des aspects irrationnels sont évidemment présents dans la façon de vivre la crise, la séparation et le divorce.

Toujours symboliquement, cette image montre également clairement ce que disent les statistiques : c'est la mère qui, le plus souvent, garde l'enfant. Le père a plus tendance à regarder ailleurs, à espacer son droit de visite... Le divorce désavantage plus souvent la mère sur le plan financier, par rapport aux conditions familiales antérieures. Le père monte, la mère descend (!) ce n'est cependant vrai que statistiquement.

Dans l'avant-propos du document évoqué, l'accent est d'abord mis sur les « émotions intenses » vécues par le couple lors de la séparation, particulièrement lorsque ce couple a des enfants. « *Les effets de la réorganisation familiale sont souvent bouleversants sur les plans psychologique, affectif, physique, social et économique* ». L'accent est mis ensuite sur l'importance des ressources, de l'aide juridique et financière. Le document de *Communication-Québec* évoque en effet trois types de ressources, également nécessaires : les ressources psychosociales (3 pages), les ressources juridiques (34 pages) et les ressources financières et fiscales (10 pages). Mais on peut noter la disproportion des pages réservées à chacun de ces types de ressources. Il est vrai que les ressources psychosociales fondées sur la trilogie thérapie, entraide et soutien, introduit la diversité des situations vécues et des caractéristiques

personnelles et relationnelles, diversité qu'il est difficile de présenter et de gérer.

Pourtant, réfléchir aux gains et aux pertes provoqués par le divorce, c'est *analyser la façon dont les personnes concernées, père, mère et enfant(s), gèrent leurs ressources, bénéficient d'aide et de protection mais aussi réagissent aux contraintes et prennent ou non des risques*. Mais les enfants ont rarement droit au chapitre, alors même qu'ils sont supposés être les plus vulnérables dans de telles situations.

Toutefois, le lien de cause à effet entre les ressources financières et la vulnérabilité des enfants fait objet à discussion. Ainsi, le *Centre de développement des ressources humaines Canada* a montré que « *les pratiques parentales ont une plus grande importance que le revenu* ». Les auteurs<sup>3</sup> ont pris en compte divers facteurs utilisés pour déterminer le revenu familial, les ressources parentales, les ressources communautaires et les caractéristiques familiales. Ils ont comparé ces facteurs à un indice de vulnérabilité<sup>4</sup>. Ils ont pu constater que les pratiques parentales inefficaces constituent de loin le facteur qui influe le plus sur la vulnérabilité et ce, pour tous les groupes d'âge des enfants. Le revenu a une influence plus nette sur la vulnérabilité des enfants de moins de six ans. Il n'a par contre aucun effet sur la vulnérabilité des enfants âgés de 6 à 11 ans. En prenant en compte une grande diversité de situations, les auteurs ont constaté que la majorité des enfants de *familles monoparentales* ne sont pas plus vulnérables aux problèmes de développement que les enfants de *familles biparentales*. Les différences marquées sont, dans l'ensemble, attribuables à un petit sous-groupe d'enfants de familles monoparentales. Les chercheurs ont également constaté que le lien statistique entre la vulnérabilité et le revenu est faible « *étant donné l'absence d'écarts dans le revenu des familles monoparentales: en effet, la plupart des familles monoparentales ont un revenu très peu élevé.* »<sup>5</sup>

Les sites Internet concernant le divorce sont souvent créés par des pères en difficulté (financière et/ou relationnelle)<sup>6</sup> qui défendent leurs droits :

« *Mon ex-épouse, décide de partir s'installer en Vendée. Elle a trouvé un nouveau prince charmant. Madame fait ses*

valises, emmène Cassandra et Sébastien (nos deux enfants) et adieu tout le monde. J'ai été pris d'une rage folle, j'aime par-dessus tous mes enfants et je savais qu'en les éloignant ainsi, je ne pourrais plus les voir aussi souvent qu'auparavant. Je n'ai en effet, aucun moyen de faire de tels trajets, mon ex-épouse a gardé le véhicule neuf que nous venions d'acheter et je continue de payer son crédit (et trois autres). Je demande à mon ex (par téléphone) s'il est possible que je garde les enfants le temps que je finisse de payer les crédits. Quelques jours plus tard je reçois un courrier de mon ex et un autre de son avocate me menaçant de porter plainte contre moi si je ne rendais pas les enfants à la fin des vacances! »<sup>7</sup>

« Comment en sommes-nous arrivés à réduire la notion du père à un statut d'importance inférieure à celui de la mère? Comment en sommes-nous arrivés à créer un monde où la mère peut, de son seul gré, remplacer le père biologique de ses enfants par tout autre père de son choix, voire même d'éliminer totalement le père de la vie de ses enfants? »<sup>8</sup>

Mais on ne doit pas oublier pour autant la situation des mères forcées d'organiser une famille monoparentale, d'affronter de multiples difficultés : financières, administratives, relationnelles, psychologiques. L'évolution de la situation des familles monoparentales a été étudiée très précisément, en France comme au Québec.

En France, l'Enquête Insee recensement 1999<sup>9</sup> analyse l'accroissement des familles monoparentales, mais aussi celui des personnes seules : « Globalement, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes (4,4 millions contre 3 millions) mais la différence va en s'amenuisant, et varie selon l'âge : entre 30 et 50 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans cette situation, puisque, après divorce ou séparation, les femmes obtiennent la garde des enfants dans 85 % des cas. À partir de 50 ans, en revanche, les femmes les devancent puisque leur durée de vie est supérieure. Plus une femme appartient à une catégorie sociale élevée, plus sa probabilité de vivre seule est élevée : 21 % des femmes cadres sont seules. Chez les hommes, l'écart apparaît plus faible entre les catégories sociales. »

Les familles monoparentales croissent "fortement", de 22 % par rapport à 1990. Cette progression tend néanmoins à

ralentir: entre 1982 et 1990, elle avait atteint 40 %. « On avait engrangé les effets de la forte hausse des divorces et séparations, qui continuent d'augmenter mais à un rythme moindre », explique Guy Desplanques, qui dirige le département démographie de l'Insee. On dénombre 1,75 million de familles monoparentales, au sein desquelles sont élevés 13 % des enfants de moins de quinze ans (contre 9 % en 1990). A leur tête, dans 88 % des cas, se trouvent des femmes – la garde de l'enfant leur est le plus souvent confiée – et elles se remettent moins souvent en ménage que les hommes après une séparation ou un divorce. »

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) précise que, face aux nombreux problèmes d'ordre économique, psychologique, juridique et social auxquels elles sont confrontées, les familles monoparentales et recomposées ont senti le besoin de se solidariser. C'est ainsi que de nombreuses associations ont vu le jour au Québec. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe près de 60 associations provenant de toutes les régions du Québec.<sup>10</sup>

Le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval (RFMRL), de son côté, propose un cheminement aux femmes séparées, divorcées ou en difficulté de ménage, avec ou sans enfant. Le but est de donner à ces personnes un lieu où elles peuvent faire le point sur leur séparation et développer des attitudes et des comportements qui leur permettront de réorganiser leur vie et celle de leurs enfants. Cette association propose aussi un Programme d'éducation familiale offert, cette fois, aussi bien aux hommes qu'aux femmes qui veulent comprendre les effets et les conséquences de la séparation sur leurs enfants. Ce programme a pour but de les aider à s'adapter à leur nouvelle situation, mais surtout, il devrait leur permettre de mieux aider leurs enfants à vivre les énormes changements causés par l'éclatement de la cellule familiale<sup>11</sup>.

Dans *Profil de pauvreté 1999*, Le Conseil national du bien-être social<sup>12</sup> analyse le rapport entre la pauvreté et la situation des femmes seules et des familles monoparentales. « Au total, 4,9 millions de Canadiens ont vécu dans la pauvreté en 1999. Les taux de pauvreté chez les mères cheffes de familles

monoparentales et chez les femmes seules étaient plus de quatre fois plus élevés que le taux moyen de pauvreté de 1999 pour tous les Canadiens ». Contrairement à une idée répandue, l'existence d'un nombre important de familles monoparentales n'est pas un phénomène nouveau. La proportion de familles canadiennes dirigées par une femme seule était de 9 % en 1941, et de 9,3 % en 1981. Mais ces pourcentages presque identiques cachent une évolution importante. En 1941, presque toutes les mères seules étaient veuves. Pendant les décennies suivantes, qui ont vu moins de maris jeunes disparaître pour cause de maladie ou de guerre, la proportion des familles ayant à leur tête une mère seule a diminué jusqu'à atteindre 6,6 % en 1961, son point le plus bas.

À partir de là, le nombre croissant de séparations de conjoints et de naissances hors mariage a engendré une hausse ininterrompue du nombre de familles monoparentales. En 1986, le pourcentage des familles dirigées par une femme seule avait grimpé à 10,4 % et se décomposait alors comme suit: 58 % de ces femmes étaient séparées ou divorcées, 27 % veuves et 15 % célibataires.

### Séparations et développement personnel

La question de la séparation dépasse en effet de beaucoup celle des processus institutionnels (séparation conjugale et parentale - divorce) dont il est question aujourd'hui. Bien entendu, séparation conjugale et divorce sont devenus des faits de société. Il ne faut donc pas minimiser les causes historiques, économiques, sociales et culturelles, qui aboutissent aujourd'hui à leur augmentation massive. Évoquer la façon dont chacun développe tout au long de sa vie des manières d'être avec les autres, ne signifie pas « psychologiser » le divorce, en niant les causes économiques et sociales. Il s'agit plutôt d'analyser comment les causes personnelles s'articulent, ou mieux, s'interstructurent<sup>13</sup> avec des causes collectives : administratives, financières, juridiques... On comprendra, bien sûr, que les services publics peuvent difficilement prendre en compte ces aspects personnels et veillent se limiter à des services administratifs, financiers et juridiques, fondés sur la gestion des

droits et des possibles. Les aspects personnels du problème sont alors renvoyés aux travailleurs sociaux, aux psychologues et aux psychiatres. Parfois, ce renvoi peut être vécu comme un *renvoi ... en touche*. La personne en effet ne se sent pas « malade », mais elle a besoin de soutien : soutien financier et social certes, mais aussi soutien affectif et moral. L'empathie devrait être « la chose du monde la mieux partagée »<sup>14</sup>, non réservée aux professionnels de la relation, mais à tous ceux qui ont contact avec « le public » constitué de personnes qui peuvent *ou non* ressentir le besoin de dialoguer, d'être aidées dans la gestion de leurs problèmes, mais aussi dans l'effort pour contrôler ou canaliser les émotions que ces problèmes provoquent.

Il faut alors se demander si les séparations et les conflits vécus par chacun de nous depuis l'enfance n'ont pas une incidence sur la façon dont nous gérons aujourd'hui (individuellement et collectivement) les crises, les séparations conjugales et les divorces. Cela revient à analyser l'existence et les effets des séparations vécues tout au long de la vie, mais aussi leurs fonctions dans le développement personnel de chacun, sur les plans cognitif, affectif et relationnel, en relation avec les conduites et les comportements à partir desquels *la personne agit et s'affirme* à travers un style propre, *réagit* aux situations, en particulier celles qui provoquent chez elle le stress, les sentiments d'humiliation et d'exclusion..., et *interagit* avec autrui, aussi bien en termes coopératifs qu'en termes agonistiques et hostiles. Je traiterai donc brièvement la question du colloque, en me demandant quel est le gain acquis ou la perte subie par la personne dans les différentes situations de séparation vécues au cours de la vie.

Une première remarque s'impose. La personne ne se limite pas à ses caractéristiques objectives ou objectivables. Comme l'a montré Habermas<sup>15</sup>, la personne s'inscrit nécessairement dans trois systèmes : *l'objectif, le subjectif et le normatif*. Au moment de crises personnelles, conjugales, familiales, ou plus largement sociales, ces trois systèmes tendent à se dissocier, à s'opposer ou au contraire à se confondre de façon fallacieuse. Les faits objectivables sont interprétés de manière subjective et normative : ainsi l'évaluation des gains et des pertes, des risques et des protections, va être faite en

fonction du sens que chacun des protagonistes donne aux faits vécus. Ces faits vont être orientés, déformés, captés ou rejetés, selon l'interprétation subjective, mais aussi en fonction des systèmes de significations et de références culturelles (normes, valeurs) plus ou moins conscients adoptés par le sujet ; la lutte pour défendre ses droits va dépendre du sexe, de la position sociale, des moyens financiers, etc. mais aussi des attitudes personnelles, des modalités de communication avec l'autre, ou avec les autres. Les stratégies de gestion des situations difficiles ne dépendent donc pas seulement du savoir et de l'avoir. Elles dépendent aussi du *pouvoir être* et du *pouvoir faire*, mais aussi du *pouvoir devenir*, de la capacité à développer des projets et à tenter de les réaliser.

L'ouvrage de M. C. Saint-Jacques et de C. Parent sur *La famille recomposée*.<sup>16</sup>, ainsi que celui de R. Cloutier, L. Filion et H. Timmermans sur *Les parents se séparent...*<sup>17</sup> montrent clairement l'importance de l'adaptation nécessaire en situation de crise parentale. L'expression « on ne refait pas sa vie, on la continue » est à mettre en relation, pour les parents comme pour les enfants, avec le fait que l'identité personnelle (ce que je suis) implique nécessairement de donner sens, et parfois même valeur, aux séparations et aux conflits. Ils nous obligent à instaurer ou à réinstaurer un « cheminement », un « itinéraire » personnel. Mais cette continuité historique de soi, quelque peu « fabriquée », ne se fait pas dans un splendide isolement. J'ai besoin de communiquer, d'établir des liens, d'aimer en même temps que de l'être, de reconnaître les autres dans leurs spécificités (attitudes, croyances, projets, etc.) en même temps que d'être moi-même reconnu dans les miennes. La personne divorcée peut changer de conjoint, elle peut aussi changer de métier, de région ou de pays d'élection, etc., elle peut aussi vouloir changer ce qu'elle est, elle-même. Dans la drôle de guerre que se livrent souvent les parents divorcés, le *déménagement* reste, on l'a vu, une arme cruciale. Or justement, *l'identité implique ancrage (territoire identitaire) et attachement (réseau d'affection et d'amitié)*. Tout conflit peut rendre plus difficile la découverte de la *distance optimale* (ni trop près, ni trop loin) que Shopenhauer évoquait par la parabole des porcs-épics<sup>18</sup>. Les enfants, comme les parents d'ailleurs, ont besoin

d'un minimum de stabilité et de continuité. Après le divorce, dans le cadre de la famille monoparentale ou de la famille recomposée, chacun a besoin de *continuer à être ce qu'il est, en même temps qu'à devenir ce qu'il aspire à être*. Mais comment gérer ce qui fait rupture dans notre vie ? Le moyen le plus habituel consiste à comprendre ce qui est arrivé et à *transformer la rupture en transition*.

### Transitions, transactions et résilience

Le terme de *transition* est souvent employé comme simple synonyme de *changement*. Mais il implique un certain type de changement, dans la continuité d'un itinéraire. Issu du latin *transire* (mourir), la transition a d'abord été associée à l'agonie : le passage de vie à trépas, l'agonie. Faciliter la transition c'est, de façon heureusement plus générale, éviter la rupture, gérer la crise de façon plus continue et plus flexible, de maintenir le lien tout en transformant la relation, en lui donnant un autre sens. N'est-ce pas ainsi qu'il faut comprendre la relation de coparentalité ? « Jusqu'à quel point les ex-conjoints qui ont des enfants en commun doivent-ils coopérer après leur rupture ?<sup>19</sup> Tel est le paradoxe : la rupture met un terme à la relation conjugale, mais elle n'élimine par le rôle de parent, nous sommes père ou mère pour la vie, « l'enfant, lui, ne se sépare pas ». Il nous faut donc *continuer mais en changeant le type de relation*, maintenir un lien mais qui ne soit plus fondé sur l'amour de l'ex-conjoint ni sur la sexualité. « *Le défi de la coparentalité consiste à développer une relation de soutien fonctionnel entre les ex-conjoints sur des bases autres que la relation de couple, en minimisant les manifestations d'hostilité et de préoccupation parce qu'elles nuisent à l'adaptation* »<sup>20</sup>. La coparentalité peut donc faciliter la transition, si l'on perçoit celle-ci comme mouvement et passage (processus) d'un état A (passé jusqu'au divorce) à un autre état B (monoparentalité, recomposition ou solitude). Dans tous les cas, la transition n'est possible que si des transactions sont entreprises pour améliorer la communication et l'efficacité de l'organisation. Or, *toute transaction exige des compromis acceptables par tous*<sup>21</sup>.

Mais comment expliquer les grandes différences d'adaptation chez les ex-conjoints comme chez leurs enfants dans la façon de gérer le changement et de faciliter la transition ? Nous avons vu qu'un nombre non négligeable d'enfants de familles monoparentales ne semblaient pas souffrir outre mesure du nouveau cadre de vie ni de leurs nouvelles conditions de vie.

Pour expliquer cette faible vulnérabilité apparente on a fait appel à la notion de résilience<sup>22</sup>. Cette notion devient à la mode, mais il convient de la définir précisément. On peut, ici encore, s'appuyer sur l'origine latine du terme et proposer deux définitions :

- Être résilient c'est d'abord *être capable d'annuler les effets de choc* (cf. *résilientia* = résiliation, annulation), de là l'expression de « *tenir le coup* » liée à la résilience. Parfois la dénégarion (de la réalité des faits ou de la situation) peut être utile. Nous pouvons dire que « *tenir le coup* » par dénégarion ou par prise de distance, est une *transition fluide* : la rupture n'est pas vécue comme telle ; le conflit n'est pas perçu, ou, s'il l'est, il ne déstabilise pas la personne. Mais ce n'est peut-être qu'apparence. La rétenion qu'implique le fait de « *tenir le coup* » peut provoquer des difficultés internes ou ces difficultés peuvent être reportées dans le temps, progressives, par usure.

- Mais on utilise une seconde définition de la résilience (liée au verbe *résilire*), plus optimiste ? plus réaliste ? Après la rupture, la chute, *la personne se relance, rebondit* : on pourrait ici parler de *transition dure* : la rupture et ses effets ne sont pas niés, mais la personne va « remonter la pente », lutter contre la dépression ou l'hostilité, se reprendre, « repartir d'un bon pied », etc.

Comme l'indique Vanistendael<sup>23</sup>, la résilience est en tous les cas associée à « la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative ».

Mais d'où vient cette aptitude résiliente, ou, à l'inverse, la vulnérabilité face aux situations difficiles ? Cette « clé pour le devenir » est-elle à rechercher dans le passé, dans les gènes ou le tempérament ? En particulier, les difficultés d'aimer

proviennent-elles de notre enfance ? L'attachement de l'enfant à sa mère, et la façon dont il vit cet attachement et y réagit, seraient-ils à l'origine des difficultés d'aimer, des difficultés de gérer les relations avec les autres (frères et sœurs, conjoint, enfants, supérieurs ou subordonnés, etc.) ? Mais peut-on limiter l'attachement à la mère ? Qu'en est-il du père ? Qu'en est-il de la diversité des liens sociaux et de leur « relâchement » dont on parle aujourd'hui ? Qu'en est-il de la difficulté à « fidéliser » les relations ?

### L'attachement : de l'ancrage sécurisant à l'exploration autonomisante<sup>24</sup>

Dans une situation critique et déstabilisante, la personne, quel que soit son âge, a besoin de *zones d'arrimage*<sup>25</sup>, de *zones d'ancrage*<sup>26</sup>. La notion de zone explicite ici la nécessité pour chacun d'avoir des espaces de liberté, des territoires à soi qui facilitent la stabilité et l'épanouissement identitaires. Mais la spatialisation identitaire est directement associée à autrui. C'est l'autre qui constitue mon espace d'ancrage, donc d'attachement. Mais, comme l'a justement montré Winnicott<sup>27</sup>, l'enjeu majeur sera la capacité de l'enfant à accepter l'éloignement de sa mère en utilisant d'abord des objets transitionnels (substituts de la présence de la figure d'attachement)<sup>28</sup> puis des espaces transitionnels, intrapersonnels (mentaux ou comportementaux), interpersonnels, et plus largement encore, culturels et interculturels. La transition apparaît donc comme la capacité à gérer l'absence et la séparation mais sans les vivre comme une *perte de l'autre, en même temps que de soi*.

L'attachement est associé diversement au fait d'être aimé, d'être socialement soutenu ; il implique aussi la capacité d'aimer ou d'aider l'autre. Mais il est d'abord et fondamentalement lié au *besoin de sécurité*. Selon Ainsworth<sup>29</sup>, la figure d'attachement (mère ou autre) tient lieu de base sécuritaire. Selon l'histoire de la relation qu'il établit avec sa figure d'attachement, l'enfant pourra développer une confiance en soi et dans l'autre (*enfant sécurisé*). Si cette relation est difficile ou si l'enfant a vécu des expériences de détresse et d'effroi alors qu'il était éloigné de sa mère, il va mettre en place des conduites

*insécures* en même temps qu'une méfiance à l'égard de l'autre (puis des autres) et de lui-même. Erikson parle de « *confiance de base* »<sup>30</sup>. Cloutier et Renaud<sup>31</sup> présentant les stades de la vie proposés par Erikson, précisent « qu'une certaine dose de méfiance est utile à tout âge pour permettre d'anticiper le danger, d'identifier les personnes abusives ou injustes, les situations-pièges, etc., mais si la méfiance domine sur la confiance, l'enfant (et plus tard l'adulte) aura tendance à être retiré, frustré, méfiant, manquant de confiance en soi... » (*op. cit.*, p.19).

La confiance implique l'instauration de la valeur, de la fiabilité et de la foi en soi et en l'autre. Il existe donc une confiance primaire liée aux premières relations instaurées par l'enfant. Mais cette confiance primaire est fondée, peu ou prou, sur le sentiment de toute-puissance de la mère et de soi, tandis que la foi (en soi, en l'autre, en la société, en Dieu, etc.) est toujours fondée sur la parole donnée, la profession de foi, le serment, le contrat, le traité, l'alliance, la convention... Le mariage constitue un engagement (« fiancé », la « fiancée » signifie « engager sa foi »)<sup>32</sup>. Il se peut que les problèmes vécus par chacun dans le couple rendent cet engagement illusoire, par la perte de la foi en l'autre ou par le sentiment que l'on n'est plus soi-même *fiable*<sup>33</sup>. Mais revenons aux bases infantiles de la confiance !

Ainsi se trouve posée en tout cas l'hypothèse selon laquelle les relations durant la petite enfance peuvent avoir des effets sur nos attitudes et nos comportements tout au long de notre vie. Bowlby a proposé la notion de *modèles internes opérants* (*internal working models*) qui permettent à l'enfant d'organiser mentalement ses interactions avec ses proches afin d'obtenir une meilleure perception de soi et d'autrui, mais enfin aussi de satisfaire ses propres besoins ou de réaliser ses propres intentions. Or, de nombreux auteurs, après Marie Main<sup>34</sup>, ont émis l'hypothèse et entrepris de vérifier que l'adulte est lui aussi concerné par la dynamique de la sécurité/confiance versus insécurité/méfiance qui caractérise les comportements d'attachement<sup>35</sup>. L'adulte pourrait ainsi avoir un comportement *sécure* (cohérence, fluidité du langage, de la mémoire), ou un comportement de *démision d'attachement* (incohérence, inconsistance à propos des relations), un comportement

*préoccupé* (confusion, incohérence, agressivité) ou un comportement de *non-résolution* (focalisation sur le passé, les difficultés vécues avec les parents).

Lorsque le sujet (enfant ou adulte) est en position *sécure*, il peut être séparé sans vivre cette séparation comme une rupture du contrat relationnel, sans remettre en question la confiance qu'il porte à autrui ou à lui-même. Les théoriciens de l'attachement partent de l'hypothèse majeure selon laquelle la *base sécuritaire*, en facilitant la confiance, facilite aussi la capacité de prendre du champ, de tourner le dos à la figure d'attachement et de partir en exploration, à l'aventure (cf. l'enfant de 2-3 ans). L'attachement deviendrait le support des futures conduites d'autonomisation, de centration sur les objets, les situations. Mais l'enfant (et plus tard l'adulte) « *est acteur de son attachement dans la mesure où il met tout en œuvre pour favoriser le contact avec autrui et maintenir la proximité avec lui* »<sup>36</sup>.

### De l'attachement à la résilience et au *coping*

Dans une situation stressante comme la séparation conjugale et le divorce, les comportements d'attachement vont jouer des rôles différents ou confondus, selon que la personne se perçoit comme victime ou comme responsable ou les deux à la fois :

- *Si l'on se perçoit comme la victime*, on peut développer des sentiments difficiles à gérer : celui d'être trompé et humilié, celui de la jalousie, celui que l'on a fait fausse route, que l'autre n'est pas à la hauteur de l'amour qu'on lui portait. On peut aussi vouloir se venger de l'autre qui vous a dénié dans votre propre identité...

- *Si l'on se perçoit comme déclencheur du conflit ou même responsable*, ces mêmes comportements de l'enfance peuvent être réactivés dans « l'exploration » (voir ailleurs d'autres conduites, d'autres manières de vivre ou d'aimer) qui peut être, elle aussi, le résultat de sentiments divers : de frustration et d'insatisfaction que d'autres peuvent vous aimer ailleurs, mieux ou autrement.

L'attachement, dans sa version *sécure*, permettrait à la personne de développer la capacité à tenir le coup et à rebondir (résilience), la capacité à faire face à la fois aux problèmes et aux émotions (*coping*). Faire face, oui, mais rarement seul, heureusement. On peut, on doit parfois, faire face en tournant le dos si la situation vous met en danger physique ou psychique. La stratégie de retrait est justement utilisée par les personnes qui ont des difficultés à gérer leurs émotions en situations conflictuelles. Mais c'est ici, heureusement encore, et le plus souvent, une façon de reculer pour mieux... rebondir.

*« La résilience s'apparente au coping dans son souci d'adaptation, mais elle se définit d'abord par la capacité de rebondir face à un choc, la capacité à utiliser au mieux le handicap qui survient. Cette capacité de positiver la situation imposée et d'utiliser de façon optimale l'obstacle va se traduire indifféremment en termes de valeurs, d'attitudes ou de comportements... Ces ressources insoupçonnées découvertes en soi reculent momentanément, pour le moins, les limites que l'on se faisait de ses propres capacités de résistance. »<sup>37</sup>*

### **Retrouver son identité et s'engager de nouveau dans l'effort pour vivre mieux ... et autrement**

Saint-Exupéry disait que « l'homme ne se connaît s'il n'a été affronté à quelque obstacle ». Les situations ou événements dramatiques, provoquent stress, colère, dépressivité, etc., mais ils nous obligent à nous poser des questions sur notre vie, notre mort, notre façon d'aimer ou notre difficulté à le faire, notre identité et celle de l'autre (ou des autres). Ils nous poussent à rebondir, à nous repersonnaliser.

*Se personnaliser*, en effet,

- c'est sans cesse *reconstruire une identité* malmenée ou bafouée, c'est rehausser *l'estime que nous avons de nous-mêmes*, mais de telle façon que nous acceptons les autres tels qu'ils sont et non tels que nous voudrions qu'ils deviennent<sup>38</sup>. Tzvetan Todorov disait « reconnaître l'autre comme autre permet de mieux l'aimer »<sup>39</sup>, mais c'est aussi exister devant lui ou en dehors de lui, sans se sentir ni perdu, ni isolé, ni coupable. L'être humain a besoin d'amour, mais il a aussi besoin de trois formes de reconnaissance : sociale, relationnelle mais aussi narcissique. Cette dernière est souvent critiquée, rejetée, socialement indésirable, confondue avec l'égoïsme ou l'égotisme ... mais comment puis-je aimer les autres si je me déteste moi-même dans ce que je suis ou qu'on a fait de moi ?

- Mais se personnaliser, c'est aussi retrouver un minimum de *continuité*, là où voudrait s'installer la rupture. En fait, l'homme a horreur de la discontinuité : quand un pont s'écroule ici, il rétablit des passerelles ailleurs. L'*identisation* est le processus mental qui s'adapte le mieux aux situations de transitions : elle consiste à re-tisser indéfiniment l'histoire de notre vie à partir du sens que nous donnons aux événements qui la ponctuent : continuité/illusoire peut-être, mais continuité vitale puisque d'elle dépendent le sens de la vie, la réalité de l'amour porté ou reçu, la validité de l'aide et du soutien social, etc.

- Se personnaliser, c'est encore retrouver un minimum *d'unité et de cohérence*, là où voudraient s'installer la

fragmentation de soi et la dispersion des conduites et des sentiments ;

- c'est *s'adapter* certes, non pas pour perdre mais pour faire fructifier nos ressources et transformer nos aspirations en réalisation. Ainsi s'expliquent nos façons personnelles de gérer notre stress, de trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, ou auxquels nous aurons à faire face demain. Nous renforçons ainsi le sentiment de notre aptitude à faire face, nous utilisons au mieux nos potentialités, fiers de constater que nous pouvons continuer, au moment même où nous nous sentons aliénés, coincés, sans solution apparente en vue ;

- c'est *se socialiser, s'intégrer* dans de nouvelles relations, dans des coopérations associatives, dans des aides ou des demandes d'aide ;

- c'est être *ouvert à la nouveauté* qui puisse s'harmoniser avec ce que nous sommes déjà, *créer* pour se recréer ;

- c'est donc développer des *projets* qui vont dans le sens de la réalisation de nous-mêmes, sans tomber dans l'héroïsme et en tenant compte certes du bien-être et de la joie de ceux qui nous sont chers, mais sans boudier notre propre satisfaction, nos moments de bien-être et de joie, réalité palpable du bonheur de vivre, quelles que soient nos pertes, au-delà de nos gains économiques...

Ces diverses remarques peuvent paraître « normatives » et moralisantes, c'est vrai. Mais dès l'instant où interviennent des situations critiques, les normes extérieures, mais aussi la dynamique autonormative<sup>40</sup> interviennent, en relation avec un ensemble de croyances, de convictions et de système de valeurs servant de références. Cet ensemble est évidemment socialement et culturellement situé.

<sup>1</sup> Cloutier, R., L Filion et H Timmermans. *Les Parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*. Montréal, Hôpital Sainte-Justine, Université de Montréal, (2001).

<sup>2</sup> Le guide *Séparation et divorce* est disponible sur Internet : [www.comm-qc.gouv.qc.ca/guides\\_divorce.html](http://www.comm-qc.gouv.qc.ca/guides_divorce.html).

<sup>3</sup> David Ross, Paul Roberts et Katherine Scott du Conseil canadien de développement social.

<sup>4</sup> Ces indices sont fondés sur la santé, le comportement, les troubles émotifs et la réussite scolaire.

<sup>5</sup> <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>

<sup>6</sup> cf. en particulier l'association SOS Papa : <http://www.sospapa.net> ; ou SOS Divorce : <http://www.sos-divorce.org>.

<sup>7</sup> Divorce en direct : <http://perso.wanadoo.fr/pcsb/>.

<sup>8</sup> <http://www.geocities.com/childrenanddivorce/fl>.

<sup>9</sup> On peut se référer au compte rendu du journal Le Monde 050701. [http://www.lemonde.fr/article/0\\_5987\\_3226--205396-00.html](http://www.lemonde.fr/article/0_5987_3226--205396-00.html).

<sup>10</sup> <http://www.cam.org/~fafmrq/>.

<sup>11</sup> <http://w2.lavalnet.qc.ca/rfmrl/>.

<sup>12</sup> <http://www.ncwcnbes.net>.

<sup>13</sup> cf. Baubion-Broye, A., P Malrieu & P Tap. « L'interstructuration du sujet et des institutions ». *Bulletin de psychologie*, Tome XL, n° 379, (1987), p. 435-447 ; cf. aussi P Tap. *La Société Pygmalion. Intégration sociale et réalisation de la personne*, Paris, Dunod (1988) (chapitre 4 : l'interstructuration du sujet et des institutions).

<sup>14</sup> Descartes prétendait que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » : ce n'est sans doute vrai ni pour le bon sens ni pour l'empathie, mais leur extension serait profitable à tous !

<sup>15</sup> Habermas J. *Théorie de l'agir communicationnel*. Fayard, 2 tomes. Cf. surtout le tome 2 (1987). A la raison instrumentale et intentionnelle (agir stratégique à visée étroitement utilitaire et instrumentale), Habermas substitue la *raison communicationnelle* par laquelle je perçois le monde comme partenaire. Par l'interaction et le langage, la discussion facilite l'intercompréhension et renouvelle le consensus social. C'est souvent l'absence ou la faiblesse de cet agir communicationnel dans la relation de couple qui provoque ruptures et séparations. D'Habermas, voir aussi : *Morale et communication*, éd. du Cerf, 2001 ou *Droit et Démocratie (entre faits et normes)*. Gallimard, 1997.

<sup>16</sup> Saint-Jacques, Marie-Christine et Claudine Parent. *La Famille recomposée : une famille composée sur un air différent*, Montréal (Québec), éd. de l'Hôpital Sainte-Justine (CHU Mère - enfant), (2002).

<sup>17</sup> Cloutier, R., L Filion et H Timmermans. *Les Parents se séparent. Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*. Hôpital Sainte-Justine, Université de Montréal (2001).

<sup>18</sup> Des porcs-épics en plein hiver cherchent à s'approcher les uns des autres, mais les blessures ou piqûres subies les obligent à s'éloigner et à affronter le froid (et la solitude !). Ils se rapprochent à nouveau... et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'ils trouvent la bonne distance... optimale !

<sup>19</sup> Cloutier, R. « La coparentalité » in Cloutier, Filion et Timmermans *Les Parents se séparent... op. cit.*, (2001) p.71-89.

<sup>20</sup> Cloutier, op. cit. p.86.

<sup>21</sup> Dans les termes d'Habermas, la coparentalité est un difficile exercice puisqu'il consiste à articuler la raison instrumentale et intentionnelle

- (efficacité, rationalité,...) avec la raison communicationnelle (bonne amitié, se parler, faible hostilité, etc.). Cet effort d'articulation serait fait seulement par un parent sur quatre.
- <sup>22</sup> Sur la *résilience* cf. Cyrulnik, B. *Un Enfants qui tiennent le coup*. Marseille, Hommes et Perspectives, (1999). Vinay, A., Esparbès-Pistre, S. et Tap, P. (2000) « Attachement et stratégies de coping chez l'individu résilient ». *La Revue Internationale de l'éducation familiale*, 4, n°1, p.9-36. Haggerty R.-J., L. R. Sherrrod, N. Garnezy, and M. Rutter. *Stress, Risk and Resilience in Children and Adolescents: Processes, Mechanisms and Interventions*. Cambridge : Cambridge University Press (1996). Bien des auteurs ont montré le caractère illusoire de l'invulnérabilité appliquée à un enfant autant qu'à un adulte. Tout être humain a son talon d'Achille.
- <sup>23</sup> Vanistendaël, S. (1998) *Clés pour devenir : la résilience*. Les Vendredis de Châteauvallon. Bureau International Catholique de l'Enfance, Genève p.9.
- <sup>24</sup> Pour plus de détails, voir Tap, P. et A. Vinay. « Dynamique des relations familiales et développement personnel à l'adolescence » in J. P. Pourtois et H. Desme. *Le Parent éducateur*, Paris, PUF, (2000). Vinay, A., S. Esparbès-Pistre et P. Tap, (2000), op. cit.
- <sup>25</sup> Lemay, M. « Résister : rôle des déterminants affectifs et familiaux ». In B. Cyrulnik *Ces Enfants qui tiennent le coup*, Marseille, Éd. Hommes et perspectives, (1998), p. 27-43.
- <sup>26</sup> Baubion-Broye, A., P. Malrieu et P. Tap. (1987). « L'interstructuration du sujet et des institutions ». *Bulletin de psychologie*, Tome XL, n° 379, p. 435-447. *L'ancrage* (associé aux besoins personnels) est évidemment à mettre en relation avec *l'emprise sociale et culturelle*, dans ses aspects positifs (légitimation, incitation, espaces d'apprentissage, contrôle flexible) ou négatifs (pression normative rigide, interdits limitant l'autonomie, etc.).
- <sup>27</sup> Winnicott, D. W. *L'enfant et le monde extérieur. Le développement des relations*, Paris, Payot, (1975).
- <sup>28</sup> Le bébé ne supporte la séparation qu'à partir du cinquième mois, dans la mesure où il peut garder en mémoire l'image de sa mère ou utiliser un objet-substitut de sa présence. Winnicott, D.W. from: *Paediatrics to Psychoanalysis*, London, Hogard Press, (1958).
- <sup>29</sup> Ainsworth, M.D.S. (1973). "The Development of Infant-Mother Attachment", in B.M. Caldwell and H.N. Ricciuti (ed.) *Review of Child Development research*, vol. 3, Chicago, University of Chicago Press.
- <sup>30</sup> Erikson, E. *Childhood and Society*, New York, Norton (tr. fr. 1966 *Enfance et société*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, (1950).
- <sup>31</sup> Cloutier, Richard et A. Renaud. *Psychologie de l'enfant*, Gaëtan Morin, Québec, (1990).
- <sup>32</sup> Le caractère juridique et religieux de la *fides* latine part du fait que la confiance n'est pas naturelle, qu'il faut gérer l'assentiment par l'assermenté (alliance, serment, etc.). De nos jours, le poids de l'assermenté tend à perdre de sa valeur dans le fonctionnement social, ce qui peut accentuer les difficultés à légitimer les relations, l'amour, la fidélité, etc.

- <sup>33</sup> Question développée ailleurs : cf. Tap, P. et N. Oubrayrie-Roussel. Personnalisation et dynamique relationnelle. *A pessoa como centro, Revista de estudos rogerianos*, Lisbonne, (1999), p. 41-84.
- <sup>34</sup> Main, M., Kaplan, N. et J. Cassidy. "Security in infancy, childhood and adulthood : a move to the level of representation", in I. Bretherton and E. Waters (ed), *Growing points of attachment theory and research. Monograph of the Society for Research in Child Development*, 50, (1985): 41-107. Cf. aussi Main, M. "Cross-cultural studies, changing methodologies, and the concept of conditional strategies". *Human development*, Basel, Karger AG, n° 33, (1990): 48-61. Marie Main a mis au point un modèle d'entretien (AAI : Adult Attachment Interview) pour analyser les comportements d'attachement des adultes.
- <sup>35</sup> Cf. les travaux de l'équipe suisse de Blaise Pierrehumbert, en particulier Pierrehumbert, B. et al. (1996) « Les modèles de relations : développement d'un autoquestionnaire d'attachement pour adultes », *Psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, vol.XXXIX, fasc. 1, p. 161-206.
- <sup>36</sup> Tap, P. et A. Vinay. (1999), op.cit. p.104.
- <sup>37</sup> Boutinet, J.P. *L'immaturité de la vie adulte*, Paris, PUF (1998).
- <sup>38</sup> Saint-Exupéry disait aussi « Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente » *Lettre à un otage*, Paris, Gallimard, (1943).
- <sup>39</sup> Todorov, T. (1984) *Une critique dialogique*, Le Débat.
- <sup>40</sup> L'autonomie n'est pas autre chose en effet que la capacité de la personne à trouver en elle-même sa légitimité à partir de règles qu'elle se donne à elle-même.

---

## **Les diverses expériences de désengagement paternel suite à une séparation conjugale**

Anne Quéniart

---

Au cours des vingt-cinq dernières années, de nombreuses recherches ont fait état des conséquences, pour les mères et les enfants, de la séparation conjugale sur les plans émotionnels, sociaux et économiques. Encore très peu ont cherché à connaître les effets du divorce pour les pères eux-mêmes. C'est en tout cas ce qui ressort d'une récente recherche bibliographique effectuée à partir des mots clés « father and divorce and impact ». Beaucoup d'études portent, étonnamment, sur les effets chez les enfants, les adolescents ou les jeunes adultes, du divorce des parents (Robinson, 2000; Quinn, 1998; Kleinman, 1998; Pruett et Pruett, 1998; Twaite and Luchow, 1996; Lamb, 1999; Furstenberg, 1991). Basées sur une approche en termes de facteurs de réussite et d'obstacles à l'implication paternelle postdivorce, ces études font état des conséquences négatives de l'absence du père sur la réussite scolaire et personnelle des enfants, mais aussi des aspects positifs de certains modèles de garde partagée entre le père et la mère. Parmi les recherches qui se centrent plus spécifiquement sur les pères, plusieurs s'attardent aux difficultés que vivent ceux-ci suite au divorce (Jordan, 1985; Nicholls et Pike 1998; Bridges, 1997; Nielson, 1999; Braver et Griffin, 2000), en ce qui concerne le maintien de leur rôle parental, notamment en termes d'autorité, d'autres se penchent sur les problèmes personnels et économiques qu'ils doivent surmonter. Au Québec, une étude comparant les répercussions du divorce chez les femmes et les hommes, montre que, chez les pères, celles-ci se feraient sentir surtout en termes d'équilibre psychique et de santé: les hommes courent en effet deux fois plus de risques que les femmes de développer des symptômes assez graves pour mener à une première hospitalisation en psychiatrie ou au suicide. Les femmes, pour leur part, sont davantage touchées par des

conséquences économiques que les hommes (Gouvernement du Québec, 1988). Enfin, les enquêtes consacrées aux trajectoires des enfants du divorce<sup>1</sup>, permettent indirectement de dégager les effets de celui-ci pour les pères. On peut dire à cet égard<sup>2</sup>, qu'avec la séparation, le père, bien plus que la mère, passe d'une situation de continuité du point de vue du rapport à l'enfant à une situation de discontinuité souvent sanctionnée par les tribunaux. Ainsi, au Québec, les familles monoparentales qui comptent pour 20 %, sont sous la conduite d'une mère six fois sur sept. Plus encore, à peine un enfant de moins de 17 ans sur six (16 %) dont les parents sont séparés, a habité six mois ou plus avec son père au cours de l'année précédant l'enquête et plus de la moitié (59 %) ont passé moins de six mois avec lui. À l'inverse, 90 % de ces enfants ont passé six mois ou plus avec leur mère au cours de l'année précédant l'enquête. Aucun ne l'a jamais vue. On sait aussi qu'à peine 10 % des enfants font l'objet d'une garde partagée et qu'avant six ans, seulement 10 % des enfants sont confiés au père. Pour les adolescents, cela varie entre 20 % et 30 %. Et parfois, cette situation de discontinuité se transforme en absence de contact pères/enfants si ce n'est un coup de téléphone ou une carte aux anniversaires. Un quart des pères séparés sont dans cette situation au Québec<sup>3</sup>. Ce phénomène de la perte ou de la diminution du contact père/enfant suite à une séparation semble avoir une certaine ampleur non seulement ici au Québec, mais aussi aux États-Unis et en Europe si l'on se fie aux chiffres disponibles. Déjà dans les années 80, aux États-Unis, une recherche du National Survey of Children montrait que la moitié des enfants de leur échantillon qui étaient sous garde maternelle, n'avaient pas vu leur père dans l'année qui venait de s'écouler. En France, selon une étude de l'INED réalisée au début des années 90, 54 % des enfants dont les parents se sont séparés ont perdu contact avec leur père ou n'ont plus avec lui que des rencontres épisodiques (Bertaux et Delcroix, 1991).

<sup>1</sup> Voir à cet égard Gouvernement du Québec (1994) et Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999).

<sup>2</sup> Les chiffres cités dans cette section proviennent tous de Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999).

<sup>3</sup> C'est-à-dire qu'ils n'ont eu à peu près aucun contact avec leur enfant au cours des douze derniers mois selon l'enquête sociale générale de 1995.

Ces chiffres étonnants m'ont amenée, il y a quelques années, à effectuer une recherche exploratoire auprès de pères séparés n'ayant plus aucun contact avec leur enfant, ceux que j'avais appelés à l'époque « pères décrocheurs ». Je voulais comprendre ce qui les avait amenés à couper les liens avec leur enfant, et comment cela s'était produit dans le temps. L'hypothèse qui avait alors été formulée, c'est que le désengagement des pères serait lié à la faible implication de ceux-ci avant la séparation. Or, les résultats rejoignant d'ailleurs ceux d'autres chercheurs<sup>4</sup>, ont montré que pour la plupart, le désengagement s'expliquait non pas tant par le degré d'implication avant la séparation mais bien plutôt par le contexte même de celle-ci et par les représentations de la famille et des rôles parentaux qu'ont les pères. De plus, cette recherche a montré que le désengagement paternel dont on sait qu'il a des effets économiques majeurs pour les mères, était aussi vécu chez la plupart des pères en termes de perte et ce, tant sur le plan personnel et affectif qu'économique et social. Mais pour quelques-uns, la séparation, puis le désengagement, représentait au contraire une délivrance personnelle, délivrance d'une expérience qu'ils ne pouvaient supporter. Ce sont les données de cette recherche que je vais présenter aujourd'hui, données que j'ai relues en fonction de la question soulevée par les responsables de ce colloque, à savoir quels sont pour les pères les pertes et les gains de la séparation conjugale. Pour compléter l'analyse de ces données qui datent de quelques années et qui restent partielles, je ferai aussi référence aux données d'une enquête statistique récente sur les pères séparés (Le Bourdais, Juby et Marcil-Gratton, 2001) qui permettent de dégager certains des facteurs qui entrent en jeu dans le phénomène du désengagement paternel.

<sup>4</sup> Voir à cet égard E. Kruck (1993).

### Quelques mots sur la recherche

Avant de commencer, il me faut rappeler le contexte de cette recherche qualitative exploratoire sur le désengagement paternel, une forme extrême pourrait-on dire, de situation postdivorce. Il a été difficile à l'époque de recruter ces pères et, parmi toutes les stratégies privilégiées, seule l'annonce dans divers quotidiens et journaux de quartier a donné des résultats. Une douzaine d'entrevues en profondeur ont été<sup>5</sup> réalisées auprès de pères âgés pour la moitié de 25 à 39 ans, et pour l'autre moitié de 40 à 54 ans, ayant peu ou plus aucun contact avec leur enfant, la moyenne d'âge étant de 40,7 ans. Les trois quarts avaient un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ et plus de la moitié recevaient des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Leur scolarité était de cinq années ou moins d'études secondaires pour une majorité d'entre eux. Quant au nombre d'enfants, dix pères en avaient un ou deux, un en avait six et un trois. La moitié de ces pères vivaient en union libre, les autres étaient mariés. Plus de la moitié des enfants avaient moins de six ans et près du tiers un an et moins à la séparation. La durée du désengagement lui-même était au moment de l'entrevue de 8,5 ans en moyenne, variant en fait de 2 à 20 ans. On voit donc que les pères interrogés présentent, du point de vue de l'origine et du milieu social, une grande homogénéité, la majorité d'entre eux faisant partie des classes populaires, si l'on tient compte de leur revenu, de leur niveau d'éducation et de leurs repères culturels. Quant à la signification accordée par ces pères à leur désengagement, on va voir maintenant qu'elle dépend beaucoup à la fois de leur idéal de vie de famille et de couple, mais aussi de la façon dont s'est déroulée la séparation<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Les autres stratégies de recrutement étaient l'envoi de lettres à partir de l'examen de plus de 2000 dossiers de divorce, le recours à des personnes-ressources, mais elles n'ont donné aucun résultat.

<sup>6</sup> Les sections suivantes reprennent certaines parties des analyses déjà présentées dans Quéniart (1999).

### La séparation: un désancrage social

Pour un bon nombre de pères de mon échantillon que j'ai appelés « les déracinés », la séparation a comme effet majeur ce que l'on peut appeler un désancrage social. Elle est en effet synonyme de catastrophe et conduit à l'effondrement sur les plans personnel et social. Ce sont des pères qui, dans la plupart des cas, ont voulu et désiré des enfants. Ils ont été impliqués dès la naissance de ceux-ci et la plupart de manière « traditionnelle », comme pourvoyeurs de la famille. Pour tous ces pères, l'idée de famille a été et demeure une valeur charnière; elle a une signification identitaire centrale pour eux. Quand advient la rupture conjugale, s'amorce du même coup un processus de décomposition personnelle s'exprimant notamment par divers problèmes de santé et de comportement, dépression, alcoolisme, perte du travail, etc., le tout entraînant à très court terme une rupture du lien à l'enfant dont la garde est confiée à la mère.

Pendant un certain temps, ces pères entretiennent l'espoir d'une reprise du lien conjugal et donc, de leur propre réintégration familiale. D'ailleurs, pour la plupart, les droits de visite sont moins vécus dans l'esprit de poursuivre ou reconstruire un lien à l'enfant que comme autant d'occasions d'une réconciliation conjugale. Mais, avec le temps, cet espoir cède la place au ressentiment envers l'ex-conjointe et à un sentiment d'étrangeté croissant vis-à-vis de l'enfant. Un processus de désengagement s'amorce alors. Ils espacent les paiements de la pension alimentaire, leurs visites et leurs contacts, jusqu'à un « décrochage » de fait. Ils continuent toutefois à se définir comme pères, ils vivent leur identité paternelle sous un mode essentiellement imaginaire et nostalgique. Des années plus tard, certains de ces pères expriment le désir de renouer avec leur enfant, de réactiver leur paternité. Mais cette tentative de rapprochement, quand elle est concrète, est truffée d'obstacles qui ont facilement raison d'eux. L'ex-conjointe peut s'être remariée, l'enfant a un père substitut et a oublié son père biologique ou lui fait sentir qu'il est devenu un étranger.

En fait, ce que ce père aimait en l'enfant, c'est la vie familiale et l'ancrage social qu'il lui procurait. La rupture est donc une perte de ce point de vue, l'arrachement à un milieu de vie et d'affectivité qui donnait sens et reconnaissance sociale à une existence jusque-là souvent sans perspective et parfois délinquante. Comme le résume l'un d'entre eux :

« La vie pour moi c'est la famille. Si t'as pas une famille, t'es tout seul, vagabond. Une vie de célibataire, c'est une vie de débauche, de frustrations, un déséquilibre total et complet, pis tout suit avec ça. T'as pas le goût de rien faire, t'as pas de motivation. C'est la famille qui compte, une femme, un homme, c'est des enfants. C'est ça la vie, c'est ça ton noyau de vie. Je vais vous enlever un bras. Vous allez fonctionner mais il va vous manquer un bras... À moi, il me manque mes deux bras, mes deux jambes, mon coeur, pis ma tête. Des fois je me pose la question, c'est quoi qui me motive à continuer à vivre... j'ai plus le goût, je suis blasé de la vie... ». *Claude*, 52 ans, un enfant de 20 ans, divorcé depuis 13 ans).

### La séparation: une rupture affective

Pour d'autres pères, que j'ai appelés « les démissionnaires », la séparation est aussi une catastrophe mais au sens plutôt d'une peine d'amour, d'une perte affective majeure, celle d'avec leur enfant. En fait, chez eux, ce n'est pas la rupture conjugale qui est difficile à vivre mais bien la rupture parentale. Ce sont des hommes qui ont été des pères plus présents à la maison, qui se définissaient autrement que par la seule fonction de pourvoyeur. Contrairement aux « pères déracinés », la relation paternelle à l'enfant avant la séparation, s'est construite chez eux de manière assez indépendante de la relation conjugale; elle avait une vie propre et elle n'était pas simplement médiatisée par la mère. Ces pères ont aussi bénéficié de plus de soutien social ou ont su y recourir pendant et après la séparation. Certains d'entre eux ont été attentifs, dès la

séparation, à la dimension juridique de leur situation, à leurs droits, et parfois ont entamé des démarches auprès des tribunaux.

La période suivant la séparation se caractérise par le désir des pères de poursuivre le lien à l'enfant dans un nouveau cadre, même si le deuil de l'idéal de la famille unie est difficile à faire. Dans les premiers temps, les conjoints cherchent à tenir l'enfant à l'écart des disputes et à éviter de le transformer en otage. À court terme, il semble aller de soi que c'est la mère qui aura la garde physique de l'enfant, le père conservant généralement une assez grande liberté d'accès. Les pères cherchent à construire un nouveau rythme relationnel avec leur enfant, ils ne veulent pas seulement voir leur enfant, ils veulent passer du temps avec lui. D'où, au début du moins, une régularité des contacts père/enfant, le plus souvent au domicile du père, et d'où, généralement, la volonté de ces pères de rencontrer les obligations alimentaires.

Cependant, au fil des mois, divers facteurs viennent faire en sorte que le père en arrive à espacer ses visites puis à décrocher, comme l'accumulation de tensions avec l'ex-conjointe, la judiciarisation de la garde de l'enfant, l'insatisfaction liée à la dynamique du « droit de visite » aux deux fins de semaine, les réactions de plus en plus ambivalentes de l'enfant à son égard, ou bien encore, la crainte que le nouveau conjoint de l'ex-femme ne le remplace comme figure paternelle auprès de l'enfant. Les difficultés dans le maintien d'une relation significative avec l'enfant après la séparation, tiennent ici au fait que celle-ci engendre une discontinuité radicale. Elle vient briser le rythme quotidien d'une relation dans laquelle ils étaient engagés. En somme, et paradoxalement en apparence, c'est donc la nature personnelle et intime du lien à l'enfant qui vient nourrir la tentation démissionnaire. Pour eux, la possibilité de poursuivre un lien de cette nature devient irréalisable, notamment selon plusieurs, en raison du système juridique qui, par ses lois, restreint, en le formalisant, l'accès à l'enfant. Vaut mieux alors mettre un terme à cette relation idéalisée plutôt que souffrir de sa détérioration. Autrement dit, l'impossibilité de maintenir intacte la relation mutuelle à l'enfant conduit au

désespoir et au décrochage parental<sup>77</sup>. L'exemple suivant illustre bien cette trajectoire.

« Moi, là, je me suis senti père depuis que j'ai su qu'elle était enceinte. (...) La famille c'est important, même si le père et la mère sont pus ensemble: t'as ton père, t'as ta mère. (...) Mon enfant, c'est la moitié de moi-même. Pis moi, je me disais en quelque part je suis prêt à payer le prix pour pas que mon petit ait à vivre ça. C'est ça qui est arrivé. J'ai commencé à espacer les visites, pis à un moment donné, quand je voulais aller le voir, elle (l'ex-conjointe) me disait qu'il était malade. Je sentais que j'étais contrôlé. Fais que tranquillement, j'espçais les visites, je me disais ben, écoute, quand je vais voir mon fils ça le perturbe lui, pis ça me perturbe ben gros moi. Pis aujourd'hui, on se voit quasiment pas. Depuis une couple d'années, je le vois juste une fois par année. *Claudio* (37 ans, un enfant de 7 ans, séparé depuis 6 ans).

### La séparation: une délivrance

Pour certains pères, ceux que j'ai appelés « les déserteurs », la séparation est synonyme à l'inverse de délivrance. Ce sont en fait des hommes qui n'ont pu supporter le changement de vie, les responsabilités matérielles qui accompagnent la paternité. Qu'ils soient devenus pères suite à une grossesse accidentelle dont ils ne voulaient pas ou bien qu'ils aient désiré leur enfant, dans tous les cas, l'enfant est vite devenu pour eux une charge en terme de poids économique, un frein aux projets personnels ou professionnels ainsi qu'une menace à la vie de couple. La plupart ont été incapables d'intégrer l'enfant dans leur existence, de faire naître en eux un sentiment de paternité. Ces pères « décrocheurs » n'ont, en réalité, jamais accroché. Ils étaient incapables de se projeter comme pères dans l'avenir.

<sup>77</sup> Ces résultats rejoignent les constats de Kruk, *op cit.*

On pourrait dire que le divorce a eu pour eux des effets positifs, au sens où il a représenté une double émancipation: délivrance du rapport conjugal et libération de la responsabilité parentale. Suite à la rupture, ces pères n'ont pas cherché à revoir leur enfant et ils n'éprouvent aucune culpabilité à cet égard. Ils semblent avoir réussi à effacer leur passé, souvent assez bref, de pères. Sur le plan des représentations, la famille est pour eux un carcan, un projet dont ils se méfient, parfois en réaction à leur propre passé familial comme enfant. Ils ont vécu leur famille d'origine comme un lieu de souffrances. Deux d'entre eux résumant ainsi leur trajectoire:

« Mon univers, c'était le mien. J'ai jamais été responsable de rien. Les enfants, ce qu'ils faisaient, c'est qu'ils prenaient ma place. Quand ils venaient au monde, je perdais la place dans mon couple, ces enfants-là devenaient des concurrents. Fait que ma bulle se rétrécissait, pis quand elle est rétrécie, tu manques d'oxygène. T'as pas de lieu à toi, t'as pas d'espace vital. Quand t'es dehors, quand tu sors, c'est le seul temps où tu te sens bien mais tu sais que quand tu vas rentrer ça va être deux fois pire. » (*Réal*, 47 ans, six enfants âgés de 3 ans à 23 ans, dont un qu'il n'a pas connu, séparé depuis 3 ans de ses deux derniers et depuis 12 ans de ses trois premiers).

« Je m'occupais du biberon, puis je me tapais des déprimés, parce que la responsabilité, je me sentais prisonnier de ça. (...) je sentais pas que j'en voulais... Je sentais que j'aimais pas ça (...). Je ne vois plus ma fille du tout depuis 4 ans ce qui fait que la paternité pour moi c'est quelque chose de très complexe, c'est quelque chose... C'était même du début quelque chose de pratiquement infaisable. Ce que ça représente la paternité, c'est un terrain où je veux plus aller » (*Serge*, 40 ans, un enfant de 8 ans, séparé depuis la naissance).

### Les facteurs favorisant le maintien des contacts pères/enfants

Ce qu'il faut retenir de cette recherche menée auprès de pères désengagés, c'est que chaque trajectoire renvoie à des processus distincts, les facteurs qui jouent dans une trajectoire ne sont pas les mêmes ou, en tout cas, jouent différemment dans l'autre. Ainsi, le désengagement volontaire et libérateur paraît lié, en partie du moins, au refus ou à tout le moins à une distance face à l'idée de famille et de parentalité. Ces pères favorisent un mode de vie qui illustre les nouvelles formes possibles d'expression de la subjectivité contemporaine: vivre sans contrainte, improviser, se réaliser en dehors de la famille, etc. Le désengagement vécu comme catastrophe paraît lié quant à lui à deux types de processus. Dans le premier, on a affaire à une paternité de type plus traditionnel, de moins en moins soutenue par le discours social et par les institutions dans la société contemporaine, une paternité qui est incapable de s'adapter au phénomène du divorce, et de se reconstruire en unité familiale de type nouveau, sans la présence ou la médiation de la mère au quotidien. Dans le second cas, on est en présence d'un rapport père/enfant qui est pensable à court terme en dehors du cadre de la famille « unie », mais qui s'effrite peu à peu, peut-être par manque de modèles ou par absence de soutien. Dans ce dernier cas, il est essentiel, comme le soulignent de plus en plus d'observateurs, de penser les effets des lois et des pratiques juridiques sur le rapport père/enfant.

À cet égard, avoir la garde de leur enfant quatre jours par mois est, pour ces pères, totalement insuffisant et vécu comme une souffrance. Si cela a conduit ceux interrogés dans cette recherche à couper les liens avec leur enfant, on sait cependant que d'autres pères, plutôt que de s'exclure, vont au contraire lutter, revendiquer des droits d'accès plus larges, voir une garde partagée. Ce qu'ils refusent tous, disent-ils, c'est d'être pères à temps partiel. On peut alors se demander ce qui fait que certains décrochent alors que d'autres, au contraire, s'accrochent et luttent. Autrement dit, quels sont les facteurs qui peuvent favoriser le maintien des

contacts pères/enfants. Une récente recherche<sup>8</sup> sur la fréquence des contacts pères/enfants suite à la séparation des parents, permet d'amener un début de réponse à cette question. On y apprend d'abord de façon générale que, suite à séparation de leurs parents, les enfants voient leur père de façon très inégale. Le facteur déterminant du nombre de contacts entre les pères et leurs enfants est, selon les données recueillies, l'âge des enfants au moment de la séparation. Ainsi, plus les enfants sont âgés, plus la fréquence des contacts est élevée. Dans notre échantillon de pères, on l'a vu, les enfants étaient en très bas âge pour la grande majorité au moment de la séparation. Par ailleurs, on apprend que plus la distance géographique entre les domiciles des parents est grande, moins les pères passent de temps avec les enfants et, fait étonnant, que les pères travaillant à temps partiel passent moins de temps avec leurs enfants que les pères à temps plein. Deux explications sont amenées par les chercheurs. La première est que les hommes occupant un emploi régulier de jour ont des horaires fixes qui s'accommodent mieux avec ceux des enfants en matière de droit de visite que ceux des travailleurs à temps partiel qui sont plus variables. La seconde explication, c'est que les pères dont les revenus ne permettent pas de s'acquitter de leurs obligations alimentaires auront parfois tendance à couper les liens avec leur enfant plutôt que de maintenir une situation jugée trop difficile. Cela rejoint tout à fait nos observations, les pères que nous avons interrogés vivant de grandes difficultés économiques et professionnelles. Enfin, il ressort de l'étude que « les pères qui entretiennent des attitudes positives avec la paternité passent plus de temps avec leurs enfants ». En fait, notent les auteures, « les pères qui considèrent que le fait d'avoir un enfant les a rendus plus heureux, et qui se montrent satisfaits des modalités de garde et du temps qu'ils passent avec leurs enfants, sont aussi ceux qui passent le plus de temps avec eux » (Le Bourdais, Juby et Marciel-Gratton, 2001). Ce constat rejoint aussi nos analyses montrant que certains pères se désengagent parce qu'ils n'ont jamais voulu ni accepté de vivre la paternité, celle-ci représentant plutôt une charge, un

<sup>8</sup> Cette recherche a été menée par Le Bourdais, Juby et Marciel-Gratton (2001), à partir des données de l'enquête sociale générale sur la famille réalisée par Statistique Canada en 1995.

fardeau pour eux. Mais il permet aussi de comprendre que des pères impliqués avant la séparation en arrivent à espacer, puis couper les contacts avec leur enfant en raison de profondes insatisfactions quant aux modalités de garde, les visites à l'enfant étant vécues dans un contexte ne permettant justement pas l'épanouissement d'une relation père/enfant.

### Conclusion

En conclusion, on peut dire que de nombreux facteurs se conjuguent pour produire la rupture d'avec l'enfant: une situation postconjugale tendue qui ne favorise pas la continuité du lien père/enfant chez tous les pères rencontrés, une représentation de la mère comme parent principal chez la plupart, le poids économique de la pension alimentaire chez plusieurs, un état de santé mentale et physique très précaire après la séparation, l'entrée en scène d'un père substitut chez certains, un sentiment d'étrangeté croissant vis-à-vis de l'enfant chez tous, etc. La séparation conjugale et parentale engage et mobilise beaucoup plus que la seule volonté libre de deux individus. Elle met en jeu des sentiments très intenses, liés eux-mêmes à tout un passé personnel et familial, elle renvoie à des représentations de la conjugalité, de la famille, du rôle paternel, de l'enfant, voire de la justice. Elle est aussi encadrée par des contraintes juridiques. À cet égard, les pères que nous avons interrogés, on l'a vu, n'ont généralement pas une « culture du droit », ne réfléchissent pas en ces termes. Suite à la séparation, ils considèrent tout simplement que leur statut de « père de cet enfant-là » leur donne un droit d'accès illimité à cet enfant: s'ils s'ennuient de lui, ils veulent et doivent pouvoir le voir immédiatement.

Devant ce phénomène complexe qui met en jeu autant de facteurs personnels, économiques, juridiques, que peut-on faire comme société? À la lumière de notre recherche et de celles d'autres chercheurs comme Kelly et Kruk au Canada, Bertaux en France, Le Bourdais et Gratton au Québec, nous pensons qu'il faudrait d'abord revoir le système d'attribution de la garde aux deux fins de semaine afin que les juges puissent tenir compte du type d'engagement préséparation et des désirs des pères autant

que des mères et même, dans certains cas, des enfants. Ainsi, certains pères très engagés dès le départ, ne peuvent concevoir qu'ils réussissent à maintenir une relation significative avec cet enfant en ne le voyant que quatre jours par mois. Mais d'autres, en revanche, s'accommodent très bien de ce type de garde et y trouvent même l'occasion de construire une relation personnelle à l'enfant. C'est en tout cas ce qui ressort de certaines entrevues avec de jeunes pères séparés, réalisées dans le cadre d'une recherche en cours portant sur l'exercice de la paternité à un jeune âge<sup>9</sup>. Pour certains, le passage d'une paternité de tous les jours à une paternité à temps partiel n'a pas été vécu comme un déchirement, mais au contraire, comme ce qui leur a permis de devenir, disent-ils, « un meilleur père », un « père présent, à l'écoute de ses enfants » qui joue avec eux au lieu de regarder la télé en arrivant du travail, rapporte l'un d'eux. Pour d'autres encore, la séparation peut être vue comme un gain, au sens où elle a permis d'initier une nouvelle relation à l'enfant, une relation personnelle, non médiatisée par la mère. Les extraits suivants illustrent bien:

Ma copine est une excellente mère ça il n'y a pas à douter là-dessus mais pour moi, quand j'arrivais pour faire des activités avec ma fille, souvent elle s'immisçait. Des fois je voulais avoir des moments tout seul avec ma fille pis ben souvent elle venait comme juste jeter un oeil voir si tout allait bien, si la puce était bien, pis ça je trouvais ça un peu fatiguant. Depuis que je me suis séparé ben là, je suis tout seul avec ma fille (...) du jeudi au samedi et là je me sens mieux, (...) je me laisse beaucoup plus aller avec elle qu'avant. Je fais plus ce que ça lui tente, je vais aller chercher ce qui lui fait plaisir, des petites choses de la vie qui font qu'elle a un sourire. Pis ça, je l'aurais peut-être pas vécu si j'étais

<sup>9</sup> Cette recherche qualitative vise à comprendre comment s'articule, chez eux, la paternité avec les autres projets de vie et le sens même accordé à cette expérience par les jeunes pères. quarante entrevues en profondeur ont été menées auprès de pères âgés de moins de 25 ans, dont quelques-uns étaient séparés.

pas parti, c'est drôle à dire (*Samuel*, 25 ans, un enfant de 6 ans, séparé depuis 1 an et demi).

Je veux vraiment montrer à mes enfants que si on est séparé, c'est vraiment pas pour détruire la famille, mais au contraire pour que la relation soit meilleure. À la place d'avoir une famille unie, j'aimais mieux avoir une famille séparée puis qui va mieux. C'est pour ça que je veux m'arranger pour les voir le plus souvent possible puis quand même rester leur père puis que j'ai une grande partie dans leur éducation. Je vais avoir deux filles, il y a une autre qui s'en vient, puis je le sais qu'est-ce qu'une mère représente pour un gars, puis qu'est-ce qu'un père représente pour une fille puis j'ai vraiment l'intention qu'elles me perçoivent vraiment comme leur modèle masculin. (*Laurent*, 21 ans, un enfant d'un an et un à venir, séparé depuis 3 mois).

Ajoutons, pour terminer, que pour renforcer le lien père/enfant suite à un divorce ou une séparation, il faut offrir aux conjoints qui se séparent dans un contexte conflictuel, un support de type à la fois informatif et émotionnel, ce que permet par exemple, l'accès à des services de médiation. Mais surtout, au-delà des solutions sociojuridiques, il faut aussi encourager les hommes à s'investir dans leur paternité et ce, dès la naissance de l'enfant, notamment en multipliant les différentes images possibles d'engagement paternel.

### Références bibliographiques

- BERTAUX, D., C. DELCROIX. « La fragilisation du rapport père/enfant: une enquête auprès des pères divorcés » *Relations intergénérationnelles, parenté-transmission-mémoire*, Liège, Presses de l'Université de Liège, (1991), p.103-111.
- Braver, S.L. and W.A.Griffin. "Engaging Fathers in the Post-divorce Family", *Marriage and Family Review*. Vol. 29 (4), (2000), p. 247-267.
- Bridges, T.A. "A Heuristic Study of a Father's Loss through Divorce and Distance: The Challenge to Remain a Father", *Dissertation Abstract, Section B: The Sciences and Engineering*, Vol. 57, (12-B), (June 1997): 7717.
- FURSTENBERG, F.F., A.J., CHERLIN. *Divided Families. What Happens to Children when Parents Part*, Harvard University Press, (1991).
- Gouvernement du Québec (1988). *Et la santé, ça va? Rapport de l'enquête Santé-Québec 1987*.
- Gouvernement du Québec, *Enquête sociale et de santé 1992-1993, un profil des familles québécoises*, Santé-Québec, (1994).
- Jordan, P. *The Effect of Marital Separation on Men: « men hurt »*. Rapport de recherche, Conselling Section, Brisbane Registry, Family Court of Australia, Sydney, (1985).
- Kleinman, N.Q "The Effect of Father-Absence during Childhood on Adjustment in Young Adult Females", *Dissertation Abstract, Section B : The Sciences and Engineering*, Vol. 59, (4-B), (Oct 1998): 1885.
- KRUK, E. *Divorce and Disengagement. Patterns of Fatherhood within and Beyond Marriage*. Halifax, Fernwood Publishing (1993).
- Le Bourdais, C., H. Juby et N. Marcil-Gratton. *Maintien des contacts pères/enfants après la séparation: le point de vue des hommes*, Rapport de recherche, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa, (2001).
- Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais. *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire: Résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Rapport de recherche, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa., 1991.
- Nicholls, W.J. et L.T. Pike. "Non residential father's experience of family life", *Changing Families, Challenging Futures*, Sixth Australian Institute of Family Studies Conference, Melbourne, November, (1998).
- Nielson, L. "Demeaning Demoralizing and Disenfranchising Divorced Dads: A Review of the Literature", *Journal of Divorce and Remarriage*, Vol. 31 (3-4), (1999): 139-177.
- Pruett, M.K, et K.D. Pruet. "Fathers, divorce, and their children", *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*. Vol. 7(2), (April 1998) : 389-407.

- QUÉNIART, A. « Émancipation ou désancrage social : Deux représentations de la rupture parentale chez des pères n'ayant plus de contact avec leur enfant », *Déviance et société*, Vol. 23, No.1, 1999, p.91-104.
- Quinn, T. "The Effect of Parental Divorce and Family Conflict on Young Adult Females' Perceptions of Social Support and Adjustment." *Dissertation Abstract, Section B: The Sciences and Engineering*, Vol. 59, (4-B), (Oct 1998): 1865.
- Robinson, C.M. "The perceived impact of childhood parental divorce on young adults", *Dissertation Abstract, Section A: Humanities and Social Sciences*, Vol. 60, (9-A), (April 2000): 3544.
- Twaike, J.A. and A.K. Luchow. "Custodial Arrangements and Parental Conflict following Divorce: The Impact on Children's Adjustment". *Journal of Psychiatric and Law*, Vol. 24(1), (Spring 1996): 53-75.

## La séparation conjugale : un gain ou une perte pour les femmes ?

Sylvie Lévesque

J'aimerais d'abord vous parler d'une situation que nous vivons à tous les jours mon conjoint et moi et qui illustre bien la vie moderne de nombreuses familles. Ma situation comme parent n'est certainement pas différente de celle vécue par beaucoup de parents aujourd'hui.

Après avoir fait notre journée de travail mon conjoint et moi, nous sommes allés, comme à tous les soirs, chercher les enfants au service de garde de l'école. Ma fille avait passé une mauvaise journée, semble-t-il, puisque, arrivée près de la maison, elle ne voulait pas descendre de l'auto ni évidemment porter son sac d'école. Après une longue négociation... et quelques menaces, elle se décide enfin à nous suivre!

Nous nous dirigeons donc tous ensemble les bras chargés, portant le sac d'école de ma fille (résultat de nos négociations), sa boîte à lunch, nos serviettes de travail; nous entrons finalement à la maison... Alors, aussitôt rentrés, les enfants se chamaillent pour savoir qui arrivera le premier à la salle de bain car, bien sûr, les deux ont envie en même temps et nous ne possédons qu'une seule toilette... Nous les parents, pendant ce temps nous nous lançons dans la préparation du souper car les enfants ont faim... Viennent ensuite la séance des leçons et des devoirs, les bains, la préparation des lunchs pour le lendemain et enfin les dodos... des enfants, bien entendu... car les parents n'ont pas encore terminé leur deuxième journée de travail...

Parmi toutes ces activités, il faut penser à l'organisation de l'horaire du lendemain, une brassée de lavage, la planification du souper du lendemain soir... et vient finalement le moment tant attendu des parents, vers 21h00, le repos bien mérité... mais pas tout à fait puisque je dois préparer une conférence sur la séparation conjugale : un gain ou une perte pour les femmes ? Ce

qui m'amène bien sûr à me coucher aux petites heures du matin...

Cette entrée en matière illustre bien selon moi la vie moderne de nombreuses familles et tout le stress qu'elles subissent. Comment alors réussit-on à concilier travail-famille? Quelles sont les mesures mises en place pour répondre à l'ensemble des besoins des familles? Comment éviter l'épuisement?

Ajoutons à toutes ces situations la réalité particulière vécue par les familles monoparentales... car, pour ma part, j'ai la chance d'avoir un conjoint très présent et très actif auprès des enfants, ce qui n'est pas le cas pour les familles monoparentales qui sont, pour la majorité (82 %), dirigées par une femme.

Avec ce qui se passe actuellement au gouvernement, ce n'est pas demain la veille et on est loin encore de répondre aux nombreux besoins des familles; l'absence d'une vision globale sur les problèmes et les besoins, les coupures qui ne cessent de se faire à l'aide sociale (depuis 1997, les familles monoparentales qui ont un enfant à la maternelle-5 ans ont subi une coupure de 100 \$ sur le chèque d'aide sociale car selon le gouvernement, il sera dorénavant plus facile pour ces familles de se trouver un emploi ou de participer à une mesure d'employabilité et ainsi bénéficier de plus de temps,... alors que l'on sait très bien qu'il n'y a pas assez de places disponibles ni de jobs pour tout le monde!).

Si la séparation conjugale n'entraîne pas automatiquement (pas de cause à effet) de pertes pour les femmes, elle a cependant des impacts sur leurs conditions de vie et celles de leurs enfants.

En effet, les mères seules affichent un taux de pauvreté de beaucoup supérieur à celui des familles biparentales. Au Québec, plus de 54 % des familles monoparentales sont pauvres. Lorsque la personne responsable de la famille monoparentale a moins de 25 ans, le taux de pauvreté atteint 97 %. La proportion de pères inconnus est forte chez les enfants de jeunes mères : 21 % quand elles sont âgées de moins de 20 ans et 7 % quand elles ont de 20 à 24 ans (source : Conseil du statut de la femme). En plus, 45 % des familles monoparentales dépendent de la sécurité du revenu, une statistique qui atteint 74 % dans le cas

des familles monoparentales qui ont des enfants de moins de six ans. Quand on constate que 82 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes, on peut en conclure que la monoparentalité demeure encore aujourd'hui et ce, sans contredit, une réalité bien féminine qui entraîne son lot de difficultés et de misères.

Dès le milieu des années '80, on constate que, parmi les clientèles aptes au travail, ce sont les femmes monoparentales qui présentent les plus longues durées de présence à l'aide sociale. Dans un contexte de restriction des dépenses publiques, cette constatation marque un tournant dans le traitement des mères seules, qui se traduit ainsi dans le discours : les femmes monoparentales développent une « dépendance » et ne peuvent plus « s'en sortir ». Pourtant, elles veulent s'en sortir, mais leur chemin est parsemé d'embûches. De nombreuses mères seules tentent également de se dénicher un emploi. Mais de nos jours, il faut quasiment être pilote de Formule 1 pour réussir à concilier travail/famille.

Dans cette difficile conciliation du travail et de la famille, il faut souligner les contraintes au niveau du transport, des horaires de travail, de l'accessibilité aux services de garde, de la maladie des enfants qui oblige à s'absenter du travail, de l'organisation familiale, de la stabilité physique et psychologique et enfin, de la responsabilité parentale 24 heures sur 24, 365 jours par année. Toutes ces considérations font que les mères monoparentales peuvent difficilement passer de mère assistée à mère travailleuse. Ajoutons enfin que selon le type d'emploi, le salaire n'arrive souvent même pas à compenser les dépenses qu'il génère.

Peut-on parler de pertes pour les femmes lors d'une séparation conjugale, quand de toutes façons, avant la rupture, elles devaient assumer seules toutes les responsabilités familiales (car les pères sont en général très peu présents à ce chapitre), dans des situations difficiles, de violence conjugale, avec un seul revenu, sans un travail avec un revenu décent, (travail à temps partiel, aux études)? Devant de telles situations, j'aurais tendance à dire que de se retrouver seule avec son ou ses enfants ne sera certainement pas pire qu'avant ! Au contraire, certaines malgré leur situation de pauvreté économique, peuvent y trouver

un certain réconfort, voire même une délivrance. Bien sûr, les femmes ne subissent pas toutes de la violence conjugale et les hommes ne sont pas tous des méchants, heureusement! Mais force nous est de constater qu'encore aujourd'hui, beaucoup de séparations conjugales sont reliées à ces facteurs.

Il faut aussi noter que près de 80 % des séparations se passent bien, que les deux parents continuent d'assumer leurs responsabilités parentales et que plusieurs optent pour une garde partagée. C'est ce que j'appelle une véritable séparation conjugale et non pas une séparation parentale. Cette situation m'apparaît être un gain pour les femmes puisque cela se réalise de façon équitable et égalitaire.

Il n'y a pas que des côtés négatifs à une rupture. En effet, pour certaines femmes qui vivent des situations familiales difficiles, de la violence conjugale, la rupture s'avère source de paix. Elle signifie même de la liberté, une amélioration du climat familial, de la relation et de la communication avec les enfants ainsi qu'un meilleur contrôle de leur situation financière. Malgré une situation financière très précaire, puisque la majorité d'entre elles ne reçoivent pas de pensions alimentaires et le père ne maintient plus de contacts après la rupture, elles préfèrent vivre seules.

Pour une mère seule, élever des enfants relève de l'héroïsme : réussir à arriver malgré la pauvreté, être mère et tenter d'occuper un emploi, faire une course aux diplômes malgré les responsabilités familiales assumées seules et maintenir sa stabilité émotionnelle malgré la fatigue, le stress et parfois les pressions dues à la rupture.

Malgré toutes ces difficultés rencontrées par les femmes suite à une rupture, cela ne signifie pas qu'il faut préserver le couple à tout prix au nom du bien des enfants. Cependant, force nous est de constater et les statistiques le prouvent, une rupture conjugale entraîne nécessairement pour les femmes une détérioration de leurs ressources financières.

## **La séparation des parents, un gain ou une perte pour les enfants? Ce que nous ont appris les 25 dernières années de recherche sur la question**

Richard Cloutier

---

### **La séparation des parents, une solution conjugale**

L'incidence des ruptures conjugales, en forte croissance depuis trente ans dans les pays industrialisés, rivalise avec la baisse de la natalité et l'inscription accrue des femmes sur le marché du travail comme tendance de fond ayant marqué l'évolution du profil familial contemporain. Ces trois tendances, qui ne sont pas sans lien entre elles, ont drastiquement transformé le contexte dans lequel les enfants se développent dans notre société. Souvent associée à la montée en importance des droits individuels et à la perte d'influence des institutions et des communautés sur la vie des citoyens, la rupture conjugale est une avenue maintenant empruntée par plus d'un couple sur deux et par trois familles sur dix au cours de leur trajectoire<sup>1</sup>. La séparation est devenue une solution légitime à une situation que l'un des conjoints (ou les deux) n'accepte plus de vivre, pour toutes sortes de raisons. Dans la perspective familiale adoptée pour la présente discussion, à l'exclusion des couples sans enfants, la solution « séparation » est une option d'adulte et non pas d'enfant. En effet, ce sont les parents qui se séparent et, sauf exception, il ne s'agit pas du projet des enfants qui eux souhaitent plutôt maintenir le lien avec leurs deux parents. Les enfants ne se « séparent » pas et leurs parents le resteront toute leur vie. L'étude de cette réalité complexe impose une différenciation nette des différents types de relations qui prévalent dans la famille. Ainsi, la relation entre les conjoints

---

<sup>1</sup> La notion de famille renvoie ici à une cellule de vie qui comprend au moins un parent et un enfant, donc une relation intergénérationnelle. Le couple sans enfant est donc exclu de ce concept de famille.

(conjugale) doit être distinguée de la relation entre le parent et l'enfant (parentale), de la relation entre frères et sœurs (fraternelle), de celle qui prévaut entre les parents dans leurs rôles auprès de l'enfant (coparentale), ou de la relation entre le grand-parent et l'enfant (grand-parentale). La séparation des parents est donc d'abord une solution conjugale qui, par la force des choses, provoque une transition familiale en raison de la remise en question profonde des liens et des rôles dans la famille. Qu'il le veuille ou non, chaque membre est confronté au défi d'une transition qui remettra plus ou moins en question sa façon de vivre avec tous les autres membres composant son premier milieu de vie.

### La place des acteurs dans la recherche sur le divorce ou la séparation

La séparation des parents nous apparaît donc comme une solution prise par des conjoints mais qui a un impact familial incontournable, notamment sur la relation entre les parents et leurs enfants, c'est-à-dire la relation parentale. La transition familiale conséquente peut donner lieu à une dépendance significative de la relation parentale à l'égard de la relation conjugale, notamment lorsque les frontières de rôle sont mal définies. Si, par exemple, l'un des conjoints présume que la fin de sa relation conjugale entraînera la fin de la relation entre son enfant et son autre parent (l'ex-conjoint), il risque de confondre la trajectoire de son enfant et la sienne dans la transition, ce qui peut avoir des conséquences directes sur le vécu de l'enfant et de l'autre parent.

Il est difficile d'évaluer précisément dans quelle mesure la recherche s'est développée en tenant compte de ces champs relationnels que la « conjugalité », la « parentalité » ou la « fraternité » représentent, mais il est clair que certains acteurs familiaux ont attiré plus d'attention que d'autres.

À titre indicatif, une recherche bibliographique menée à l'Université Laval sur une série de banques de références informatisées dans les domaines de « psychologie », « service social », « éducation » et « sociologie » a permis de croiser un

certain nombre de mots-clés avec la notion de « divorce »<sup>2</sup> pour ensuite comparer leur nombre d'occurrences dans la littérature couverte. Le tableau 1 fournit les résultats obtenus auprès de ces banques anglophones (canadiennes et américaines). Les champs de l'éducation, de la psychologie, du service social, de l'économie et de la sociologie y sont couverts, sans prétention d'exhaustivité. C'est l'ordre de grandeur du nombre de titres relevés en fonction des mots-clés qui nous intéresse ici, l'idée étant de situer globalement l'importance relative des préoccupations de recherche. Le tableau 2 reprend la même démarche à une échelle plus réduite en interrogeant « Famili@ », la banque québécoise de recherches sur la famille à l'aide du mot « séparation »<sup>3</sup>. Après la famille comme thème, c'est l'enfant qui vient nettement en tête de liste, suivi de la mère/épouse puis du père/mari, en tant qu'acteur le plus fréquemment évoqué par les mots-clés désignant les travaux publiés. L'enfant est environ deux fois plus souvent repéré que les parents, ce qui témoigne de l'importance centrale des jeunes dans l'examen des transitions familiales.

<sup>2</sup> Dans la littérature anglophone, le terme « divorce » est beaucoup plus employé que « séparation » en tant que mot lien avec les transitions reliées à la rupture conjugale des parents. C'est ce qui justifie son emploi dans le tableau 1. Au contraire, il semble que le terme « séparation » soit plus souvent utilisé dans la littérature québécoise dans le même domaine.

<sup>3</sup> Le concept de « séparation » est plus couramment employé au Québec, notamment parce qu'il est plus inclusif en intégrant la transition du divorce mais aussi celle de la séparation des couples ayant vécu en union libre et qui, sans mariage initial, ne feront pas censurer leur séparation par un divorce.

Tableau 1 : Illustration de l'importance quantitative de différents mots-clés reliés à « divorce », dans la littérature anglophone au cours des 30 dernières années tels que retrouvés dans les grandes banques informatisées de références.

Mots-clés utilisés pour la recherche bibliographique	Nombre de titres recensés
« Divorce and family »	42782
« Divorce and children »	21742
« Divorce and parents »	9904
« Divorce and wife »	9639
« Divorce and mother »	8153
« Divorce and husband »	7301
« Divorce and father »	7205
« Divorce and couple »	6317
« Effects and divorce and children »	2955
« Effects and divorce and parents »	1916
« Effects and divorce and mother »	814
« Effects and divorce and father »	671
« Effects and divorce and wife »	453
« Effects and divorce and husband »	389
« Effects of divorce and family »	472
« Effects of divorce and children »	439
« Effects of divorce and parents »	275
« Effects of divorce and mother »	58
« Effects of divorce and father »	49

Banques interrogées pour cette recherche bibliographique spécifique:

CDN News Disc (1997 à 2001); CBCA Full Text Reference (1996 à 03-2002); Canadian Research Index 1982-03-2002; Econolit (1969 à 03-2002); Eric Database 1966 à 03-2002; PsycInfo 1897 à 03-2002; Francis 1984 à 02-2002; Social Work Abstract 1977 à 03-2002; Sociological abstract 1963 à 02-2001.

Tableau 2. Nombre de mentions associées à différents mots-clés dans la banque « Famili@ »\* de titres sur la recherche québécoise sur la famille.

Mots-clés	Nombre de titres recensés
Séparation	154
Divorce	111
Séparation et enfant	87
Séparation et parent	39
Séparation et famille	33
Séparation et père	13
Séparation et mère	10
Séparation et couple	8
Séparation et fratrie	4
Séparation et conjoint	2
Divorce et enfant	47
Divorce et parent	25
Divorce et père	7
Divorce et mère	6
Divorce et conjoint	5

\*Famili@ est une banque de données de près de 4000 fiches bibliographiques regroupant des documents écrits publiés depuis 1980, faisant preuve d'une démarche organisée de recherche et/ou de réflexion, traitant de la famille en tant que rapport intergénérationnel et portant sur la famille au Québec.

### La question des effets de la séparation

Quel est l'effet de la séparation parentale sur l'adaptation des membres de la famille? Voilà une question qui occupe l'un des premiers rangs dans la liste des sujets les plus fouillés par la recherche occidentale sur les familles au cours des 25 dernières années. Parce qu'elle vient modifier la configuration des liens et des rôles les plus importants pour les acteurs familiaux, la transition est généralement associée à une crise. Cette crise a constamment été associée au stress dont est porteuse la séparation : stress d'attachement, émotionnel, stress identitaire, stress économique, stress social. Sauf exception, cette crise sera vécue à des degrés divers selon les caractéristiques de la famille concernée et, à l'intérieur même de la cellule familiale, elle sera vécue de façon différente selon les caractéristiques des membres (âge, sexe, profil personnel, situation actuelle, présence de vulnérabilités, etc.). Cela permet aux chercheurs d'affirmer que la plupart des familles vivent une crise lorsque les parents se séparent, mais qu'il n'y a pas une famille, ni une personne, qui la vit de la même façon. Les chercheurs affirment aussi que, généralement, l'état de crise sera passager plutôt que permanent pour les membres, même si la permanence est observée dans certains cas.

De plus, tel que le révèle notre examen des tableaux 1 et 2, dans la cellule familiale, ce sont les effets sur l'enfant qui semblent avoir attiré le plus l'attention des chercheurs. Pourquoi en est-il ainsi? Probablement parce que cette métamorphose du premier milieu de vie de l'enfant est reconnu comme ayant un potentiel d'impact majeur sur le parcours des enfants vers leur vie adulte et, par conséquent, des effets encore plus durables peut-être sur les jeunes en croissance que sur leurs parents dont le développement est plus « achevé ». La littérature sur les effets de la séparation parentale sur l'enfant et des différentes transitions qui suivront (adaptation à la famille monoparentale, changement de formule de garde, recomposition familiale, nouvelle séparation, etc.) permet de comprendre que les désavantages pour l'enfant sont beaucoup plus nombreux que les avantages. En fait, la liste des avantages pour l'enfant est bien

courte comparativement à celle des désavantages possibles. L'espérance d'une séparation libératrice des conflits entre parents est souvent déçue par le maintien, après la rupture, de ces mêmes conflits. L'observation d'une autonomisation parfois accélérée de l'enfant en famille séparée est souvent opposée au constat d'une surresponsabilisation que certains auteurs décrivent comme un phénomène de parentification où l'enfant porte des réalités d'adultes sans être vraiment en mesure de le faire.

Les enfants issus de familles séparées seraient deux fois plus à risque de vivre des problèmes d'ajustement psychosocial que leurs pairs de familles intactes (dépression, anxiété, abandon scolaire, problèmes de consommation drogue-alcool, conduites antisociales, sexualité non protégée, délinquance, grossesse adolescente, etc.). Alors que dans l'ensemble de la population, le risque d'inadaptation psychosociale serait de l'ordre de 10 à 15 %, il serait de 20 à 25 % chez les jeunes de familles séparées. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, les garçons ont tendance à afficher du sous-contrôle dans leur conduite, ce qui se traduit par des manifestations extériorisées. Les filles ont plutôt tendance à interioriser leurs problèmes en affichant de l'anxiété, une faible estime d'elles-mêmes, du retrait social, de la dépression, etc., conduites associées à du surcontrôle de la conduite personnelle. On a observé qu'à long terme les filles de familles séparées, plus encore que les garçons, sont susceptibles d'assumer des responsabilités parentales précoces et d'afficher un déficit scolaire. La visibilité moins grande de ce type de problèmes plus féminins est peut-être en cause dans le fait que la recherche désigne les garçons comme plus vulnérables à la séparation de leurs parents. Notre connaissance de ce qui arrive aux filles, moins « dérangement », est possiblement moins bonne dans le contexte des transitions familiales.

Même s'ils ne composent qu'environ 30 % de la population scolaire en milieu urbain, les enfants issus de familles séparées représentent plus de 60 % des élèves référés pour des difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école. Les garçons y sont deux fois plus représentés que les filles, comme c'est le cas d'ailleurs dans l'ensemble de la population. Sachant que le projet scolaire constitue la principale tâche

développementale extrafamiliale des jeunes, le fait d'échouer à l'école occupe une place importante dans la vie d'un enfant et cela possède des répercussions négatives sur ses relations avec ses parents. Un tel cumul de problèmes dans la famille et à l'école se retrouve souvent en toile de fond chez les jeunes qui investissent sérieusement dans des affiliations avec des pairs déviants, ce qui, en retour, renforce la probabilité de décrochage scolaire, de consommation de drogue et de délinquance. Une plus grande précocité sexuelle a aussi été observée chez les enfants issus de familles séparées, ce qui augmente évidemment leur risque de vivre une grossesse non désirée ou une maladie transmissible sexuellement. Il s'agit là de facteurs de risque et tous n'en sont pas victimes.

Du côté des facteurs de protection individuels, les enfants qui réussissent bien dans leurs tâches développementales avant la séparation ont plus de chances de passer au travers de la transition sans séquelles majeures. Par exemple, la réussite à l'école est un atout précieux qu'il faut protéger en priorité en raison de sa fragilité et du coût élevé que sa disparition représente pour l'enfant et ses parents. De même, les parents qui possèdent des réserves personnelles d'énergie relèvent mieux le défi de la transition.

L'appauvrissement de la famille séparée, gravitant le plus souvent autour d'une femme ayant des revenus trop faibles pour les besoins familiaux, a souvent été mis en cause comme générateur de ces risques. Et l'appauvrissement n'est pas que matériel, il est aussi humain pour ces familles où un seul parent assume l'ensemble du fardeau parental. Le stress psychologique provoqué par la transition et le départ de l'un des parents handicaperait la capacité parentale auprès de l'enfant de même que le climat relationnel dans la famille, avec, pour conséquence, des enfants moins bien encadrés, un encadrement moins approprié, des parents plus stressés et moins sensibles parce que moins disponibles à leur enfant. L'appauvrissement est aussi social puisque le conjoint qui part s'en va généralement avec la moitié du réseau social de la cellule antérieure.

La recherche désigne l'appauvrissement familial et les conflits comme les deux grands ennemis de l'ajustement après la séparation. Parce que le développement de l'enfant dépend

directement de la réponse qu'il trouve dans sa famille à ses besoins, des opportunités qui lui sont offertes pour sa construction personnelle, une famille appauvrie sur le plan matériel, humain et social, ne lui donne pas les mêmes chances de réussite. Or, la séparation vient drainer les ressources du système familial et en détourne une partie significative de l'enfant.

Les conflits maintenus entre ex-conjoints ne sont pas étrangers à l'appauvrissement parce qu'ils y contribuent activement en drainant les ressources disponibles. Des relations familiales dysfonctionnelles, où la supervision parentale n'est pas assurée auprès des enfants, exacerbent les effets de la séparation sur l'ajustement des enfants et de leurs parents. Là où on arrive à contenir les effets des différends plutôt que de s'enliser dans le conflit, là où l'on s'ouvre à une reconstruction sur de nouvelles bases plutôt que de rester fixé sur l'ancienne photo de la famille, la reprise se fait plus facilement.

La recherche sur les processus de résolution de conflits lors de la séparation désigne la coparentalité comme un facteur de protection potentiellement puissant pour les membres de la famille. La notion de coparentalité renvoie à la façon dont les parents coopèrent dans l'actualisation de leurs rôles parentaux auprès des enfants qu'ils ont en commun. L'entente dans le partage des responsabilités, la synchronisation des fonctions de chaque parent, la qualité de la communication dans le quotidien et, lors des prises de décisions, le respect des ententes, les stratégies de contrôle des conflits, voilà autant de dimensions reliées à la relation coparentale. Cette relation peut varier considérablement en quantité d'implication et en qualité, mais toujours elle requiert le respect de la place de l'autre dans la vie de l'enfant, le respect de ses contributions, si minimes soient-elles. Les parents qui arrivent à cette coopération doivent transcender leur point de vue personnel et intégrer la perspective de l'enfant et de l'autre parent. La coparentalité a été désignée comme un levier puissant de protection des ressources disponibles à l'enfant parce qu'elle protège l'engagement des deux parents auprès de lui, en valorisant toutes leurs contributions dans l'accomplissement des liens et des rôles. Conserver les acquis et éviter les pertes pour l'enfant, voilà les

avantages de la coparentalité. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible, notamment lorsque les conflits ne peuvent pas être transcendés.

La vieille question des effets de la séparation continue d'être actuelle mais elle commande maintenant non plus la comparaison de familles séparées avec des familles intactes mais plutôt la compréhension de la transformation dans le temps des paradigmes de fonctionnement dans la famille en transition dont l'enfant vit des choses aujourd'hui qui affecteront son rôle de parent demain.

### Une évolution méthodologique importante

Au cours des vingt-cinq dernières années, plusieurs observations importantes sont venues stimuler l'évolution des façons d'approcher les transitions familiales associées à la séparation. En voici des exemples.

Premièrement, un effort a été fait pour intégrer la dimension dynamique des transitions. Chaque trajectoire familiale est unique mais toutes les familles évoluent dans le temps, au fil des profils, des contextes et des processus. Une comparaison de deux portraits statiques, pris à un moment donné, ne rend pas bien compte de cette dynamique. Par exemple, la simple comparaison de groupes d'enfants de familles séparées avec des enfants issus de familles intactes, approche très répandue dans ce champ d'étude, peut occulter un grand nombre de variables importantes. En effet, ces deux groupes ne diffèrent pas seulement sur le plan de la structure parentale de leur famille mais possiblement d'une foule d'autres façons. Ainsi, certains parents sont plus susceptibles de se séparer que d'autres parce qu'ils affichent, bien avant la séparation, certains facteurs de risque augmentant la probabilité d'occurrence. En effet, un adulte qui vit des difficultés sérieuses (emploi, consommation, problèmes de comportement, santé mentale, etc.) a significativement plus de chances de vivre une séparation, sans compter le fait qu'il avait au préalable plus de chances de former une union avec une personne vulnérable. Donc, les familles séparées et les familles non séparées ne diffèrent pas seulement entre elles sur le plan de leur structure

parentale. L'histoire antérieure, les valeurs, le type d'inscription communautaire, les habitudes de vie, le niveau socio-économique sont autant de plans où des différences peuvent apparaître, au delà de cette structure parentale. La nécessité de prendre en compte les profils préalables des personnes et des familles que l'on compare n'est plus à démontrer. Cependant, il reste difficile de respecter empiriquement toutes ces exigences compte tenu de la multitude de paramètres en cause. Sur ce plan, le croisement de méthodologies quantitatives et qualitatives, les croisements d'approches transversales combinées avec des suivis longitudinaux sont considérés par notre équipe comme une avenue potentiellement prometteuse pour cerner des phénomènes complexes. En effet, ces méthodologies « mixtes » permettent de profiter d'avantages propres à plusieurs méthodes, comme par exemple la puissance statistique du quantitatif en même temps que de la souplesse du qualitatif, ou la richesse du longitudinal. Évidemment, la réalité de la recherche impose souvent des limites sévères aux aspirations de mixité méthodologique.

Une deuxième observation a été faite, toujours en lien avec le caractère dynamique des transitions familiales, qui montre que le découpage de l'analyse en fonction de la structure parentale comporte des limites importantes. Ainsi, la comparaison de familles « monoparentales » (matricentriques ou « patricentriques ») avec des familles recomposées (matricentriques ou « patricentriques ») regroupe dans de mêmes catégories des familles potentiellement drastiquement différentes sur le plan de leur histoire transitionnelle. Le groupe de familles monoparentales en question peut en effet comporter des familles qui n'ont jamais vécu de recompositions, des familles qui ont vécu une ou plusieurs recompositions mais qui, au moment de l'étude étaient monoparentales. Sans prétendre annuler la valeur des catégories « monoparentale » ou « recomposée », il est clair que la spécificité des réorganisations de ces catégories de famille ne peut être isolée si chacune d'elles partage les mêmes transitions. Ici, le nombre de transitions semble plus porteur de signification que l'appellation de la structure parentale.

Une troisième observation a été faite par notre équipe, notamment, qui découle de la volonté de dépasser les limites de

notre capacité de recherche face à la très grande complexité des phénomènes et processus en jeu dans les transitions familiales et qu'il faudrait pourtant cerner. Si tout contrôler relève de l'utopie, tout recommencer à chaque étude relève de l'amnésie. Une stratégie prometteuse consiste à combiner les études entre elles, non seulement dans l'optique d'une filiation où l'une complète ou dépasse l'autre, mais dans l'optique de la mise à profit de banques de données issues de grands ensembles, exploitées en combinaison avec des études plus restreintes mais fouillant plus à fond des phénomènes mis en lumière dans le premier niveau. De tels « grands ensembles » se retrouvent dans les projets d'envergure comme l'Étude Longitudinale Nationale sur les Enfants et les Jeunes (ELNEJ), l'Enquête sociale de santé, ou la Plate-forme informationnelle sur le bien-être de l'enfant (PIBE). L'idée est de faire en sorte que les tendances fortes identifiées sur de grands ensembles puissent être fouillées plus finement par des travaux plus restreints mais mieux ciblés dans leurs questions, forts de la première étape.

Enfin, un quatrième exemple d'évolution méthodologique dont nous avons pu être témoin réside dans la volonté de mettre à profit les résultats de la recherche pour promouvoir l'adaptation des jeunes et des familles en transition. Il s'agit de l'importance accrue accordée au transfert de connaissances vers les acteurs susceptibles d'en profiter. La recherche en partenariat, souvent très profitable dans ce domaine d'intérêt parce qu'elle combine les capacités des milieux d'intervention et des milieux de recherche, a fait émerger une sensibilité accrue à l'importance de provoquer des appropriations de la part des acteurs. Les canaux traditionnels de diffusion du savoir peuvent ainsi être dépassés pour entrer plus directement dans la zone d'influence des milieux éducationnels, des pratiques professionnelles ou des politiques sociales. Dans cette optique, la recherche appliquée à la famille est plus souvent conçue dès le départ pour servir.

### Les questions qui se posent maintenant

À certains égards, les questions qui se posaient il y a vingt-cinq ans se posent encore, aucune n'ayant été vidée

complètement. Ces premières questions du type « Quels sont les effets de la séparation sur l'enfant? » demeurent pertinentes mais elles ne suffisent plus pour orienter la recherche. Elles doivent être jumelées à d'autres qui sondent non plus simplement les facteurs de risque mais aussi les facteurs de protection et les éléments de résilience. Les comparaisons entre enfants issus de familles séparées avec leurs pairs de familles intactes demeurent pertinentes mais elles doivent être complétées par des prises en compte des trajectoires antérieures et des profils situationnels des personnes comparées. De plus, sur le plan de la perspective sociale, l'intégration possible de tendances intergénérationnelles nous permet de constater jusqu'à quel point l'enfant est un acteur central dans ces transitions et trouver des moyens de le protéger des risques, c'est renforcer les parents de demain dans leurs rôles auprès des enfants d'après demain.

Comment mieux cerner la complexité? Comment mieux combiner nos outils limités pour aller plus loin? Comment mieux positionner la recherche dans les environnements qui disposent de données sur de grands ensembles? Comment rendre les travaux plus utiles et, éventuellement, les valider sur le terrain de la pratique? Voilà certaines des questions qui se posent pour nous maintenant.

## Références bibliographiques

- Barry, S. (1988). « La place de l'enfant dans les transitions familiales ». *Apprentissage et Socialisation*, 13, 27-37.
- Careau, L., et Cloutier, R. (1990). « La garde de l'enfant après la séparation: profil psychosocial et appréciation des familles vivant trois formules ». *Apprentissage et Socialisation*, 13, 55-66.
- CFE (1999a). *Famille et travail, deux mondes à concilier*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance.
- CFE (1999b). *Le rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance.
- Cloutier, R. (2000). « La dynamique des liens parentaux après la séparation ». Actes des Journées d'étude Québec-Europe *La médiation familiale du XXI<sup>e</sup> siècle*. Centre de médiation Iris Québec et Institut européen de médiation familiale (Paris).
- Cloutier, R., et Jacques, C. (1997). « The evolution of residential custody: a longitudinal study ». *Journal of divorce and remarriage*, 28, 17-33.
- Cloutier, R., Jacques, C., Champoux, L., et Lancop, C. (1994). *Ados, familles et milieu de vie*. Rapport de la recherche menée dans le cadre de l'année internationale de la famille. Québec, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- Couture, B. (1995). L'évolution de la garde résidentielle après la séparation: un suivi sur quatre ans. Québec, École de psychologie, Université Laval, Mémoire de maîtrise non publié sous la supervision de Cloutier, R.
- Crosbie-Burnett, M. (1991). Impact of joint versus sole custody and quality of the co-parental relationship on adjustment of adolescents in remarried families. *Behavioral Sciences and the Law*, 5, 77-81.
- Dandurand, R. (1998) Présentation. Dans R. Dandurand, P. Lefebvre et J.-P. Lamoureux (Eds.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* Montréal, L'Harmattan.

- Drolet, J. (1989). *L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation parentale*. Québec, Université Laval, Mémoire de maîtrise non publié.
- Drolet, J. et Cloutier, R. (1992). « L'évolution de la garde de l'enfant après la séparation des parents ». *Santé Mentale au Québec*, 17, 31-54.
- Famili@ (2002). Banque de données de la recherche québécoise sur la famille. Site internet : <http://familia.inrs-ucs.quebec.ca/>
- Galarneau, D. et Sturrock, J. (1997). *Le revenu familial après la séparation*. Ottawa, Statistique Canada. No de catalogue 13-588-5, mars.
- Hetherington, E. M. (1999) « Should we stay together for the sake of the children? » Dans E. M. Hetherington (Ed.), *Coping with divorce, single parenting and remarriage. A risk and resiliency perspective*. Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum.
- Hetherington, E. M., Bridges, M., et Insabella, G. M. (1998). « What matters? What does not? Five perspectives on the association between marital transitions and children's adjustment ». *American Psychologist*, 53, 167-184.
- Johnston, J. (1990). « Role diffusion and role reversal: Structural variations in divorced families and children's functioning. » *Family Relations*, 39, 405-413.
- Lemieux, N., et Cloutier, R. (1995). « Le programme Entreprenants: fournir aux parents des moyens de favoriser l'adaptation de l'enfant à la suite de leur séparation » *Santé Mentale au Québec*, XX, 221-248.
- Lepage, F. et Moisan, M. (1998). « L'assurance parentale: la nouvelle politique québécoise et les prestations réservées aux pères ». Dans R. Dandurand, P. Lefebvre, et J.-P. Lamoureux (Eds.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* Montréal, L'Harmattan.
- Maccoby, E. E. & Mnookin, R. H. (1992). *Dividing the child: Social and legal dilemmas of custody*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- Madden-Derdich, D. A. & Arditti, J. (1999). « The ties that bind: Attachment between former spouses. » *Family Relations*, 48, 243-249.

- Marcel-Gratton, N. (1998). *Grandir avec maman et papa? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*. Statistique Canada. No de catalogue 89-566-XIF, août.
- Marcel-Gratton, N. et Le Bourdais, C. (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire: résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)*. Rapport présenté au ministère de la Justice du Canada (rapport no CSR-1999-3F).
- Masheter, C. (1997). « Healthy and unhealthy friendship and hostility between ex-spouses: The role of attachment and interpersonal conflict. » *Journal of Marriage and the Family*, 53, 103-110.
- Mayer, F. et Morin, C. (2000). *Le faible revenu après impôt au Québec: situation actuelle et tendances récentes*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Mc Donough, H. et Bartha, C. (1999). *Putting children first: A guide for parents breaking up*. Buffalo, NY, US: University of Toronto Press.
- MFE (1999). *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*. Québec, ministère de la Famille et de l'Enfance, en collaboration avec le Conseil de la Famille et de l'enfance et le Bureau de la statistique du Québec.
- OCDE (1999). *Statistiques de la population active 1978-1998*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.
- Piérard, B., Cloutier, R., Jacques, C. et Drapeau, S. (1994). « Le lien entre la séparation parentale et le comportement de l'enfant : le rôle du revenu familial. » *Revue québécoise de psychologie*, 15, (3), 87-108.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S. et Cloutier, R. (2000). « La famille et les transitions familiales. » Dans F. Vitaro et C. Gagnon (Eds.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- Simard, M., et Beaudry, M. (1998). « Conséquences de la séparation conjugale sur les pères, les mères et les enfants, réflexions pour la politique familiale. » Dans R. Dandurand, P. Lefebvre, et J.-P. Lamoureux (Eds.), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* Montréal, L'Harmattan.

- Simons, R. L. et coll. (1996). *Understanding Differences between Divorced and Intact Families*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- Statistique Canada, (1999). Données sur les naissances. *Le Quotidien*, 16 juin 1999.
- Statistique Canada (1999) Enquête sur la population active.
- Théry, I. (1994). « Évolution des structures familiales: les enjeux culturels du démariage ». Communication présentée dans le cadre du colloque *Transitions familiales, conjugalité, parentalité*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.
- Valleau, M. D., Bergner, R. M., et Horton, C., B. (1995). « Parentification and caretaker syndrome: An empirical investigation. » *Family Therapy*, 22, 157-164.
- Weiss, R. S. (1979). « Growing up a little faster: The experience of growing up in a single-parent household. » *Journal of Social Issues*, 35, 97-111.
- Woody, R. H. (2000). *Child custody: Practice standards, ethical issues, and legal safeguards for mental health professionals*. Sarasota, FL, US : Professional Resource Press/Professional Resource.

---

## **Le niveau de conflit postséparation et l'adaptation de l'enfant**

Sylvie Drapeau, Richard Cloutier,  
Marie-Hélène Gagné,  
Marie-Christine Saint-Jacques

---

Les récentes données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) révèlent une fois de plus les transformations qui se vivent au sein de la famille québécoise. On assiste en effet à une fragilisation des unions et à l'accroissement de la probabilité, pour les jeunes, de vivre au sein d'une autre organisation familiale que celle qui prévalait au moment de leur naissance. Ainsi, l'examen de la répartition des familles québécoises comprenant au moins un enfant de moins de 18 ans montre que 69,4 % de ces familles sont biparentales intactes et que 20,3 % sont monoparentales (Institut de la statistique du Québec, 1998).

Parmi les familles où les parents sont séparés, certaines études américaines situent à près du tiers la proportion de celles dont les parents continueront d'être en conflit deux ans après la dissolution du mariage (Maccoby et Mnookin, 1992 ; Emery, 1999). Après ce laps de temps, cette proportion diminue mais elle demeure élevée. En effet, des études montrent qu'après trois ans de séparation, cette proportion se situe à un peu plus du quart des familles (Maccoby et Mnookin, 1992). Selon la population étudiée et les indicateurs retenus pour opérationnaliser le niveau de conflit, les taux peuvent évidemment varier. Par exemple, dans une étude ayant ciblé spécifiquement des parents séparés en litige judiciaire, Johnson et Campbell (1993) indiquent que près des deux tiers d'un échantillon composé de couples séparés depuis 3 à 8 ans présentent un très haut niveau de conflit, opérationnalisé dans cette étude par la présence de violence verbale ou physique entre les ex-conjoints. Il est certain que ces divorces ne sont pas typiques de ce qui se produit généralement ; ces statistiques demeurent toutefois préoccupantes.

---

De très nombreuses études montrent que le niveau de conflit et l'absence de coopération parentale suite à la séparation comptent parmi les facteurs les plus puissants pour prédire l'adaptation de l'enfant à cet événement (Amato et Keith, 1991 ; Cummings et Davies, 1994 ; Emery et Forehand, 1994 ; Grych et Fincham, 1997 ; Hetherington, 1999). Plus le niveau de conflit est élevé, plus l'enfant est susceptible d'afficher des problèmes de comportement extériorisés, telles l'agressivité, l'hyperactivité, et intériorisés, telles la dépression et l'anxiété (voir Kelly, 2000).

Devant l'ampleur du phénomène de la séparation conjugale et, de manière plus spécifique, de la persistance des conflits entre les ex-conjoints à la suite de cette transition, bon nombre de chercheurs ont tenté de comprendre les mécanismes expliquant l'adaptation de l'enfant dans ce contexte. La présente communication permettra de faire le point sur les écrits de ce domaine. La présentation sera subdivisée en cinq parties. La première met en lumière les grandes lignes des études portant sur la relation entre les conflits conjugaux pré et postséparation et l'adaptation. Dans la deuxième partie, nous aborderons les enjeux propres aux conflits postséparation. La troisième partie consiste à présenter les modèles explicatifs du lien entre les conflits conjugaux et l'adaptation. La quatrième pose la question des sous-groupes plus vulnérables. Finalement, dans la cinquième et dernière partie, nous serons à même d'identifier les pistes de recherche future dans ce champ de connaissances.

### **Relation entre les conflits conjugaux pré et postséparation et l'adaptation des enfants**

La séparation conjugale a été associée à plusieurs difficultés d'adaptation chez l'enfant et l'adolescent. Parallèlement à ces résultats, des études ont montré qu'un niveau élevé de conflit entre les parents augmentait les probabilités que l'enfant présente des problèmes de comportement, et ce, peu importe la structure familiale. Devant ces résultats, un courant de recherche s'est développé, qui a pris son essor suite à une recension marquante réalisée par Emery en 1982 qui posait alors la question suivante : *Les parents devraient-ils demeurer ensemble pour le bien-être des enfants ?* L'enjeu sous-jacent à

cette question consiste à comprendre l'impact relatif des conflits conjugaux et du divorce sur l'adaptation des enfants.

Plusieurs chercheurs ont voulu répondre à cette question qui est encore aujourd'hui d'actualité. Les premières études réalisées dans les années 1980 présentaient des limites méthodologiques importantes, sur le plan notamment de la représentativité des échantillons, de l'imprécision des structures familiales à l'étude, de l'absence de contrôle de variables confondantes, tel le niveau socio-économique de la famille. Cela dit, les études plus récentes sont venues combler ces lacunes et plusieurs des résultats disponibles actuellement sont basés sur des grandes études longitudinales américaines telles la National Survey of Family Households (NSFH) et la National Longitudinal Surveys of Youth (NLSY).

Ainsi, des chercheurs se sont intéressés à l'impact de la séparation en fonction du niveau de conflit préséparation. Selon ces études, le bien-être des jeunes dont les parents se sont séparés à la suite de conflits conjugaux intenses est plus élevé que celui des jeunes dont les parents séparés affichaient peu de conflits avant la séparation (Amato, Loomis et Booth, 1995 ; Booth et Amato, 2001 ; Jekielek, 1988 ; Hanson, 1999 ; Morrison et Coiro, 1999). Dans la même veine, la diminution des conflits suite à la séparation est associée à une baisse des problèmes de comportement des enfants (Amato, et al., 1995 ; Dronkers, 1999 ; Long, Slater, Forehand et Fauber, 1988 ; Jekielek, 1998). Ce qui fait dire à Amato (2001), à la suite d'une métaanalyse sur la question, que les enfants *bénéficient* de la fin d'une union très conflictuelle; par contre, ils souffrent de cette décision lorsque le niveau de conflit préséparation est peu élevé. Pour expliquer ces résultats, l'auteur émet l'hypothèse que l'enfant témoin des conflits intenses entre ses parents peut ressentir un soulagement lors de la séparation conjugale. Il est, de fait, soustrait à un facteur de risque très important. Les auteurs remarquent toutefois que ce type de séparation, présentant un niveau d'hostilité très élevé, pouvant aller jusqu'à la violence physique et verbale entre les conjoints, est relativement peu fréquent (Amato et Booth, 1997). Par contre, l'enfant qui a été peu exposé à l'hostilité entre ses parents perçoit la transition familiale comme un événement imprévu, négatif et

incontrôlable (Booth et Amato, 2001). Si l'enfant ne voit pas d'amélioration dans sa situation, en outre, il peut éprouver des difficultés à comprendre les causes de la séparation de ses parents. Il s'agit donc d'une perte (relationnelle, affective, financière, etc.) qui n'est compensée par aucun gain. Est-ce à dire que les parents devraient exposer leurs enfants aux conflits ? Évidemment non ! Puisque, comme nous l'avons mentionné précédemment, les conflits conjugaux sont clairement associés aux problèmes d'adaptation chez l'enfant. Ces résultats signifient plutôt que ces conflits sont un important facteur de risque pour l'enfant, mais que la séparation conjugale constitue également un risque. Ils signifient aussi que pour comprendre l'impact de la séparation sur l'enfant, il faut nécessairement tenir compte de l'histoire de conflit entre les parents avant la transition.

Cette histoire ne se termine cependant pas forcément lors de la séparation des conjoints. En effet, comme nous l'avons souligné, la dissolution de l'union conjugale n'est pas synonyme de diminution de conflit. Dans cette perspective, des études ont permis de comparer l'adaptation des enfants de familles intactes, conflictuelles ou non, à celle des enfants de familles séparées, conflictuelles ou non. Ces études ont montré que les enfants provenant de familles séparées présentant peu de conflits affichent moins de problèmes de comportement que les enfants provenant de familles intactes conflictuelles (Kelly, 1998 ; Dronkers, 1999 ; Morrison et Coiro, 1999). Dans la même veine, Hetherington (1999) conclut que si les conflits persistent, il est préférable pour un jeune de rester dans une famille unie conflictuelle que dans une famille désunie conflictuelle. En revanche, lorsque les conflits diminuent, la vie avec des parents séparés serait préférable, quoique non exempte de risques.

Bref, *les parents devraient-ils demeurer ensemble pour le bien-être des enfants ?* La réponse à cette question est : ça dépend. Ça dépend des niveaux de conflit conjugal pré et postséparation et des facteurs de risque et de protection présents par ailleurs dans l'environnement de l'enfant.

En résumé, il est reconnu que les conflits entre les parents jouent un rôle essentiel dans notre compréhension de l'adaptation de l'enfant, mais que la séparation conjugale entraîne en elle-même un risque supplémentaire pour les enfants,

quoiqu'il demeure toujours difficile de départager l'influence relative de ces deux facteurs de risque (Amato, 2001, 2000 ; Furstenberg et Kiernan, 2001). Ce qui fait dire à plusieurs auteurs que les enfants qui souffrent le plus sont ceux qui, en plus de subir la séparation de leurs parents, se retrouvent également impliqués dans des conflits chroniques qui se prolongent au-delà de la dissolution du mariage (Amato et Keith, 1991 ; Emery, 1999 ; Doolittle et Deutsch, 1995 ; Hetherington, 1999). Nous allons maintenant nous pencher sur les enjeux propres aux conflits postséparation.

### Les enjeux propres aux conflits postséparation

Plusieurs auteurs soutiennent que les conflits qui perdurent suite au divorce sont particulièrement dommageables pour l'enfant puisque ce dernier peut se retrouver plus directement impliqué dans les conflits (Emery, 1999 ; Hetherington, 1999 ; Kelly, 1998 ; Grych et Fincham, 1997 ; Wallerstein et Corbin, 1999). L'enfant en deviendrait un des enjeux cruciaux car il est un des seuls liens qui demeurent entre les ex-conjoints. De fait, les conflits postséparation sont centrés sur les modalités de garde, les visites, le soutien financier, les styles d'éducation respectifs, etc. (Garrity et Barril, 1994 ; Maccoby et Mnookin, 1992 ; Maccoby, Buchanan, Mnookin et Dornbusch, 1993).

Cela étant dit, plusieurs auteurs soulignent, en s'appuyant sur les études portant sur l'impact des conflits entre les conjoints — qu'ils soient ou non séparés — que tous les conflits n'ont pas le même impact sur l'enfant. Ainsi, Buehler et al. (Buehler, Anthony, Krishnakumar, Stone, Gerard et Pemberton, 1997) démontrent, à partir d'une métaanalyse, que ce n'est pas tant la fréquence des conflits conjugaux qui est associée aux problèmes d'adaptation, mais bien le mode d'expression du conflit. En effet, les conflits exprimés de manière hostile sont fortement associés aux problèmes d'adaptation de l'enfant (Johnston et Campbell, 1993 ; Kelly, 2000 ; Tschann, Johnston, Kline et Wallerstein, 1990).

Comme d'autres auteurs, Buehler et ses collègues (Buehler et al., 1997 ; Buehler, Krishnadumar, Stone, Anthony et

al., 1998) notent toutefois qu'il existe plus d'un mode d'expression de l'hostilité entre les conjoints. Ils font alors référence aux conflits ouvertement déclarés (*overt*), qui se manifestent directement par le biais de cris, dérisions, insultes, menaces ou coups, et aux conflits voilés (*covert*) qui se manifestent notamment par la triangulation de l'enfant. L'étude de ce mode d'expression du conflit semble particulièrement pertinente dans un contexte de séparation. Il consiste en effet à demander à l'enfant de prendre parti, d'espionner l'autre parent, de faire le messenger à propos de sujets délicats, de dénigrer l'autre parent en présence de l'enfant sans que l'autre parent soit présent, etc. Des études montrent, en effet, que les conflits où l'enfant qui se sent « pris » entre ses deux parents sont associés à plus de difficultés chez le jeune en contexte de divorce (Buchanan, Maccoby et Dornbush, 1996 ; Hetherington, 1999 ; Maccoby et al., 1993). Ces types de conflits précipitent les conflits de loyauté et, à la limite, obligent l'enfant à choisir son camp.

Cela dit, des auteurs émettent l'hypothèse que les types de conflit, ouvertement hostiles ou plus voilés, pourraient être associés à des difficultés d'adaptation différentes. Ainsi, les conflits ouvertement déclarés seraient davantage associés aux problèmes de comportement extériorisés, alors que les conflits voilés seraient corrélés aux problèmes intériorisés. Cette hypothèse reste à confirmer.

### Quels sont les mécanismes explicatifs du lien entre les conflits conjugaux et l'adaptation de l'enfant ?

Quatre principaux mécanismes sont proposés pour expliquer le lien entre les conflits conjugaux et l'adaptation de l'enfant, soit l'apprentissage social, les influences cognitivo-contextuelles, l'insécurité émotionnelle et les changements dans les relations parents-enfants (Zimmet et Jacob, 2001).

#### L'apprentissage social (*modeling*)

Selon la théorie de l'apprentissage social, mis de l'avant par Bandura, l'enfant développe des modèles cognitifs des

relations interpersonnelles en imitant les comportements de ses parents. Ces derniers sont des modèles privilégiés étant donné l'intensité et la durée des relations que l'enfant entretient avec eux. Selon ce modèle, l'enfant observe l'hostilité entre ses parents et apprend, par observation directe, leurs comportements. Ces comportements seront par la suite reproduits dans les relations avec les pairs et la fratrie. Cet apprentissage diminue l'inhibition des comportements hostiles puisque l'enfant apprend que l'agression est socialement permise. Parallèlement, le jeune manquerait d'habiletés sociales, celles-ci n'ayant pas été développées. Des auteurs remarquent également que l'enfant exposé directement au conflit conjugal détecte trop rapidement l'hostilité dans les situations auxquelles il est confronté ; il développe un biais perceptif ce qui l'amène à réagir trop fortement dans ces contextes.

#### Les influences cognitivo-contextuelles

Plusieurs études ont montré que la perception de l'enfant au regard du conflit est une variable intermédiaire expliquant pourquoi celui-ci a un impact sur l'adaptation de l'enfant. Selon ce modèle développé par Grych et Fincham (1990), l'enfant évalue tout d'abord la situation sur le plan de sa négativité, de son caractère menaçant et de sa pertinence par rapport à lui-même. Ensuite, lors d'un processus d'évaluation qualifié de secondaire, l'enfant essaie de comprendre les causes du conflit, d'en attribuer la responsabilité, et d'évaluer sa propre efficacité à le résoudre. En lien avec ces trois dimensions, Grych et Fincham soutiennent que certaines évaluations sont davantage associées aux difficultés d'adaptation. Par exemple, l'enfant qui perçoit que le conflit peut être dommageable pour lui, ses parents ou sa famille, donc qui évalue le conflit comme étant menaçant, va présenter plus de signes de détresse que l'enfant qui juge le conflit plus bénin. De même, l'enfant qui s'attribue la responsabilité du conflit, autrement dit, qui se blâme pour la situation, présentera plus de difficultés d'adaptation que celui qui croit que les adultes en ont la responsabilité. Finalement, l'enfant qui évalue avoir les capacités pour faire face efficacement à la situation de conflit s'adaptera mieux qu'un autre qui se sent impuissant dans ce contexte. Cette évaluation est modérée par

les caractéristiques de l'enfant (sexe, âge), la nature du conflit (présence de violence) et celle du contexte dans lequel il se déroule (histoire de conflit, qualité des relations parents-enfants).

### L'insécurité émotionnelle

Cette explication du lien entre le conflit et l'adaptation de l'enfant repose sur la théorie de l'attachement et a été formulée par Davies et Cummings (1994). Selon ce modèle, l'exposition à des conflits conjugaux chroniques favorise l'insécurité émotionnelle de l'enfant. L'exposition au conflit augmenterait la sensibilité de l'enfant aux émotions négatives, diminuerait sa capacité à se calmer et augmenterait ses sentiments d'insécurité au regard de la stabilité de sa famille et de ses relations d'attachement à ses parents. Le conflit devient menaçant pour soi et sa famille. Donc, au lieu de s'habituer au conflit, l'enfant y réagirait davantage et utiliserait plus fréquemment des stratégies inefficaces. À l'instar du modèle précédent, il est proposé que l'impact du conflit sur l'insécurité émotionnelle de l'enfant soit modéré par la nature du conflit, par les variables contextuelles ainsi que par les caractéristiques de l'enfant lui-même.

### Les changements dans les relations parents-enfant (*spillover effect*)

Les conflits entre les conjoints sont associés à des changements dans les relations entre les parents et les enfants. Ainsi, les conflits conjugaux peuvent exacerber les différences dans les pratiques éducatives des parents, augmentant ainsi les probabilités d'incohérence dans les règles, les attentes et les comportements des adultes à l'égard de leurs enfants (Buehler et Gerard, 2002; Erel et Burman, 1995; Fauber, Forehand, Thomas et Wiersen, 1990). En outre, plus les parents sont plongés dans leur propre conflit, moins ils sont impliqués et cohérents dans l'éducation des enfants (Brody, Arias et Fincham, 1996). L'hostilité entre les parents a aussi été associée à des pratiques éducatives plus autoritaires et moins efficaces (Gable, Belsky et Crnic, 1992). Les conflits conjugaux affectent également la qualité des relations affectives entre les parents et

les enfants. Dans ces circonstances, les parents peuvent être moins disponibles émotionnellement et moins sensibles aux besoins de leurs enfants.

Ces quatre modèles ont été présentés distinctement cependant; étant donné la complexité des phénomènes sociaux, il est peu probable qu'un seul de ceux-ci explique entièrement le lien entre les conflits conjugaux et l'adaptation des enfants. En fait, chacune de ces théories apporte une partie de l'explication et, selon les circonstances et les contextes, leur contribution à notre compréhension des difficultés de l'enfant sera plus ou moins importante. Notons également que ces mécanismes ont été généralement mis en lumière à partir de recherches réalisées auprès de familles intactes où les conjoints sont en conflit. Cependant, les résultats des études portant sur la séparation parentale corroborent l'existence de ces mécanismes explicatifs. Plus particulièrement, plusieurs études démontrent que les changements dans les relations parents-enfants ainsi que les perceptions et cognitions de l'enfant au regard du contexte de la séparation sont particulièrement importants à prendre en compte pour comprendre son adaptation.

### Existe-t-il des groupes d'enfants plus vulnérables aux conflits conjugaux ?

L'âge de l'enfant: il est reconnu que les enfants de différents groupes d'âge n'ont pas les mêmes capacités cognitives pour appréhender adéquatement les caractéristiques du conflit (Davies, Myers et Cummings, 1996; Doolittle et Deutsch, 1995). Ainsi, les enfants plus jeunes réagissent davantage sur le plan émotif (peur, tristesse) que les enfants plus âgés ou les adolescents (Cummings et Davies, 1994; Cumming, Ballard et El-Sheikh et Lake, 1991; Davies, Myers, Cummings et Heindel, 1999). Les enfants plus jeunes se blâment pour les conflits entre les adultes, les évaluent comme une menace et ont peu d'habiletés à régulariser leurs émotions. Pour autant, les enfants plus âgés ne sont pas invulnérables face aux conflits parentaux. Ces derniers anticipent davantage les émotions négatives au sein du couple et essaient davantage d'intervenir directement dans les conflits (Davies et al., 1999).

**Le sexe de l'enfant :** Qui, des garçons ou des filles, est le plus affecté par les conflits conjugaux ? Il n'existe pas, à l'heure actuelle, une réponse claire et définitive à cette question. Certains auteurs mentionnent la fragilité plus grande des filles face au conflit conjugal (Snyder, 1998 ; Grych, 1998) alors que d'autres mentionnent le contraire (Dadds, Atkinson, Turner, Blums et Lendich, 1999). Il se pourrait cependant que les différences entre les garçons et les filles varient en fonction de l'âge de l'enfant (Davies et al., 1999). Certains auteurs ajoutent que pour bien comprendre le rôle de la variable sexe dans l'adaptation aux conflits conjugaux, il faut non seulement tenir compte de l'âge de l'enfant, mais également du sexe du parent (Dadds et al., 1999 ; Zimet et Jacob, 2001). En accord avec la théorie de l'apprentissage social, cette dernière variable nous permettrait de mieux comprendre les différences entre les garçons et les filles en fonction de l'identification au parent du même sexe.

#### Pistes de recherche future

De manière générale, ce courant d'études s'alimente à partir de deux populations, soit les familles intactes où les parents sont en conflit et les familles séparées. Il faut donc demeurer prudent quant à la généralisation des résultats trouvés auprès des familles intactes aux familles où les parents sont séparés. Des études sont donc nécessaires afin de vérifier les processus à l'œuvre dans l'adaptation des enfants aux conflits conjugaux en tenant compte des enjeux propres à chaque contexte familial.

Soulignons aussi plus spécifiquement que dans la majorité des études citées précédemment, seules les perceptions des mères ont été recueillies. Ces dernières ne sont cependant pas nécessairement une source d'information non biaisée, étant elles-mêmes au cœur du conflit. C'est pourquoi il est fortement suggéré d'avoir plus d'une source d'information à propos du conflit et, dans cette perspective, le point de vue de l'enfant apparaît primordial.

De plus, les mesures du conflit sont généralement basées sur la fréquence des désaccords ou des conflits violents. Or, il est

reconnu que le conflit est un construit multidimensionnel incluant, outre la fréquence, des indicateurs d'intensité, de contenu, de résolution de la part des parties.

Une perspective longitudinale doit être, si possible, privilégiée afin de rendre compte de l'évolution du conflit conjugal pré et postséparation et de comprendre comment cette évolution affecte l'adaptation des enfants dans ce contexte. Dans la même veine, une perspective longitudinale permet de mettre en lumière non seulement les effets du conflit sur l'enfant, mais également les effets du conflit sur le parent et sur les conflits entre eux.

#### Références bibliographiques

- Amato, P. R. (2000). "The Consequences of Divorce for Adults and Children". *Journal of Marriage and the Family*, 62, 1269-1287.
- Amato, P. R. (2001). « Children of divorce in the 1990's: An update of the Amato and Keith (1991). A Meta-analysis ». *Journal of Family Psychology*, 15 (3), 355-370.
- Amato, P. R., Booth, A. (1997). *A Generation at Risk : Growing up in an Era of Family Upheaval*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Amato, P. R. et Keith, B. (1991). « Parental divorce and the well-being of children: A meta-analysis ». *Psychological Bulletin*, 110, 26-46.
- Amato, P. R., Loomis, L. S., Booth, A. (1995). « Parental divorce, marital conflict and offspring well-being during early adulthood ». *Social Forces*, 73, 895-915.
- Booth, A., Amato, P. R. (2001). « Parental predivorce relations and offspring postdivorce well-being. » *Journal of Marriage and Family*, 63, 197-212.
- Brody, G., Arias, I., Fincham, F. (1996). « Linking marital and child attributions to family processes and parent-child relationships. » *Journal of Family Psychology*, 10, p. 408-421.

- Buchanan, C. M., Maccoby, E.E., Dornbush, S. M. (1996). *Adolescents after Divorce*. Cambridge, MA: Harvard Univ. Press.
- Buehler, C., Anthony, C., Krishnakumar, A., Stone, G., Gerard, J. et Penberton, S. (1997). « Interparental conflict and youth problem behaviors: A meta-analysis. » *Journal of Child and Family Studies*, 6, 233-247.
- Buehler, C., Gerard, J. M. (2002). « Marital conflict, ineffective parenting, and children's and adolescents' maladjustment. » *Journal of Marriage and the Family*, 64, 78-92.
- Buehler, C., Krishnakumar, A., Stone, G., Anthony, C. et al. (1998). « Interparental conflict styles and youth problem behaviors: A two-sample replication study. » *Journal of Marriage and the Family*, 60, 119-132.
- Cummings, E. M., Davies, P. (1994). *Children and Marital Conflict*. New York: Guilford Press.
- Cumming, E. M., Ballard, M., El-Sheikh, M., Lake, M. (1991). « Resolution and child's responses to interadult anger. » *Developmental Psychology*, 27, 462-470.
- Dadds, M. R., Atkinson, E., Turner, C., Blums, J., Lendich, B. (1999). « Family conflict and child adjustment: evidence for a cognitive-contextual model of intergenerational transmission. » *Journal of Family Psychology*, 13 (2), 194-208.
- Davies, P.T., Cummings, E.M. (1994). « Marital conflict and child adjustment: an emotional security hypothesis. » *Psychological Bulletin*, 116, 387-411.
- Davies, P. T., Myers, R., L., Cummings, E. M. (1996). « Responses of children and adolescents to marital conflict scenarios as a function of the emotionality of conflict endings. » *Merrill-Palmer Quarterly*, 42, 1-21.
- Davies, P.T., Myers, R., L., Cummings, E., M., Heindel, S. (1999). « Adult conflict history and children's subsequent responses to conflict: an experimental test. » *Journal of Family Psychology*, 13, 610-628.
- Doolittle, D. B., Deutsch, R. (1995). « Children and high-conflict divorce: theory, research and intervention. » Dans R. Galatzer-Levy, L. Kraus. *The Scientific Basis of Child*

- Custody Decisions* (pp 425-440). Mahwah, NJ: John Wiley & Sons.
- Dronkers, J. (1999). « The effects of parental conflicts and divorce on the well-being of pupils in Dutch secondary education. » *European Sociological Review*, 15, 195-212.
- Emery, R. E. (1999). *Marriage, Divorce, and Children's Adjustment*, 2<sup>nd</sup> edition. Thousand Oaks: Sage.
- Erel, O. Burman, B. (1995). « Interrelatedness of marital relations and parent-child relations: A meta-analytic review. » *Psychological Bulletin*, 118, 106-132.
- Fauber, R., Forehand, R., McCombs, T. A. et Wierson, M. (1990). « A mediational model of the impact of marital conflict on adolescent adjustment in intact and divorced families: The Role of Disrupted Parenting. » *Child Development*, 61, 1112-1123.
- Furstenberg, F. F., Kiernan, K. E. (2001). « Delayed parental divorce: how much do children benefit? » *Journal of Marriage and Family*, 63, 446-457.
- Gable, S., Belsky, J. et Crnic, K. (1992). « Marriage, parenting, and child development: progress and prospects. » *Journal of Family Psychology*, 5, 276-294.
- Garrity, C. B., Baril, M. A. (1994). *Caught in the Middle: Protecting the Children of High-Conflict Divorce*. Lexington, MA: Lexington Books.
- Grych, J. (1998). « Children's appraisal of interparental conflict: situational and contextual influences. » *Journal of Family Psychology*, 12 (3), 437-453.
- Grych, J., Fincham, F.D. (1990). « Marital conflict and children adjustment: A cognitive-contextual framework. » *Psychological Bulletin*, 108 (2), 267-290.
- Grych, J., Fincham, F. D. (1997). « Children adaptation to divorce: from description to explanation. » Dans S. A. Wolchik et I.N. Sandler (ed.), *Handbook of Children's Coping*. New York : Plenum Press.
- Hanson, T.L. (1999). « Does parental conflict explain why divorce is negatively associated with child welfare? » *Social Forces*, 77, 1283-1216.
- Hetherington, M. (1999). « Social capital and the development of youth from non-divorced, divorced, and remarried

- families.» Dans W. A. Collins, L. Brett et al. (Ed), *Relationships as Developmental Contexts* (pp 177-209). Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Ass.
- Jekielek, S. M. (1998) « Parental conflict, marital disruption and children's emotional well-being.» *Social Forces*, 76, 905-935.
- Johnston, J. et Campbell, L. (1993). «Parent-child relationships in domestic violence families disputing custody.» *Family and Conciliation Courts Review*, 31(3), 282-298.
- Kelly, J. B. (1998). « Marital conflict, divorce and children's adjustment.» *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, 7 (2), 259-271.
- Kelly, J.B. (2000). «Children's adjustment in conflicted marriage and divorce: a decade review of research.» *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 39 (8), 963-973.
- Kitzman, K. M., Emery, R. E. (1994). « Child and family coping one year after mediated and litigated child custody disputes.» *Journal of Family Psychology*, 8(2), 150-159.
- Long, N., Slater, E. Forehand, R., et Fauber, R. (1988). « Continued high or reduced interparental conflict following divorce: relation to young adolescent adjustment.» *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 56 (3), 467-469.
- Maccoby, E. E., Buchanan, C. M., Mnookin, R. H. et Dornbusch, S. M. (1993). « Post-divorce roles of mothers and fathers in the lives of their children.» *Journal of Family Psychology*, 7, 24-38.
- Maccoby, E. E., Mnookin, R. H. (1992). *Dividing the child: social and legal dilemmas of custody*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Morrison, D. R., Coiro, M.J. (1999). « Parental conflict and marital disruption: do children benefit when high-conflict marriages are dissolved? » *Journal of Marriage and the Family*, 61, 626-637.
- Snyder, J. R. (1998). « Marital conflict and child adjustment: what about gender? » *Developmental Review*, 18 (3), 390-420.
- Tschann, J. Johnston, J. Kline, M. et Wallerstein, J. (1990). « Conflict, loss, change and parent-child relationships:

- predicting children's adjustment during divorce.» *Journal of Divorce*, 13, 1-22.
- Wallerstein, J. S., Corbin, S. B. (1999). « The child and the vicissitudes of divorce.» Dans R. Galatzer-Levy, L. Kraus, *The Scientific Basis of Child Custody Decisions* (pp 73-95). Mahwah, NJ : John Wiley & Sons.
- Zimmet, D. M., Jacob, T. (2001). « Influences of marital conflict on child adjustment: review of theory and research.» *Clinical Child and Family Psychology Review*, 4 (4), 319-335.

---

**Perdre une famille, en gagner une autre :  
les impacts de la recomposition familiale  
sur les jeunes**

Marie-Christine Saint-Jacques, Sylvie Drapeau  
Richard Cloutier, Rachel Lépine

---

Au Québec, près de 12 % des adolescents vivent au sein d'une famille recomposée (Conseil de la famille et de l'enfance, 1999). Si l'on ajoute à cela le nombre de jeunes de familles monoparentales qui vivent à temps partiel en famille recomposée mais qui ne sont jamais comptabilisés dans les statistiques, on peut, de manière conservatrice, évaluer que deux jeunes québécois sur dix grandissent dans un environnement immédiat comprenant un beau-parent. Malgré l'importance quantitative de ce groupe, il faut reconnaître que peu d'attention a été accordée à la situation de ces jeunes et de ces familles dans les travaux de recherche menés au Québec. Cette absence d'information est loin de nous être particulière. L'examen des recherches empiriques portant sur la recomposition familiale réalisées au Canada comme aux États-Unis et en Europe (Saint-Jacques, 1990; 1996; 2000) fait état d'un courant de recherche quasi inexistant au milieu des années 80 et qui commence à réellement prendre son envol au début des années 90. Si cette absence de travaux s'explique par la croissance encore récente du nombre de familles recomposées (Bernier et al., 1994), il nous apparaît, avec d'autres (Hetherington et Hagan, 1999; Un Québec fou de ses enfants, 1991; Politique de la santé et du bien-être, 1992), qu'il est maintenant devenu impérieux de s'y attarder. Cette communication présente des résultats extraits d'une étude longitudinale examinant l'adaptation des jeunes de familles recomposées dans une perspective écologique. Plus spécifiquement, nous tenterons de répondre aux trois questions suivantes : Quels sont les facteurs associés à l'adaptation de ces jeunes? Parmi ces facteurs, lesquels contribuent le mieux à définir chacune des dimensions comprises dans le modèle explicatif de l'inadaptation? Dans quelle mesure ces facteurs

permettent-ils d'expliquer la variance de l'inadaptation des jeunes?

### Recension des écrits

Il n'y a pas d'unanimité quant aux effets de la recombinaison familiale sur les jeunes. Certains chercheurs évaluent que ces derniers se comparent avantageusement aux enfants vivant en famille « traditionnelle » pour ce qui est de l'estime de soi, de la satisfaction face à la vie, de la réussite scolaire et de la santé mentale (Acock et Demo, 1994; Noller et Callan, 1991; Silitsky, 1996). D'autres insistent davantage sur les effets débilissants de la recombinaison familiale sur les jeunes à court ou à moyen terme (Amato et Keith, 1991; Haurin, 1992; Zill et Schoenborn, 1990). Au-delà de ces controverses (qui s'expliquent fréquemment par des distinctions méthodologiques), force est de reconnaître que, si la majorité des jeunes de familles recomposées fonctionnent normalement, leur adaptation est généralement plus faible que celle des jeunes de familles biparentales intactes (Bray, 1988; Ganong et Coleman, 1993; Jeynes, 1999; Sokol-Katz *et al.*, 1997) sans pour autant pouvoir être qualifiée de problématique ou de pathologique (Bray, 1999; Saint-Jacques, 2000). Toutefois, alors qu'environ 10 % des enfants éprouvent des problèmes de comportement à un niveau clinique, cette proportion est de 20 % lorsque l'on se limite à ceux qui vivent en famille recomposée (Bray, 1999). Afin de comprendre le risque dont la recombinaison semble porteuse, de nombreux chercheurs ont d'abord adopté une perspective comparative, inscrivant ainsi leurs travaux dans la tradition du *family deficit model* (Marotz-Baden *et al.*, 1979). Devant le peu de variance que permettait généralement d'expliquer, à elle seule, la variable « structure familiale », plusieurs chercheurs (Acock et Demo, 1994; Henry et Lovelace, 1995; McFarlane *et al.*, 1995; Steinberg *et al.*, 1991) se sont intéressés aux processus familiaux permettant d'expliquer ces différences.

Sur la base de nos travaux antérieurs et de la recension des écrits que nous avons effectuée, il apparaît pertinent de situer la question de l'adaptation des jeunes dans une perspective écologique qui permet de tenir compte des composantes de

différents ordres tout en se concentrant sur les écarts que l'on observe entre les jeunes de familles recomposées, plutôt qu'entre les structures familiales. Ainsi, l'objectif général du projet de recherche est de développer, à l'aide d'une perspective longitudinale, un modèle de compréhension de l'adaptation des jeunes de familles recomposées intégrant l'apport des processus (familiaux ou individuels), l'histoire de ces jeunes et les caractéristiques du contexte dans lequel ils vivent.

### Le cadre conceptuel

Le modèle *Processus-Personne-Contexte-Temps* (PPCT), développé par Bronfenbrenner (1996), permet de situer la place et l'importance accordées à l'ensemble des dimensions explorées dans le but de développer un modèle de compréhension de l'adaptation des jeunes qui vivent en famille recomposée. Le modèle PPCT est en fait une opérationnalisation de la théorie écologique du développement humain (Mayer, 1994, p. 43) qui met particulièrement l'accent sur les processus. Il leur accorde une importance cruciale en les qualifiant « d'engins du développement ». Ces processus prennent la forme d'interactions constantes et durables ayant lieu dans l'environnement immédiat de la personne.

Ces processus se combinent de manière non additive et donnent des résultats qui se produisent à une allure accélérée avec le temps. C'est l'aspect non additif et d'influence entre les processus qui fait dire à Bronfenbrenner (1996) que le développement de la personne est « un produit synergique, résultant de forces synergiques » (p. 13). La forme, la force et la direction de l'effet de ces processus varient en fonction des caractéristiques personnelles, du contexte et de l'issue du développement examiné. Ainsi et bien que les processus proximaux<sup>1</sup> (P) occupent une place cruciale dans le développement de la personne, ils sont enchâssés dans un

<sup>1</sup> Ces processus sont qualifiés de proximaux parce qu'ils concernent l'environnement immédiat de la personne soit le microsystème, par opposition aux processus distaux qui se produisent dans des environnements plus éloignés de la personne. Ces derniers processus seront classifiés dans la catégorie « contexte ».

modèle qui comprend aussi quatre autres composantes. Il s'agit 1) des résultats développementaux (Rd), 2) des caractéristiques personnelles (P), 3) des caractéristiques de l'environnement (C) et 4) de l'une ou l'autre de ces composantes pour lesquelles on possède des informations à différentes périodes de temps (T<sub>1</sub>, T<sub>2</sub>). Le modèle complet peut donc se résumer à l'équation suivante :

$$Rd_{T_2} = f(PPC)_{T_1-T_2}$$

Un modèle idéal permettrait de tenir compte d'un nombre impressionnant de variables relevant de l'une ou l'autre des dimensions de l'écologie d'une personne. Mais à défaut de cela, il devient nécessaire de privilégier certaines d'entre elles à partir de la pertinence qu'on leur accorde dans les écrits. Le tableau 1 a été construit à partir d'une recension des écrits portant sur l'adaptation des jeunes de familles recomposées.

Tableau 1  
Catégorisation des variables associées à l'adaptation des jeunes de familles recomposées selon le modèle PPCT

Résultats développementaux	Processus proximaux	Caractéristiques personnelles	Contexte	Temps
Inadaptation :	Dysfonctionnement familial	Sexe	Fréquence et intensité du conflit entre les parents et au sein du couple recomposé	Trajectoire familiale du jeune :
Comportements d'extériorisation	Qualité de la communication	Âge		Densité des transitions,
Comportements d'intériorisation	Qualité et satisfaction de la relation (enfant/beau-parent - enfant/autre parent)	Niveau scolaire	Caractéristiques des parents (âge, sexe) Conditions socio-économiques (scolarité, revenu, occupation)	temps écoulé depuis le début de la recomposition
	Problèmes relationnels	Statut pubertaire	Détresse psychologique du parent	
		Stratégies de coping	Caractéristiques structurelles de la famille (type de famille recomposée, demi fratrie, type de transitions, nb. de transitions, contact avec le parent non gardien).	
		Culpabilité ressentie et menace perçue face aux conflits entre les parents et au sein du couple recomposé.		

## Méthodologie

Les données présentées ici sont extraites d'une étude longitudinale (T<sub>2</sub>= 12 mois) de type quantitatif. La population à l'étude est composée de 120 familles recomposées comprenant un jeune âgé entre 10 et 17 ans. L'échantillon est de type non probabiliste et constitué de volontaires. L'échantillon total comprend 121 jeunes, 115 parents et 88 beaux-parents. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire administré par entrevue téléphonique auprès du jeune, du parent et du beau-parent selon le cas.

### Instruments de mesure

L'inventaire des transitions familiales (Saint-Jacques, 2000) est constitué d'une adaptation de la *Grille des changements de la structure familiale* ainsi que de la *Grille des formules de garde* développées par Hamel (1986). Ces instruments permettent d'évaluer la nature, la fréquence, la densité et la discontinuité relationnelle qu'impliquent les transitions vécues par les jeunes.

Le niveau d'inadaptation<sup>2</sup> des jeunes a été mesuré par le *Child Behavior Checklist/4-18* (CBCL) (Achenbach, 1991) complété par le parent. Dans cette étude, seules les échelles « problèmes de comportement intériorisés » et « problèmes de comportement extériorisés » ont été retenues pour l'analyse. Les problèmes de comportement intériorisés comprennent la somme des échelles retrait, somatisation et anxiété/dépression. Les problèmes de comportement extériorisés comprennent la somme des échelles « comportement délinquant » et « comportement agressif ».

Les processus proximaux mesurés concernent le fonctionnement général de la famille, les problèmes relationnels, la qualité des relations, la qualité et la satisfaction vis-à-vis de la relation enfant/beau-parent et enfant/autre parent. Les instruments utilisés pour mesurer ces différents aspects sont :

<sup>2</sup> Il est question « d'inadaptation » plutôt que « d'adaptation » de manière à être cohérent eu égard aux instruments de mesure qui seront utilisés pour évaluer ces variables.

l'échelle de fonctionnement général du *McMaster Family Assessment Device*, ou FAD (Epstein, Baldwin & Bishop, 1983) complétée par le parent et le jeune, l'*Index of Parental Attitudes* (Hudson, Wung & Borges, 1980, complété par le parent et le beau-parent, et le *Parent Adolescent Communication Scale* (Barnes et Olson, 1992) complété par le parent et le beau-parent à l'égard du jeune et le jeune à l'égard du beau-parent. La qualité et la satisfaction du jeune à l'égard de sa relation avec son /beau-parent, et avec son autre parent ont été évaluées à l'aide de deux items extraits de l'étude de Fine et Kurdeck (1995).

Les stratégies de *coping* utilisées lors de situations stressantes chez les adolescents ont été mesurées à l'aide du *Coping Inventory for Stressful Situations* de Endler et Parker (1999). Finalement, la perception qu'ont les jeunes du conflit entre leurs parents et au sein du couple recomposé a été mesurée à l'aide du *Children's Perception of Interparental Conflict Scale* (Grych, Seid et Fincham, 1992).

#### Analyse des données

Des analyses statistiques univariées et bivariées ont été utilisées pour décrire et mesurer la présence et l'importance des relations entre le niveau d'inadaptation des jeunes et les autres variables à l'étude. Par la suite, l'analyse multivariée a permis d'évaluer la contribution des différentes variables aux dimensions composant le modèle PPCT pour les jeunes âgés de 12 ans et plus<sup>3</sup> (N=76). Des analyses de corrélation canonique ont été réalisées pour chacune des dimensions retenues. Chaque contribution a été calculée à partir d'une analyse de redondance standardisée. En raison du nombre élevé de facteurs et de la taille d'échantillon, chaque classe de facteurs a été étudiée en relation directe avec l'inadaptation, en ne tenant pas compte des autres classes de facteurs (absence de relations partielles). Cette stratégie peut contribuer à une estimation optimiste de la

<sup>3</sup> L'analyse multivariée nécessite que tous les répondants aient complété l'ensemble des instruments de collecte. Dans cette étude, la mesure des stratégies de *coping* et la qualité de la communication n'ont été évaluées qu'auprès des jeunes âgés de douze ans et plus, ce qui diminue la taille de l'échantillon.

contribution de chaque classe de facteurs à la variance de l'inadaptation.

#### Caractéristiques des jeunes et de leur famille

L'échantillon comporte un peu plus de filles (N=66) que de garçons (N=55). L'âge moyen des jeunes est de 13,5 ans. Tous les jeunes fréquentaient l'école au moment de la collecte de données, de la quatrième année du primaire au collégial. La majorité des parents interrogés sont les mères biologiques des jeunes échantillonnés (77,6 %), dont l'âge se situe entre 31 et 50 ans. Le tiers des parents ont obtenu un diplôme de niveau universitaire; le quart un diplôme d'études collégiales et 40,8 % ont atteint un niveau de scolarité correspondant au secondaire. Sur le plan occupationnel, la majorité des parents travaillent à temps plein (63,5 %) ou à temps partiel (13,0 %). Près de la moitié des familles (46,3 %) ont un revenu annuel familial total avant impôt de plus de 60 000 \$.

Dans cet échantillon, la majorité des jeunes sont issus de familles recomposées de type matricentrique. Plusieurs de ces recompositions familiales sont récentes (M=3,8 mois). Les jeunes étaient âgés en moyenne de 5,5 ans lors de la séparation de leurs parents et de 9,4 ans lors de la présente recombinaison.

#### Résultats

L'analyse bivariée a permis d'examiner les relations qui existent entre : a) les processus proximaux, les caractéristiques personnelles du jeune, le contexte et certains aspects du temps, dont les trajectoires familiales sur le niveau d'adaptation des jeunes. Les résultats sont présentés en distinguant les problèmes d'extériorisation des problèmes d'intériorisation tels qu'évalués par le parent (tableau 2).

Les variables suivies d'un astérisque sont celles pour lesquelles des corrélations ou associations sont  $\leq$  à ,05.

Tableau 2  
Variables associées aux problèmes de comportement extériorisés

Résultats développementaux	Processus proximaux	Caractéristiques personnelles	Contexte	Temps
Inadaptation : Comportements d'extériorisation	Dysfonctionnement familial parent** jeune**  Qualité de la communication jeune beau-parent* parent-jeune**** beau-parent-jeune**  Qualité et satisfaction de la relation (enfant/beau-parent - enfant/autre parent)  Problèmes relationnels avec le parent**** avec le beau-parent**	Sexe Âge Niveau scolaire **  Statut pubertaire  Stratégies de coping tâches émotions** évitement  Culpabilité ressentie et menace perçue*** face aux conflits entre les parents  Culpabilité ressentie** et menace perçue** face aux conflits au sein du couple recomposé.	Fréquence* et intensité*** du conflit entre les parents  Fréquence et intensité du conflit au sein du couple recomposé  Caractéristiques des parents (âge, sexe*) Conditions socio-économiques (scolarité, revenu, occupation)  Détresse psychologique du parent****  Caractéristiques structurelles de la famille (type de famille recomposée*, union féconde, nombre de transitions de type 1, de type 2**, contact avec le parent non gardien*)	Trajectoire familiale du jeune  Densité, temps écoulé depuis le début de la recombinaison

p. ≤ .05; \*\* p. ≤ .01; \*\*\* p. ≤ .001; \*\*\*\* p. ≤ .0001

Tableau 3  
Variables associées aux problèmes de comportement intériorisés

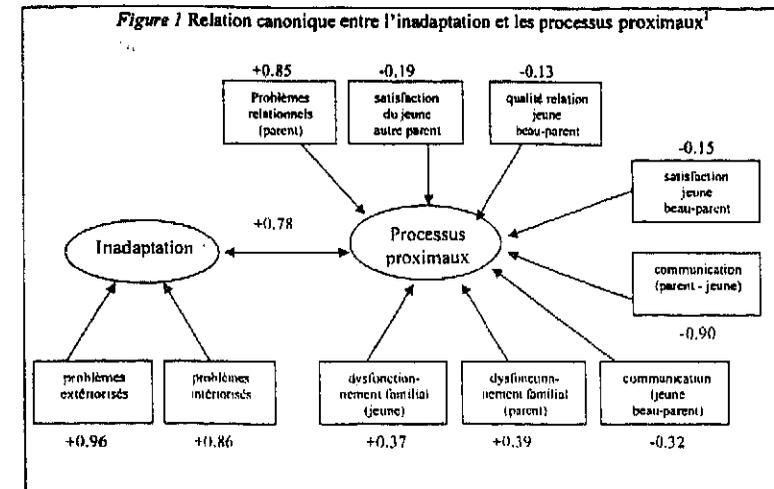
Résultats développementaux	Processus proximaux	Caractéristiques personnelles	Contexte	Temps
Inadaptation : Comportements d'intériorisation	Dysfonctionnement familial parent jeune  Qualité de la communication du parent-jeune**** jeune-beau-parent beau-parent-jeune  Qualité et satisfaction de la relation (enfant/beau-parent - enfant/autre parent)  Problèmes relationnels avec le parent** avec le beau-parent	Sexe Âge* Niveau scolaire*  Statut pubertaire  Stratégies de coping tâches émotions*** évitement  Culpabilité ressentie et menace perçue*** face aux conflits entre les parents  Culpabilité ressentie** et menace perçue** face aux conflits et au sein du couple recomposé.	Fréquence et intensité** du conflit entre les parents  Fréquence et intensité du conflit au sein du couple recomposé  Caractéristiques des parents (âge, sexe) Conditions socio-économiques (scolarité, revenu, occupation*)  Détresse psychologique du parent****  Caractéristiques structurelles de la famille (type de famille recomposée, union féconde, nombre de transitions de type 1, de type 2**, contact avec le parent non gardien)	Trajectoire familiale du jeune  Densité, temps écoulé depuis le début de la recombinaison

p. ≤ .05; \*\* p. ≤ .01; \*\*\* p. ≤ .001; \*\*\*\* p. ≤ .0001

Les résultats présentés aux tableaux 2 et 3 font ressortir qu'un grand nombre de facteurs sont associés aux problèmes de comportement extériorisés et intériorisés des jeunes. Afin de situer la contribution de chacune de ces variables à sa dimension écologique et la contribution de chacune des dimensions écologiques à la variance de l'inadaptation, une variable canonique regroupant à la fois les problèmes de comportement extériorisés et intériorisés a été créée. Cette première variable canonique a été tour à tour mise en relation avec quatre autres variables canoniques représentant chacune des dimensions du modèle PPCT (figures 1 à 4).

#### Contribution des processus proximaux à l'inadaptation des jeunes

Cette première relation canonique (figure 1) fait ressortir la contribution importante de deux variables aux processus proximaux. Il s'agit de la qualité de la communication entre le parent et le jeune et les problèmes relationnels du parent avec le jeune (tels qu'évalués par le parent). Plus la qualité de cette communication est évaluée positivement, moins le jeune manifeste de problèmes de comportement. Par ailleurs, plus le niveau de problèmes dans la relation parent/jeune est élevé, plus l'inadaptation du jeune est importante. Les corrélations obtenues ( $r=+,90$ ;  $r=+,85$ ) dénotent une importante relation (Cohen, 1988). De plus, la corrélation obtenue entre ces deux variables canoniques est aussi importante ( $r=+,78$ ). Ce premier modèle explique 50,5 % de la variance de l'inadaptation des jeunes.



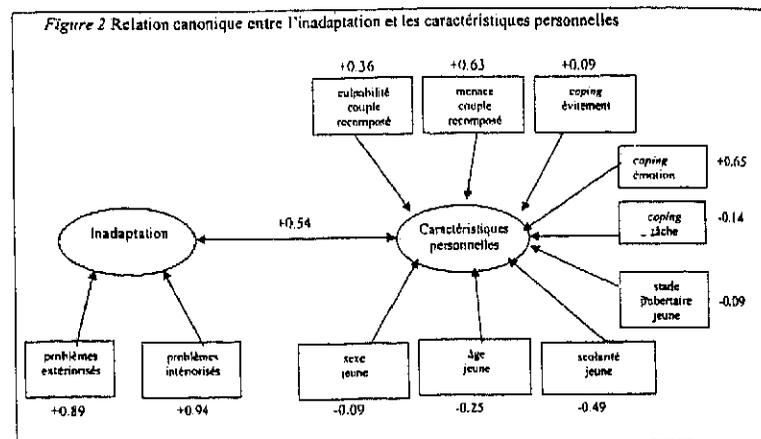
<sup>1</sup> Les indices représentent les coefficients de corrélation.

#### Contribution des caractéristiques personnelles à l'inadaptation des jeunes

Cette deuxième relation canonique (figure 2) fait ressortir la contribution importante de trois variables à la dimension « caractéristiques personnelles du jeune ». Il s'agit de l'utilisation de stratégies de *coping* centrées sur les émotions, de la menace perçue par le jeune au regard des conflits au sein du couple recomposé<sup>4</sup> et du niveau de scolarité du jeune. On remarque ainsi que plus un jeune opte pour des stratégies de *coping* centrées sur les émotions, plus il manifeste de problèmes de comportement ( $r=+,65$ ). Par ailleurs, plus un jeune se sent menacé par les conflits qui sévissent au sein du couple recomposé, plus il manifeste de problèmes de comportement ( $r=,63$ ). Enfin, les jeunes qui fréquentent le premier cycle du secondaire ont plus de problèmes d'inadaptation que les jeunes fréquentant le deuxième cycle du secondaire ( $r=-,49$ ). La

<sup>4</sup> L'évaluation des caractéristiques du conflit qui peut exister entre les ex-conjoints n'a pu être insérée dans ce modèle puisqu'un trop grand nombre de jeunes ( $n=15$ ) n'ont pas de contact avec leur autre parent et sont, de ce fait, dans l'impossibilité d'évaluer cette dimension.

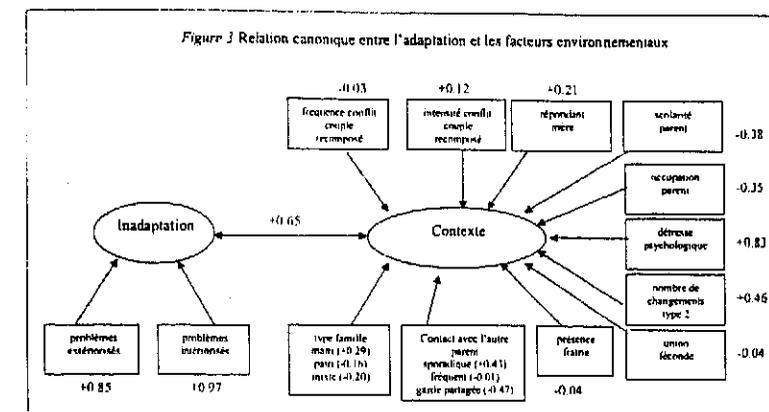
corrélation obtenue entre ces deux variables canoniques est importante ( $r = +,54$ ). Ce deuxième modèle explique 24,2 % de la variance de l'inadaptation des jeunes.



### Contribution du contexte à l'inadaptation des jeunes

Cette troisième relation canonique (figure 3) fait aussi ressortir la contribution importante de trois variables de la dimension « contexte ». Il s'agit du niveau de détresse psychologique du parent, du nombre de changements vécus de type 2 et du niveau de contact avec le parent non gardien. On observe que plus un parent démontre un niveau élevé de détresse psychologique, plus le jeune manifestera de problèmes de comportement ; la force de cette relation est importante ( $r = 0,83$ ). En second lieu, on note que plus un jeune a vécu de changements de type 2, c'est-à-dire de changements qui renvoient à des événements familiaux qui ne font pas partie du cours typique et prévisible de la vie familiale (par ex., la séparation des parents, l'arrivée d'un beau-parent, le décès d'un frère ou d'une sœur), plus il fera preuve de problèmes d'adaptation. Cette corrélation est modérée ( $r = 0,46$ ). Enfin, les jeunes qui ont des contacts sporadiques avec l'autre parent sont

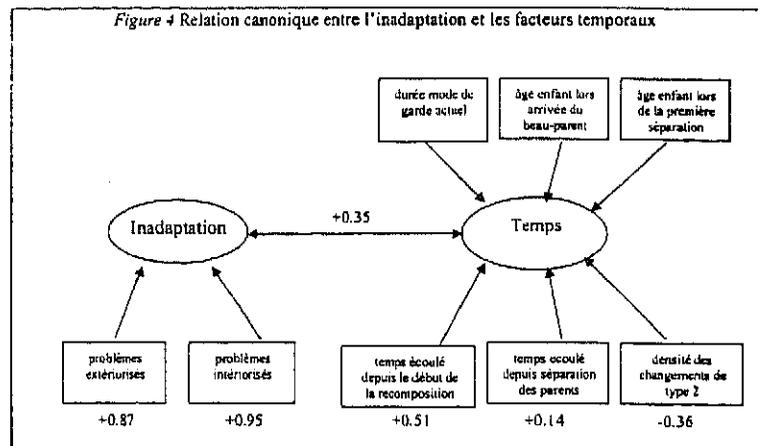
plus susceptibles de manifester des problèmes de comportement. À l'opposé, les jeunes qui voient l'autre parent très fréquemment en raison d'un mode de garde partagé font preuve de moins de problèmes d'inadaptation. La force de ces corrélations est aussi modérée ( $r = 0,43$  ;  $r = -0,47$ ). La corrélation obtenue entre ces deux variables canoniques est importante ( $r = +,65$ ). Ce troisième modèle explique 34,4 % de la variance de l'inadaptation des jeunes.



### Contribution du temps à l'inadaptation des jeunes

Cette quatrième et dernière relation canonique fait ressortir la contribution importante de deux variables de la dimension « temps ». Il s'agit du temps écoulé depuis le début de la recombinaison familiale et de l'âge des enfants lors de l'arrivée du beau-parent. Plus le temps écoulé depuis le début de la recombinaison est élevé, plus les jeunes ont tendance à manifester des problèmes de comportement. Notons que la force de la corrélation est importante ( $r = 0,51$ ). Par ailleurs, moins le jeune était âgé au moment de l'arrivée du beau-parent, plus il manifeste aujourd'hui de problèmes de comportement. La force de ces relations est modérée ( $r = -0,42$ ). La corrélation obtenue entre ces deux variables canoniques est modérée ( $r = +,35$ ). Ce quatrième modèle explique 10,0 % de la variance de l'inadaptation des jeunes. Il est permis de penser que cette

dernière dimension du modèle PPCT bénéficiera particulièrement de données portant sur différentes mesures dans le temps ainsi que l'a conçu Bronfenbrenner (1996).



### Conclusion

Au cours de cette communication nous avons voulu mettre l'accent sur une lecture écologique de l'adaptation des jeunes de familles recomposées. Les analyses exploratoires réalisées ici ont fait ressortir l'importance des différentes dimensions de l'écologie des jeunes. Il faut notamment souligner la dimension des « processus proximaux » qui, à l'aide des variables sélectionnées dans cette étude, expliquent 50,4 % de la variance de l'inadaptation des jeunes. La dimension « contexte » a permis de son côté de prédire 34,4 % de la variance de l'inadaptation, alors que la dimension des « caractéristiques personnelles » prédit 24,2 % de cette variance. La dimension « temps » apporte une contribution plus négligeable puisque son apport permet de prédire 10 % de la variance de l'inadaptation.

Dans l'interprétation de ces résultats, il importe de ne pas perdre de vue que des variables importantes, telles l'évaluation faite par le jeune du conflit qui peut sévir au sein des ex-conjoints, de même que les perceptions du beau-parent au

regard de la relation avec le jeune, n'ont pu être incluses dans le modèle car cela aurait obligé à éliminer tous les répondants qui n'ont aucun contact avec le parent non gardien ou pour lesquels le beau-parent n'a pas participé à l'étude. Cette mise en garde étant faite, un des résultats probablement les plus notables concerne la contribution importante du parent gardien à la présence, ou non, de problèmes d'adaptation chez le jeune. Cette contribution se remarque notamment à travers l'évaluation que le parent fait de la qualité de la communication et des problèmes relationnels qu'il éprouve avec son jeune (processus proximaux). Par ailleurs, le fait que le parent démontre un niveau de détresse psychologique élevée (contexte) est associé à des problèmes d'inadaptation chez le jeune. Toujours au sujet de la dimension contexte, on note que les jeunes qui ont connu plus de changements familiaux de type « séparation » ou « recomposition » manifestent plus de problèmes de comportement. Dans la même veine, les jeunes qui vivent en garde partagée ont moins de problèmes de comportement. Ces deux derniers résultats témoignent de la contribution de la continuité des liens entre les individus, même à travers le changement, à l'adaptation à la vie au sein d'une famille réorganisée. Certaines caractéristiques personnelles du jeune sont associées à la présence de plus de problèmes de comportement, rappelant ainsi le rôle actif que joue le jeune dans son propre développement. Il s'agit notamment du recours à des stratégies de *coping* centrées sur les émotions qui, contrairement aux stratégies actives de résolution de problèmes, sont associées à plus de problèmes de comportement (Lengua, Sandler, West, Wolchik et Curran, 1999; Neher et Short, 1998; Rotenberg, Kim et Herman-Stahl, 1998; Short, 1998). Toujours sur le plan des caractéristiques personnelles, on constate que les jeunes qui se sentent menacés par les conflits qui existent au sein du couple recomposé ont plus de problèmes d'adaptation rappelant ainsi le rôle fondamental des perceptions de ce qui se vit au sein de la famille dans la prédiction de l'adaptation des jeunes. Enfin, on remarque que plus le temps écoulé depuis le début de la recomposition s'accroît, plus les jeunes manifestent de problèmes de comportement. Ce résultat, bien qu'intrigant, s'apparente aux observations faites dans d'autres recherches (Bray, 1999; Saint-Jacques, 2000) appuyant en cela une

observation faite il y a plusieurs années par Hetherington *et al.*, (1982) au sujet d'une réaction latente (*sleepers effect*) des jeunes vivant une recomposition familiale.

### Références bibliographiques

- Achenbach, T.M. (1991). *Manual for the child behavior checklist/4-18 and 1991 profile*. Burlington, Vermont: University of Vermont Department of Psychiatry.
- Acock, Alan C. et David H. Demo. (1994). *Family Diversity and Well-Being*. Thousand Oaks: Sage Publications, 299 p.
- Amato, Paul R. et Bruce Keith. (1991). « Parental divorce and the well-being of children: a meta-analysis ». *Psychological Bulletin*, vol. 110(1), p. 26-46.
- Bernier, Michel, Hélène Desrosiers, Céline Le Bourdais et Céline Létourneau. (1994). *Un profil des familles québécoises*. Québec: Gouvernement du Québec - Santé Québec, 82 p.
- Bray, J. H. (1999). « From marriage to remarriage and beyond: findings from the developmental issues in stepfamilies research project ». *Coping with Divorce, Single Parenting and Remarriage – A Risk and Resiliency Perspective*. Édité par E. M. Hetherington. New Jersey: Lawrence Erlbaum.
- Bray, James H. (1988). « Children's development during early remarriage ». Édité par E. Mavis Hetherington et Josephine D. Arasteh, *Impact of Divorce, Single Parenting and Stepparenting on Children*, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates, 389 p.
- Bronfenbrenner, U. (1996). « Le modèle "Processus-Personne-Contexte-Temps" dans la recherche en psychologie du développement : principes, applications et implications ». Sous la direction de R. Tessier et G. M. Tarabulsy, *Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 9-59.
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral science*. Hillsdale, N.J. : L. Erlbaum Associates.

- Endler, N. S. et J. D. Parker. (1999). *Coping Inventory for Stressful Situations - Manual* (2<sup>e</sup> édition) Toronto: Multi Health Systems.
- Ganong, Lawrence H. et Marilyn Coleman. (1993). « A meta-analytic comparison of the self-esteem and behavior problems of stepchildren to children in other family structures ». *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 19(3/4), p. 143-163.
- Grych, J. H., M. Seid et F. D. Fincham. (1992). « Assessing marital conflict from the child's perspective: the children's perception of interparental conflict scale ». *Child Development*. Vol.63: p. 558-572.
- Hamel, Sylvie (1996). *Changements de la structure familiale et adaptation des adolescents : une étude comparative de familles intactes, réorganisées et vivant un placement*. Recherche postdoctorale non publiée.
- Haurin, R. Jean. (1992). « Patterns of childhood residence and the relationship to young adult outcomes ». *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54(4), p. 846-860.
- Henry, Carolyn S. et Sandra G. Lovelace. (1995). « Family resources and adolescent family life satisfaction in remarried family households ». *Journal of Family Issues*, vol. 16(6), p. 765-786.
- Hetherington, E. M., Cox, M., Cox, R. (1982). « Effects of divorce on parents and children ». Édité par M. E. Lamb, *Nontraditional families* (p. 233-288), Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Hetherington, E. M. & Stanley-Hagan, M. (1999). « The adjustment of children with divorced parents: A risk and resiliency perspective ». *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 40 (1), 129-140.
- Marotz-Baden, Ramona, Gerald R. Adams, Nancy Bueche, Brenda Munro et Gordon Munro. (1979). « Family form or family process? reconsidering the deficit family model approach ». *The Family Coordinator*, vol. 28(1), p. 5-14.
- Mayer, Micheline. (1994). *Écologie humaine, écologie sociale et mauvais traitements*. Document non publié: Université de Montréal, 92 p.

- McFarlane, Allan H., Anthony Bellissimo et Geoffrey R. Norman. (1995). « Family structure, family functioning and adolescent well-being: the transcendent influence of parental style ». *Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, vol. 36(5), p. 847-864.
- Noller, Patricia et Victor Callan. (1991). *The Adolescent in the Family*. London: Routledge, 172 p.
- Saint-Jacques, M.-C. (1996). « L'ajustement des enfants et des adolescents qui vivent en famille recomposée : État de la question ». Dans *Comprendre la famille*, sous la direction de Jacques Alary, Actes du 3<sup>e</sup> symposium québécois de recherche sur la famille. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 9-31.
- Saint-Jacques, M.-C. (2000). *L'ajustement des adolescents et des adolescentes dans les familles recomposées : étude des processus familiaux et des représentations des jeunes*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 334 pages.
- Saint-Jacques, Marie-Christine. (1990). « Familles recomposées: Qu'avons-nous appris au fil des ans? ». *Service social*, vol. 39(3), p. 7-37.
- Silitsky, Daniel. (1996). « Correlates of psychological adjustment in adolescents from divorced families ». *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 26(1/2), p. 151-169.
- Sokol-Katz, Jan, Roger Dunham et Rick Zimmerman. (1997). « Family structure versus parental attachment in controlling adolescent deviant behavior: a social control model ». *Adolescence*, vol. 32(125), p. 199-215.
- Steinberg, Laurence, Nina S. Mounts, Susie D. Lamborn et Sanford M. Dornbusch. (1991). « Authoritative parenting and adolescent adjustment across varied ecological niches ». *Journal of Research on Adolescence*, vol. 1(1), p. 19-36.

## Les rôles d'un supplément au revenu de travail et des pensions alimentaires pour enfant

Patrick Villeneuve

Près des deux tiers des chefs de familles monoparentales matricentriques avec enfants de moins de 18 ans ont déjà été mariées.<sup>1</sup> On sait que le divorce a des répercussions économiques importantes dans de nombreuses familles avec enfants. Ainsi, selon une étude longitudinale canadienne, le ratio des revenus par rapport aux besoins familiaux diminue de 43 % pour les mères suite à un tel événement alors qu'il augmente de 18 % pour les pères (Finnie, 1994). Ceci s'explique à la fois par une baisse des revenus familiaux nettement plus prononcée chez les femmes<sup>2</sup> et par le fait que dans la grande majorité des cas, la garde des enfants est confiée à celles-ci (ce qui se traduit par des besoins familiaux habituellement plus importants pour les mères). La situation économique des mères seules n'ayant jamais été mariées n'est pas meilleure au contraire.

Dans l'ensemble, au Canada, le taux de pauvreté des mères seules est environ cinq fois plus élevé que celui des couples avec enfants, soit 54,2 % comparativement à 10,4 % respectivement (CNBES, 2001). Il faut de plus souligner que la proportion représentée par les familles monoparentales parmi l'ensemble des familles ne cesse d'augmenter. En effet, au Canada, les données de recensement révèlent que ce taux était de 16,6 % en 1981 mais de 22,3 % quinze ans plus tard.<sup>3</sup>

On peut alors se demander ce que l'on peut faire pour réduire cette pauvreté ? Avant d'apporter quelques éléments de réponse, certaines des forces et limites caractérisant les approches traditionnelles en matière de sécurité du revenu seront brièvement examinées. Je m'attarderai ensuite à un programme

<sup>1</sup> Pour être précis: 65,6 % (Source: Enquête sur la dynamique du travail et du revenu [EDTR], Statistique Canada, 1998.)

<sup>2</sup> Cette baisse est de 58 % pour les femmes alors qu'elle est de 27 % chez les hommes.

<sup>3</sup> En 1986 et en 1991, ces taux étaient respectivement de 18,8 % et 20,0 %.

de supplément au revenu de travail: le Projet d'autosuffisance (PAS) pour finalement explorer le rôle accru que pourraient jouer les pensions alimentaires pour enfants.

### Approches traditionnelles en matière de sécurité du revenu

Les programmes traditionnels de sécurité du revenu tels que l'assistance sociale (souvent appelée le « bien-être social ») jouent un rôle essentiel afin de réduire la pauvreté ou du moins la gravité de celle-ci. Ainsi, selon Hatfield (1996), même si les revenus provenant du marché du travail ont diminué en moyenne de 9,9 % pour les familles monoparentales de 1984 à 1993, celles-ci ont quand même connu une légère augmentation de 1,8 % de leurs revenus quand tous les transferts sociaux sont pris en considération. Tel qu'illustré au **tableau 1**, ces transferts constituent une source de plus en plus importante de revenus pour les familles pauvres.

**Tableau 1**  
Proportion des revenus des familles pauvres  
provenant de transferts gouvernementaux

Type de famille	1975	1992
Monoparentale	59,7 %	71,3 %
Biparentale	26,7 %	42,9 %

Source: Zyblock, 1996.

Ces programmes comportent cependant aussi certaines limites. Une de celles-ci a trait aux désincitatifs au travail liés au taux virtuel d'imposition faisant en sorte que, d'un strict point de vue financier, il ne soit pas tellement avantageux pour une mère seule d'occuper un emploi au salaire minimum. Une étude publiée en 1993 par le Conseil national du bien-être social révélait, tel qu'on peut le constater au **tableau 2**, qu'une mère seule avec un enfant aurait reçu annuellement, en étant bénéficiaire de l'aide sociale en Colombie-Britannique par exemple, 2 556 \$ de plus que si elle avait plutôt compté sur un emploi à plein temps au salaire minimum.

De tels désincitatifs au travail ont contribué à créer ce que certains ont appelé des *trappes de pauvreté*. Comme nous le verrons cependant dans les prochaines sections, d'autres types de transferts complémentaires peuvent réduire la pauvreté tout en évitant ce type de problème.

**Tableau 2**  
Incitatifs et désincitatifs au travail en 1992,  
selon le type de ménage;  
Comparaison entre l'assistance sociale et  
le travail au salaire minimum

Province	Personne seule	Parent seul ayant un enfant <sup>4</sup>	Couple ayant un revenu et deux enfants	Couple ayant deux revenus et deux enfants
Terre-Neuve	4 270	(2 135)	(2 696)	5 022
Ile-du-Prince- Edward	125	(2 697)	(8 080)	(312)
Nouvelle- Écosse	2 448	(2 853)	(3 717)	4 269
Nouveau- Brunswick	3 601	(789)	(3 003)	4 977
Québec	2 207	2 793	(574)	7 154
Ontario	1 788	(4 685)	(8 810)	735
Manitoba	(42)	(46)	(9 047)	(1 353)
Saskatchewan	3 327	(618)	(4 390)	2 467
Alberta	2 059	(1 815)	(7 407)	1 049
Colombie- Britannique	2 349	(2 556)	(5 572)	2 925

Source: National Council of Welfare, automne 1993.

Note : Les chiffres entre parenthèses sont négatifs (c'est-à-dire : représentent des désincitatifs au travail).

<sup>4</sup> Au Québec, le résultat positif dans la colonne « Parent seul ayant un enfant » est en partie attribuable au programme de supplément au revenu de travail APPORT.

### Le supplément au revenu de travail du PAS

Le Projet d'autosuffisance (PAS) vise à évaluer l'impact d'un généreux programme de supplément au revenu de travail. Dans le cadre du principal volet de ce projet pilote mis sur pied au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique de 1992 à 2000, des chefs de familles monoparentales ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins une année se sont vus offrir la possibilité d'augmenter significativement (dans bien des cas, de doubler) leurs revenus de travail éventuels dans la mesure où ils travaillent au moins 30 heures par semaine (ce qui est qualifié de « plein temps » dans le cadre du projet). Le parent devait enclencher le processus au moins une fois (i.e. travailler au moins 30 heures durant une semaine) durant la première année pour être admissible au supplément au revenu de travail durant trois ans.

On peut voir à la **figure 1** la relation, sur une base annuelle, entre la valeur du supplément du PAS et les revenus de travail. Ainsi, une personne du Nouveau-Brunswick gagnant 10 000 \$ annuellement, soit un peu plus que le salaire minimum en 1995, recevait près de 11 000 \$ en supplément du PAS. Notons que dans les faits, ce supplément était calculé et remis lors de chaque période de paie.

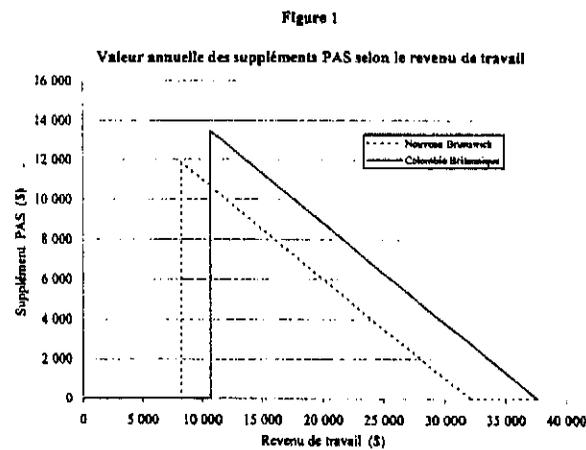
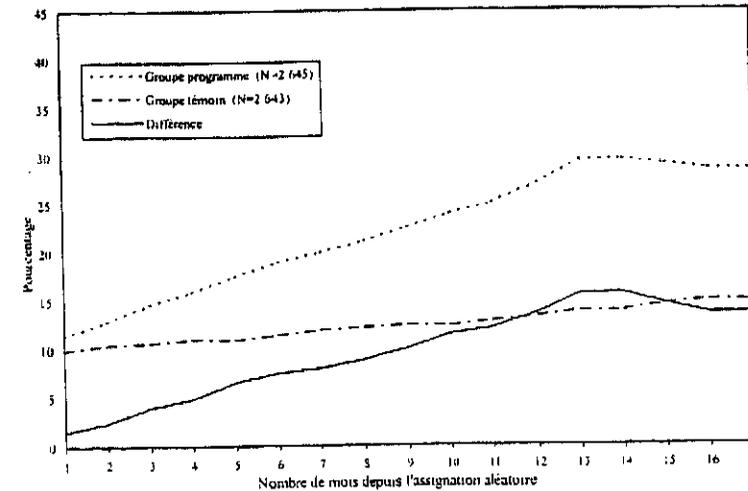


Figure 2  
Proportion des personnes occupant un emploi à plein temps  
(Étude principale du PAS – base mensuelle)



SOURCE: Lin et al., 1998.

Tel qu'illustré à la **figure 2**, les résultats préliminaires (recueillis après 18 mois) révèlent que ce programme a permis de doubler la proportion des chefs de familles qui se sont insérés en emploi à temps plein. En effet, alors que 14,0 % des membres du groupe témoin occupaient un emploi au cinquième trimestre, ce taux était de 29,3 % pour les membres du groupe expérimental.

L'augmentation moyenne des revenus de travail (découlant de l'insertion accrue en emploi) combinée au montant du supplément au revenu de travail versé dans le cadre du PAS permet d'augmenter significativement les revenus familiaux. Ainsi, chaque dollar additionnel versé par le gouvernement (toutes sources confondues), correspond aussi à une augmentation de deux dollars en revenus de travail et donc à une augmentation des revenus familiaux, après impôts, de trois dollars. Ceci a permis de réduire le taux de pauvreté chez ces familles monoparentales hautement à risque, de 12,2 points de pourcentage.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Le projet d'autosuffisance (PAS) et ses résultats sont discutés de façon beaucoup plus détaillée dans Villeneuve (2000).

Alors qu'en vertu des approches dites traditionnelles de sécurité du revenu, chaque nouveau dollar dépensé correspond, en moyenne, à une augmentation d'un peu *moins* d'un dollar pour les familles qui le reçoivent (à cause, entre autres, du désincitatif au travail créé), on observe l'inverse dans le cas du PAS. Nous avons vu que les résultats préliminaires du supplément au revenu de travail PAS indiquent en effet qu'il semble possible de réduire la pauvreté chez les familles monoparentales et ce, sans créer de désincitatifs au travail, au contraire. Ceci permet de réduire d'autant plus la pauvreté.

### Les pensions alimentaires pour enfants

Les pensions alimentaires pour enfants sont les montants versés par le parent non résident au parent ayant la garde de son enfant afin de couvrir une partie des coûts inhérents au fait d'élever celui-ci. Les auteurs du Rapport Bouchard constataient en 1992 qu'au Québec:

La précarité financière de nombreuses mères de familles monoparentales vient souvent de l'impossibilité qu'elles ont de toucher ces montants [les pensions alimentaires] reconnus comme essentiels à leur rôle; les démarches nécessaires au recouvrement de ces sommes s'ajoutent à la situation déjà éprouvante que représentent les deux premières années suivant la séparation. [...] La mise sur pied d'un système gouvernemental de versement et de recouvrement des pensions alimentaires éviterait un stress supplémentaire aux mères qui ont la garde de leurs enfants. Ce système empêcherait que ne s'envenime de nombreuses situations déjà suffisamment conflictuelles. Il éviterait également que l'enfant ne devienne le « huissier » désigné dans les cas de litiges financiers entre les parents. (p.74)

Une étude conclue la même année en Ontario par le ministère de la Justice révélait que seulement 25 % des conjoints payaient leur pension alimentaire intégralement et 15 % ne la versaient que partiellement (Protecteur du citoyen, 1993). Notons que dans plusieurs provinces et au niveau fédéral, des

réformes ont eu lieu au milieu des années 1990 afin d'améliorer la situation mais il reste beaucoup à faire.

Cette section examine comment une augmentation de la *proportion* des parents recevant des pensions alimentaires ainsi que des *montants* versés se répercuterait en termes de revenus familiaux. Une telle augmentation pourrait être attribuable à des mécanismes d'établissement et de recouvrement plus efficaces ou au fait que l'État assure (tel que cela se fait en France et en Suède) le versement d'une partie de la pension si le parent devant la faire refuse ou est incapable de le faire.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de procéder en deux étapes. On doit d'abord savoir quel effet une telle augmentation des pensions aura sur les revenus de travail. Les différents types de transferts doivent ensuite être tenus en compte pour connaître l'effet qu'une augmentation des pensions aurait sur le revenu familial total.

Le montant des pensions alimentaires pour enfants ne diminue pas lorsque les revenus de travail augmentent, ce qui permet d'éviter le problème de la désincitation au travail. Au contraire, un parent recevant des pensions peut conserver l'ensemble du montant versé s'il ne reçoit pas d'aide sociale alors que ce n'est souvent pas le cas s'il reçoit de l'aide sociale.<sup>6</sup> Ceci intervient dans le cadre plus large des effets dits de revenu et de substitution faisant en sorte que l'effet net que les pensions alimentaires peuvent avoir sur les revenus de travail doit être mesuré de façon empirique.<sup>7</sup>

Ceci a été fait en utilisant les données recueillies dans le cadre du projet d'autosuffisance, donc regroupant des mères seules ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins une année au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. La relation entre les pensions alimentaires et la participation au marché du travail quatorze mois après le début du programme a été

<sup>6</sup> Au Nouveau-Brunswick, les prestataires de l'aide sociale n'avaient droit à aucune déduction pour les pensions alimentaires pour enfants. En Colombie-Britannique, cette déduction pouvait atteindre 100 \$ par mois.

<sup>7</sup> Les différentes combinaisons d'effets possibles sont discutés dans Villeneuve (2001).

examinée à l'aide d'analyses de régression de type *logit* et *tobit* tout en contrôlant pour plusieurs variables socio-économiques.<sup>8</sup>

On a ainsi pu constater que les pensions alimentaires ont augmenté de façon significative, au quinzième mois, l'emploi et les revenus de travail et ce, surtout au Nouveau-Brunswick. Cette différence entre les provinces semble en partie attribuable aux différences dans les structures respectives des incitatifs fiscaux en place au moment de la cueillette de données. Il faut cependant souligner que les exemptions plus élevées qui étaient accordées, en Colombie-Britannique, aux prestataires de l'aide sociale recevant des pensions alimentaires pourraient très bien être en partie responsables du taux de réception de pensions plus élevé dans cette province pour le groupe étudié.

Le modèle découlant de ces résultats a ensuite été intégré à une microsimulation informatique simulant également comment les autres transferts applicables (dont l'aide sociale) seraient affectés par les changements en matière de pensions alimentaires et de revenus de travail. Cette simulation a permis d'estimer, pour chaque famille du groupe étudié, ce qu'une augmentation en termes de réception et de montants des pensions alimentaires produirait sur les revenus familiaux.

Tel qu'on peut le constater au **tableau 3**, dû à une exemption plus généreuse et à un taux de réception des pensions plus élevé en Colombie-Britannique, les effets d'une augmentation des pensions alimentaires, en termes de revenu total et de réduction de la pauvreté, sont relativement semblables pour les deux provinces.<sup>9</sup>

<sup>8</sup> Les étapes de la méthodologie ainsi que les résultats sont examinés de façon détaillée dans Villeneuve (2001).

<sup>9</sup> Nous nous concentrons ici sur le groupe témoin du PAS. Tel qu'on peut le voir dans Villeneuve (2001), les résultats sont relativement similaires pour le groupe expérimental.

**Tableau 3**  
Effets sur le revenu et la pauvreté de divers scénarios d'augmentation du montant des pensions alimentaires

	Pensions alimentaires	Revenus de travail	Aide sociale	Autres revenus	Revenu total	Taux de pauvreté	Écart de pauvreté
<b>Nouveau Brunswick (N = 1 184)</b>							
Aucun changement	29	203	559	314	1 104	91,20%	761
Pensions alimentaires assurées avec une augmentation de 20 points de pourcentage de la proportion recevant des pensions et un minimum de							
\$1,000	58	244	525	314	1 142	90,03%	725
\$2,000	80	275	496	314	1 165	89,61%	705
\$3,000	104	310	461	314	1 189	88,53%	687
<b>Colombie Britannique (N = 1 279)</b>							
Aucun changement	50	247	892	311	1 499	84,36%	678
Pensions alimentaires assurées avec une augmentation de 20 points de pourcentage de la proportion recevant des pensions et un minimum de							
\$1,000	85	262	873	311	1 531	83,97%	651
\$2,000	113	275	847	311	1 545	83,66%	639
\$3,000	144	288	816	310	1 559	83,19%	628

## Conclusion

La question des désincitatifs au travail représente, dans une certaine mesure, une limite des approches traditionnelles en matière de sécurité du revenu. Tel qu'on a pu le constater, les résultats préliminaires concernant le supplément au revenu de travail du projet d'autosuffisance (PAS) sont, à ce sujet, prometteurs.

De plus, pour le groupe de mères seules étudié, une augmentation des pensions alimentaires pour enfants (produite, par exemple, par un volet « assurance » créé par l'État) éviterait également cette limite et augmenterait même les incitatifs au travail; ce qui se reflèterait de façon positive sur l'effet que de tels transferts auraient sur les revenus familiaux.

Il faut mentionner que l'effet anti-pauvreté des pensions alimentaires pour enfants n'est par une panacée mais constitue un élément important dans le cadre d'une approche multidimensionnelle visant la sécurité économique des familles.

### Références bibliographiques

- Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté 1998*, Ottawa, CNBES, 2001.
- Hatfield, Michael, *Family Incomes in Canada: 1984-1993*, Ottawa, Human Resources Development Canada, novembre 1996.
- Lin, Winston et al. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, septembre 1998.
- National Council of Welfare, *Incentives and Disincentives to Work*, Ottawa, Minister of Supplies and Services Canada, automne 1993.
- Protecteur du citoyen. *Les Enfants et la pension alimentaire*, Sainte-Foy, novembre 1993.
- Québec (Ministère de la Santé et des Services sociaux), *Un Québec fou de ses enfants*, Québec, MSSS, 1991.
- Villeneuve, Patrick. *Interaction between Child Support and the Self-Sufficiency Project: How are Income, Work and Welfare use Affected?* New York, Columbia University, Thèse de doctorat, 2001.
- Villeneuve, Patrick. "Removing Work Disincentives while Reducing Poverty: Early Results from the Self-Sufficiency Project", *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politiques sociales*, printemps/automne 2000, p.175-198.
- Zyblock, Myles. *Child Poverty Trends in Canada*, Ottawa, Human Resources Development Canada, June 1996.

## La prise en compte du point de vue de l'enfant dont la garde est contestée : examen des principaux dispositifs utilisés

Renée Joyal

Dans le cadre d'un programme de recherche subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et intitulé « La protection de l'intérêt de l'enfant dont la garde est contestée. Analyse des dispositifs juridiques concernés »<sup>1</sup>, nous avons tenté de mieux cerner la place de l'enfant dans le processus de décision en matière de garde et de droits d'accès. Nous nous sommes d'abord intéressés à l'expertise psychologique ou psychosociale, au témoignage de l'enfant et à la représentation de celui-ci par un avocat en tant qu'outils destinés à mieux faire ressortir le point de vue de l'enfant qui se retrouve au centre d'un litige de cette nature entre ses parents. Dans la foulée de l'adoption, en 1997, par l'Assemblée nationale, d'une loi<sup>2</sup> rendant obligatoire, dans le cadre de certains litiges de nature familiale, une séance d'information sur la médiation et autorisant le tribunal saisi d'un litige du même ordre à renvoyer les parties à la médiation, nous nous sommes également penchés sur la place de l'enfant dans le processus de médiation. Nous en sommes presque au terme de ce programme de recherche et il nous est donc possible à cette étape, sinon de présenter des conclusions, du moins de brosser un tableau global des pratiques et des perceptions dans le domaine.

Notre démarche prend sa source dans le développement du discours des droits de l'enfant et, particulièrement, du droit de

<sup>1</sup>Les chercheurs sont : Renée Joyal, Faculté de science politique et de droit, UQAM (dir.), Anne Quéniart, Département de Sociologie, UQAM, et Hubert Van Gijsegem, École de Psycho-Éducation, Université de Montréal. Les assistantes de recherche sont : Me Myriam DesMarchais, Me Suzanne Jobin et Me Carole Châtillon.

<sup>2</sup>Loi instituant au Code de procédure civile la médiation familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code, L.Q. 1997, ch. 42.

celui-ci d'être entendu dans le cadre des décisions qui le concernent. Dans cette optique, les trois dispositifs mentionnés plus haut apparaissent comme autant d'outils susceptibles d'assurer une meilleure prise en compte du point de vue de l'enfant. Si on a régulièrement eu recours à l'expertise depuis quelques décennies, le témoignage de l'enfant et la représentation de celui-ci par un avocat sont apparus plus récemment dans le paysage juridique, du moins en matière de garde et de droits d'accès. Ces pratiques ont d'ailleurs été intégrées dans divers textes de loi, notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code civil du Québec* et la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Le législateur québécois n'a donc pas attendu la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies de 1989 pour agir en ce sens. Rappelons que l'article 12 de cette Convention prévoit que « les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (et qu') à cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale ».

Aussi bien intentionnée qu'elle soit, la volonté de faire une place à l'enfant dans les processus de décision qui le concernent, peut parfois, dans ses applications concrètes, et cela est susceptible de se produire à l'occasion de litiges portant sur la garde ou les droits d'accès, donner lieu à certaines dérives qui risquent de compromettre l'objectif poursuivi. Ainsi, en matière d'expertise, il a été observé que des expertises multiples ou mal conduites sont susceptibles de faire plus de tort que de bien à l'enfant (Van Gijsegheem, 1992, p. 123; 1999, p. 18). Quant au témoignage de celui-ci, il génère souvent beaucoup d'anxiété et de stress et accentue parfois le conflit de loyauté auquel l'enfant est confronté à l'égard de ses parents (Joyal, 1996, p. 59). Pour ce qui est de la représentation de l'enfant par un avocat, il en découle parfois des délais et des frais accrus et une

représentation mal menée peut également porter atteinte à la dynamique familiale (Joyal et Quéniart, 2001, p. 289).

Telles sont donc les observations et les réflexions qui nous ont amenés à explorer les pratiques et à approfondir les perceptions des principaux acteurs professionnels concernés, juges, avocats, experts et médiateurs, afin de dresser un état des lieux, de signaler des écueils et de proposer des balises. Il s'agit donc d'une démarche interdisciplinaire où psychologie, sociologie et science juridique ont été amplement mises à contribution.

### 1. Méthodologie

Pour atteindre les divers objectifs assignés à cette démarche, nous avons dû déployer plusieurs approches méthodologiques. Nous avons d'abord élaboré un questionnaire de type semi-ouvert comportant 34 questions, auquel 46 juges de la Cour supérieure (sur une possibilité de 180) ont accepté de répondre, soit 37 hommes et neuf femmes, dont l'âge moyen était de 59 ans et qui provenaient de divers districts judiciaires du Québec. Ce questionnaire a été administré à l'hiver 1998 et avait pour but de nous donner un aperçu général des questions que nous voulions étudier. Les réponses obtenues nous ont en effet aidés à préparer une grille d'étude de dossiers judiciaires de la Cour supérieure et divers protocoles d'entrevues.

Nous avons par la suite amorcé l'étude de 400 dossiers judiciaires (300 à Montréal et 100 à Saint-Jérôme) de divorce ouverts entre 1995 et 1998 où la question de la garde ou des droits d'accès était en cause, afin notamment d'évaluer la fréquence d'utilisation de l'expertise psychologique et psychosociale, du témoignage de l'enfant et de la représentation de celui-ci par un avocat. Grâce à notre association à un autre projet de recherche interdisciplinaire<sup>3</sup>, nous avons également pu

<sup>3</sup> Ce projet s'intitule « La prise en charge des enfants à la suite de ruptures conjugales »; il est subventionné par le ministère de la Justice et le ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec. Les chercheuses sont : Céline Le Bourdais, INRS (dir.), Renée Joyal, Faculté de science politique et de droit, UQAM (dir.), Évelyne Lapierre-Adamcyk, Démographie, Université de Montréal, Nicole Marciel-Gratton, Démographie, Université de Montréal et

mener la même étude, cette fois sur des dossiers de séparation consécutive à une union de fait. Encore là, 400 dossiers ont été examinés, dont 300 à Montréal et 100 à Saint-Jérôme.

Par la suite, nous avons mené des entrevues auprès de quinze juges de la Cour supérieure (dont dix à Montréal et cinq à Québec) qui avaient répondu au questionnaire et s'étaient déclarés disponibles pour une entrevue, de quinze avocats (dont dix à Montréal et cinq à Québec) agissant régulièrement comme procureurs à l'enfant et de onze psychologues ou travailleurs sociaux de la grande région de Montréal agissant régulièrement comme experts en matière de garde ou de droits d'accès. Enfin, nous avons rencontré quatorze médiateurs de la grande région de Montréal exerçant en cabinet privé ou dans le cadre du Service d'expertise et de médiation à la famille de la Cour supérieure. Toutes ces entrevues ont eu lieu au cours des années 2000 et 2001. Chaque groupe comptait des hommes et des femmes dans des proportions variables.

## 2. Résultats provenant de l'étude des dossiers judiciaires

Les résultats provenant de l'étude des dossiers judiciaires sur lesquels nous nous arrêterons ici ont trait à la fréquence d'utilisation des trois dispositifs mentionnés précédemment. Nous avons cherché à savoir dans quelle proportion des dossiers étudiés l'on retrouve au moins une expertise psychologique ou psychosociale, le témoignage d'au moins un enfant ou la représentation d'au moins un enfant par un avocat. Voici les tableaux que l'on peut dresser de ces résultats :

Anne Quéniart, Sociologie, UQAM. Les assistantes de recherche sont : Me Myriam DesMarchais, Me Carole Châtillon et Madame Aurélie Acoca.

### a) L'expertise

Lieu	Type de cas	Dossiers avec expertise(s)	Total dossiers	%
Montréal	Divorces	39	300	13 %
Montréal	Unions de fait séparées	26	300	8.6 %
Saint-Jérôme	Divorces	9	100	9 %
Saint-Jérôme	Unions de fait séparées	11	106	10.3 %
Total		85	806	10.5 %

### b) Le témoignage de l'enfant

Lieu	Type de cas	Dossiers avec témoignage(s)	Total dossiers	%
Montréal	Divorces	18	300	6 %
Montréal	Unions de fait séparées	2	300	0.6 %
Saint-Jérôme	Divorces	6	100	6 %
Saint-Jérôme	Unions de fait séparées	1	106	0.9 %
Total		27	806	3.3 %

### c) La représentation de l'enfant par un avocat

Lieu	Type de cas	Dossiers avec témoignage(s)	Total dossiers	%
Montréal	Divorces	9	300	3 %
Montréal	Unions de fait séparées	2	300	0.66 %
Saint-Jérôme	Divorces	5	100	5 %
Saint-Jérôme	Unions de fait séparées	6	106	5.6 %
Total		22	806	2.7 %

Les pourcentages obtenus sont à première vue assez bas. Il faut toutefois tenir compte du fait que la grande majorité des litiges en matière familiale se règlent de consentement (le tribunal entérine l'entente intervenue entre les conjoints) ou par défaut (l'un des conjoints n'apparaît pas devant le tribunal). C'est donc dans une minorité de cas, environ 15 %, que le tribunal doit prendre une décision qui tranche le litige (Barreau, 1997, p. 17 et 24). Une étude plus fine des 300 dossiers judiciaires de divorce de Montréal montre d'ailleurs que les trois dispositifs sont beaucoup plus présents dans les litiges âprement contestés. On retrace cependant leur présence dans des cas qui se sont réglés de consentement.

Ceci dit, c'est l'expertise qu'on retrouve le plus fréquemment dans les dossiers, et cela, très nettement. Il existe une tradition assez longue de recours à l'expertise, ce qui peut expliquer en partie la fréquence d'utilisation de ce dispositif. De plus, l'expertise apporte au tribunal un éclairage différent, que la plupart des juges interrogés ou rencontrés disent apprécier. Par ailleurs, nous n'avons trouvé que quelques dossiers comportant plus d'une expertise : il y en avait alors deux ou trois<sup>4</sup>.

On retrace le témoignage d'au moins un enfant dans un nombre relativement faible de dossiers, mais ce nombre est plus important que celui des dossiers qui révèlent la représentation d'au moins un enfant par un avocat. À cet égard, il convient de noter que tant les experts que les juges et les avocats sont réticents au témoignage de l'enfant, ce qui peut expliquer les faibles pourcentages obtenus. Par ailleurs, il arrive que la représentation de l'enfant par un avocat ne puisse pas être décelée à la lecture des pièces d'un dossier. Par exemple, si le litige s'est réglé à l'amiable à la suite de l'intervention d'un procureur à l'enfant, il n'y aura parfois aucune trace de la présence de ce procureur dans le dossier judiciaire. La fréquence d'utilisation de ce dispositif est probablement un peu plus importante que l'étude des dossiers ne le révèle.

On observe que la représentation de l'enfant par un avocat est plus fréquente à Saint-Jérôme qu'à Montréal, tant dans le contexte du divorce que dans celui de la séparation

<sup>4</sup> Il semble que le problème des expertises multiples se soit posé surtout devant la Chambre de la Jeunesse dans le contexte d'allégations d'abus sexuels.

consécutives à une union de fait. Cette pratique semble donc s'être développée davantage dans ce district judiciaire qu'à Montréal. Faut-il associer cela à une forte proportion d'avocats spécialisés dans le domaine, au fait que le milieu soit plus réceptif à cette pratique, à d'autres facteurs? Seule une étude plus approfondie pourrait expliquer les écarts constatés. On remarque aussi que l'enfant témoigne plus fréquemment dans le cadre d'un divorce que dans celui d'une séparation consécutive à une union de fait, tant à Montréal qu'à Saint-Jérôme. En raison de la plus grande précarité des unions de fait (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999, p. 7), on peut penser que les enfants concernés ici sont plus jeunes en moyenne que ceux concernés par les divorces et que cela explique les faibles taux de témoignages obtenus.

### 3. Résultats du questionnaire et des entrevues

De nombreux aspects des dispositifs juridiques mentionnés précédemment ont été abordés en entrevue avec les juges, les avocats et les experts, de même que dans le cadre du questionnaire administré aux juges. Pour les fins de ce texte, nous en avons tiré les éléments qui nous apparaissaient les plus pertinents en rapport avec la fréquence d'utilisation de ces dispositifs. Nous avons demandé aux juges, aux avocats et aux experts, de nous dire dans quelles circonstances ils estiment que l'expertise psychologique ou psychosociale, le témoignage de l'enfant et la représentation de celui-ci par un avocat sont nécessaires ou souhaitables. Nous présenterons successivement les réponses obtenues pour chacun de ces dispositifs en faisant ressortir les points de convergence entre les trois groupes de répondants.

## a) L'expertise

JUGES	AVOCATS
Conflit aigu entre les parents	Conflit aigu entre les parents
Alcoolisme, toxicomanie	Alcoolisme, toxicomanie
Déménagement d'un parent	Déménagement d'un parent
Incompétence parentale	Incompétence parentale
Violence	Violence
Problèmes psychologiques chez un ou les parent(s)	Pathologies chez un ou les parent(s)
Conflit aigu entre un ou les parent(s) et l'enfant	Aliénation parentale
Abus sexuels	
	Enfant anxieux, déficient ou confus
Preuve insatisfaisante	
	Enfant en bas âge

Nous n'avons pas posé cette question comme telle aux experts. L'ensemble de leurs réponses démontre cependant qu'ils sont conscients d'intervenir dans des situations difficiles, complexes, où l'éclairage qu'ils apportent ajoute à l'information dont les parties disposent soit pour régler leur litige, soit pour demander l'arbitrage du tribunal, ou encore que cet éclairage complète la preuve à partir de laquelle le juge prendra sa décision.

On constate de multiples points de convergence entre les réponses des juges et celles des avocats. Dans tous les cas, les circonstances mentionnées font référence à des problèmes particuliers.

## b) Le témoignage de l'enfant

JUGES	AVOCATS	EXPERTS
Enfant le demande	Enfant le demande	Enfant le demande
Exigences de la preuve	Exigences de la preuve	
	Aliénation parentale	
	Demande du juge	Demande du juge

Nous avons constaté de grandes réticences au témoignage de l'enfant tant chez les avocats que chez les experts et les juges. Plus de 80 % de ces derniers estiment d'ailleurs que l'enfant devrait être dispensé de témoigner dans certaines circonstances, par exemple, s'il est déjà traumatisé par la situation familiale, s'il refuse de témoigner ou s'il est « manipulé » par ses parents ou l'un d'eux. Certains considèrent même que le témoignage de l'enfant n'est pas nécessaire ni même utile si celui-ci est représenté par un avocat ou si une expertise a été faite.

Dans l'ensemble, on cherche donc à éviter que l'enfant témoigne, cette expérience étant perçue comme stressante, traumatisante et susceptible d'aggraver le conflit de loyauté auquel nombre d'enfants se sentent confrontés lors de la rupture de leurs parents. Cependant, tous respectent la volonté de l'enfant de témoigner, son droit d'être entendu.

## c) La représentation de l'enfant par un avocat

JUGES	AVOCATS	EXPERTS
Abus physiques ou sexuels	Abus physiques ou sexuels	
Sécurité de l'enfant en jeu		
Enfant sous la protection de la Cour ou du DPJ		
Enfant manipulé, pris en otage	Aliénation parentale	
	Enfant en conflit de loyauté	Enfant en conflit de loyauté
	Situations très litigieuses	Situations très litigieuses
Demande de l'enfant	Pour éviter une audition	Pour éviter une audition
Capacités parentales faibles ou nulles		

Aucun de nos répondants ne souhaite faire de la représentation de l'enfant un automatisme. Dans l'ensemble, ils estiment, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, que ce dispositif ne doit être utilisé que dans certains cas précis. Là encore, on observe des convergences. Par ailleurs, plusieurs avocats expliquent que leur intervention est utile surtout dans l'optique de la recherche d'un consentement entre les parties : ainsi on pourra éviter une audition ou éviter que l'enfant n'ait à témoigner. S'il y a audition, le procureur à l'enfant éclaire le tribunal sur la situation et les désirs de l'enfant et s'assure que l'intérêt et les droits de celui-ci soient respectés. Dans les cas où l'enfant témoigne, l'avocat se doit de préparer l'enfant à ce témoignage et de lui faciliter les choses.

Quant à nos entrevues avec des médiateurs, il en ressort que l'enfant se trouve au centre de leurs préoccupations, que la majorité d'entre eux favorisent la participation directe de

l'enfant au processus de médiation, mais qu'en pratique, à peine 10 % des enfants impliqués dans ces dossiers sont rencontrés par les médiateurs, la moyenne d'âge de ces enfants étant de onze ans. Les médiateurs ne rencontrent évidemment pas les enfants en très bas âge. De plus, la plupart des médiateurs qui se disent favorables à la participation directe de l'enfant au processus de médiation ne la considèrent toutefois pas souhaitable dans tous les cas. Ainsi, lorsqu'ils sont convaincus que les perceptions des parents sont concordantes et qu'elles traduisent bien les besoins de l'enfant, certains médiateurs ne voient pas l'utilité de rencontrer l'enfant. À moins que l'enfant ou les parents ne le demandent, les médiateurs favorables à la participation directe de l'enfant ne solliciteront le plus souvent celle-ci qu'en présence d'un problème particulier (Joyal et Quéniart, 2002).

### Conclusion

Cette recherche nous a permis de constater que les trois dispositifs que sont l'expertise psychologique ou psychosociale, le témoignage de l'enfant et la représentation de celui-ci par un avocat sont utilisés somme toute assez fréquemment si l'on tient compte du fait qu'on les retrouve surtout dans les dossiers très litigieux qui nécessitent l'arbitrage du tribunal, lesquels ne représentent qu'un faible pourcentage de l'ensemble des dossiers (Quéniart et Joyal, 1999, p. 320). On pourrait même dire que l'expertise est utilisée très fréquemment dans ce type de dossiers. Quant au témoignage de l'enfant, on constate des réticences très nettes à y recourir tant chez les juges que chez les avocats et les experts. À moins que l'enfant ne demande à témoigner, on essaiera, dans l'intérêt de celui-ci, d'éviter dans toute la mesure du possible d'utiliser ce dispositif. Enfin, pour ce qui est de la représentation de l'enfant par un avocat, c'est le dispositif qui apparaît le moins souvent dans nos dossiers. Comme nous l'avons signalé plus haut, la présence d'un procureur à l'enfant peut parfois ne pas laisser de traces au dossier judiciaire. Elle est sans doute plus fréquente que nos données ne le laissent voir. Nous estimons que ce dispositif est appelé à se développer, étant donné l'accueil favorable que lui font les juges et les experts, le procureur à l'enfant étant perçu à la fois comme une personne

qui apporte un point de vue indépendant de celui des parents dans le dossier et qui peut accroître les chances de règlement du litige à l'amiable ou, si cela s'avère impossible, atténuer l'impact négatif d'une audition ou d'un témoignage sur l'enfant.

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude des dossiers, du questionnaire administré aux juges et des entrevues avec ceux-ci, de même qu'avec les avocats et les experts, concordent sur un point. Il n'est pas nécessaire ou souhaitable d'utiliser ces dispositifs dans tous les cas. On ne devrait y avoir recours que lorsque l'enfant le demande ou que le conflit entre les parents est à ce point vif ou complexe que le tribunal a besoin d'un éclairage particulier à la fois pour bien saisir le point de vue de l'enfant et pour prendre une décision éclairée.

On semble donc faire un usage modéré et correct des dispositifs étudiés ici. Certaines difficultés liées à la réception du témoignage de l'enfant, au rôle de l'avocat et à l'élaboration des expertises ont été soulignées par nos répondants. À cet égard, il serait fort utile que les codes de déontologie des ordres professionnels visés précisent les règles applicables lorsque des enfants ou des adolescents sont en cause. De plus, les conditions de réception du témoignage de l'enfant devraient être mieux balisées<sup>5</sup>.

#### Références bibliographiques

- Barreau du Québec, *Mémoire sur la médiation préalable obligatoire* (P. L. 65), Montréal, 1997.
- Joyal, Renée. « L'enfant dont la garde est contestée : sa place dans le processus de décision », 37 *Les Cahiers de Droit* 51, (1996).
- Joyal, Renée et Anne Quéniart. « La parole de l'enfant et les litiges de garde : points de vue de juges sur divers aspects de la question », 61, *Revue du Barreau*, (2001), 281.

<sup>5</sup> Il nous est impossible de développer davantage ces questions dans le cadre de ce texte. Nous référons les lecteurs intéressés à nos publications récentes, notamment à la *Revue du Barreau* et à la revue *Prisme*, ainsi qu'à nos publications à venir.

- Joyal, Renée, Anne Quéniart, et Carole Châtillon. « La place de l'enfant dans le processus de médiation en matière familiale. Résultats d'une enquête auprès de médiateurs et de médiatrices de la région de Montréal », (à paraître) aux *Actes du 6<sup>ème</sup> Symposium québécois de recherche sur la famille*, automne 2002.
- Marcil-Gratton, Nicole et Céline Le Bourdais. *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire. Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, 1999.
- Quéniart, Anne et Renée Joyal. « Les pratiques entourant la prise en compte de l'intérêt de l'enfant dont la garde est contestée devant le tribunal. Contexte historique et réflexions découlant de l'étude de dossiers judiciaires récents », *Comprendre la famille* (M. Simard et J. Alary, dir.), *Actes du 5<sup>ème</sup> Symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 312.
- Van Gijseghem, Hubert. « Les causes de divorce ou de droits d'accès comme contexte de la fausse allégation d'abus sexuel », *L'enfant mis à nu. L'allégation d'abus sexuels. La recherche de la vérité*, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, p. 118.
- Van Gijseghem, Hubert. « Pièges et paradoxes dans le traitement sociojudiciaire de l'abus sexuel », *Us et abus de la mise en mots en matière d'abus sexuels* (H. Van Gijseghem, dir.), Montréal, Éditions du Méridien, 1999, p. 15.

## **La médiation familiale comme soutien à la créativité des enfants et des parents lors d'une rupture**

Lorraine Filion

---

La médiation est née d'un grand bouleversement de penser et d'agir face au divorce et au conflit. De ces moyens de résoudre les conflits familiaux est apparu, alors, ce nouvel idéal de coparentalité après la rupture ainsi qu'un courant de réforme de toute la procédure judiciaire (abolition de la notion de faute, divorce de consentement mutuel, exercice en commun de l'autorité parentale, garde conjointe, résidence alternée, etc. La médiation n'a pas le monopole des réformes quoiqu'elle les ait grandement influencées. En fait, de par la comparaison (pour ne pas dire la compétition) entre les deux systèmes, le judiciaire et les alternatives au système judiciaire, ces deux groupes ont amené et entraîné des réformes fort intéressantes pour les familles.

Au début du 21<sup>e</sup> siècle, que sont devenus la famille, l'amour et le désir d'enfant? Irène Théry, sociologue française, a parlé de la famille en crise, Guy Corneau, psychanalyste québécois, a parlé de l'amour en guerre. Ils ont parlé de la nécessité de réinstaurer la parenté et l'engagement. D'autres ont parlé de tolérance, de partage et de familles en transition (notion développée par Richard Cloutier, entre autre).

Il y a de plus en plus de séparations et moins de mariages ; ce sont des constats que l'on fait un peu partout à travers le monde. Mais il y a aussi de plus en plus d'unions libres. On n'a pas cessé d'aimer, de décrocher des rêves, de créer des liens et d'en dénouer d'autres. C'est le grand cercle de la vie.

Il y a davantage de divorces. Certains voudraient le banaliser, mais les gens qui divorcent savent très bien que la souffrance n'en est pas moins grande.

La rupture familiale n'est pas en soi négative. Elle peut même être libératrice. Toutefois, nos premiers réflexes et nos premières réactions sont souvent de nommer les conséquences dévastatrices d'une telle réalité.

Lorsqu'il y a divorce, une nouvelle stabilité est à trouver non seulement pour et par l'enfant mais pour et par l'ensemble de la cellule familiale. La stabilité doit être comprise comme une réalité dynamique, c'est-à-dire permettant des transformations.

La stabilité assure une permanence, une certaine sécurité mais peut devenir source de difficultés si elle ne permet pas le questionnement et l'adaptation des familles. Bien sûr les enfants vivent d'une façon immédiate l'instabilité et ce, à divers plans. Toutefois, on sait que les enjeux pour l'enfant diffèrent considérablement selon que le divorce résulte d'une rupture décidée d'un commun accord ou contestée par l'un ou les deux conjoints.

Si des effets négatifs sont plus présents chez les enfants ayant vécu le divorce, ils ne sont pas présents chez tous les enfants, ni chez la majorité d'entre eux.

Si nous constatons (et il y en a) des effets positifs, ne devrait-on pas commencer à le dire, à l'écrire ou tout simplement à le partager?....

Peut-on commencer à concevoir de nouvelles façons de vivre la stabilité?

Peut-on envisager que la génération d'enfants divorcés qui monte, invente ses solutions à des problèmes que nous, les adultes, prédisons insurmontables?

Jusqu'à quel point, croyons-nous à l'opportunité, pour les enfants du divorce, de créer un monde différent (même meilleur...)?

Jusqu'à quel point, sommes-nous prêts à les laisser explorer leurs capacités créatrices afin qu'ils relèvent des défis que nous ne connaissons pas?

Peut-on leur transmettre autres choses que nos inquiétudes et nos doutes?

Notre amour, notre protection (ou surprotection ....), notre empressement à aider et à suggérer, notre grande bienveillance peuvent-ils malgré notre bonne volonté être une entrave à leur créativité et leur développement?

La séparation parentale constitue une opportunité pour tous les membres de la famille d'être en contact avec la créativité et de prendre en mains leur avenir.

Pour illustrer mes propos, j'aimerais vous raconter l'histoire d'enfants et de parents que j'ai eu la chance de croiser sur ma route professionnelle en tant que médiatrice.

### Histoire de Valérie

Il s'agit d'une petite fille dont les parents se sont séparés alors qu'elle avait 11 mois. Âgée de sept ans, elle réside en alternance chez son père et chez sa mère depuis environ quatre ans. Les deux parents sont remariés. La mère a donné naissance à une autre fille il y a deux ans.

Problème soulevé par les adultes concernés : comment Valérie pourra-t-elle interpeller son beau-père, Pierre? Comment pourra-t-elle interpeller sa demi-sœur, Marie?

Voici la liste des conseils qu'elle a reçus:

- de sa mère : utiliser son prénom
- de son père : utiliser son prénom
- de son professeur : utiliser l'expression beau-père
- de ses grands-parents maternels : utiliser l'appellation beau-papa.

J'ai rencontré cette enfant dans le cadre du groupe d'entraide et de support que j'anime à Montréal. Valérie a exprimé son malaise. Toutes les solutions proposées par les adultes ne lui convenaient pas. Le mari de sa mère est comme son père mais il n'est pas son père. Marie n'est pas une demi-sœur car elle a deux bras et deux jambes, de plus je n'ai pas d'autre sœur alors... Elle demandait à ce qu'à mon tour je lui donne une réponse. Je lui ai posé une question. Elle a trouvé. Après réflexion, elle a décidé de nommer son beau-père « Pa-Pierre » soit la moitié d'un père, dit-elle. Quant à Marie, aucun doute dans son esprit, ce n'est pas une demi-portion mais une vraie sœur, toute entière.

La solution trouvée par l'enfant a ravi le cœur de tous ses parents.

### Histoire de Raphaël

L'enfant âgé de neuf ans réagit fortement à la séparation de ses parents (colère et agressivité). Ceux-ci n'ont pas jugé à propos de l'informer à l'avance et de le préparer à la séparation comme ils l'avaient fait pour leur fille aînée âgée de 14 ans.

Les parents cherchent conseils auprès du médiateur, se disant démunis et dépassés par la situation. Ils croient avoir mal agi, se sentent coupables... Le médiateur n'a pas donné de conseils. Il a simplement proposé la mise en présence de tous les membres de la famille afin que les choses se disent directement sans intermédiaire. Raphaël a entendu l'explication de ses parents qui avaient évité de lui annoncer la séparation pour retarder ou diminuer son chagrin (tu l'as su bien assez tôt, disent-ils et pensent-ils); sa sœur aînée lui avait dit que c'était parce qu'il était trop bébé et que, par conséquent, il ne pouvait pas comprendre (comme les frères et les sœurs aînés peuvent être aidants!).

La réponse de Raphaël a été la suivante : "Je croyais que vous aviez fait par exprès de ne pas me le dire parce que vous me trouviez trop bébé. Ah! J'ai comme moins de peine maintenant."

### Histoire de Julia et de Anne

Ces deux enfants de huit et six ans ont été placées en famille d'accueil à leur naissance. La mère biologique les visite deux ou trois fois par année, avec l'accord des parents d'accueil. La mère a toujours refusé l'adoption.

Il y a trois ans, la sœur aînée des enfants demande à connaître ses sœurs pour ensuite les reprendre à sa charge, étant mandatée par la famille d'origine. Il s'ensuit un imbroglio et une escalade de conflits qui entraînent la judiciarisation et l'implication massive de la Direction de la protection de la jeunesse.

Après deux années de difficultés, la Direction de la Protection de la jeunesse décide d'orienter ces familles vers un médiateur. Du consentement de toutes les parties, je les convoque à une première entrevue, tous ensemble (10 membres des deux familles et les trois intervenants sociaux). Cette mise en

présence, l'engagement des familles, la communication directe entre eux et l'expression des besoins de chacun ont permis aux familles de gérer elles-mêmes leur différend.

Dès la première séance de médiation, la place et la parole des deux enfants ont permis d'amorcer un petit changement et de créer une ouverture de part et d'autre. En effet, la proposition des filles était la suivante : « Maman, nous aimerions aller voir la maison de notre autre mère, juste voir son lit, sa cuisine, voir où elle vit ». Cette proposition de Julia et Anne n'a pas laissé la mère d'accueil indifférente. De plus, les enfants avaient utilisé l'expression « autre mère », ce qui rassurait les deux familles et, par conséquent, les deux mères : chacune pouvant avoir une place.

La demande des enfants de procéder en douceur et graduellement fut bien accueillie par les deux familles. Ce même jour, les deux familles consentaient à une première visite chez la mère biologique pour quelques heures. L'utilisation du point-rencontre (lieu neutre où des visites supervisées avaient lieu depuis près d'une année), n'était donc plus nécessaire. Ce premier pas et bien d'autres ont permis à ces deux familles de gérer leur conflit.

### Rôle de la médiation lors de transitions familiales

La médiation n'est pas une technique. Elle est un mode de gestion de conflits. Elle crée un cadre où toute une gamme d'émotions peut s'exprimer dans un lieu sécuritaire sous l'œil vigilant d'un professionnel spécialiste de la négociation.

Souvent, le fait de reconnaître la souffrance, la frustration, la tristesse et la colère de chacune des parties en conflit facilite l'écoute, la communication et parfois la compréhension du point de vue de l'autre.

Par sa présence en tant que tiers qualifié et impartial, le médiateur met en place un cadre structuré où la parole, le silence, le blâme peuvent être transformés en sources de changement et de création. « Bienvenue au pays du possible » pourrait dire le médiateur à ses clients car, en ce lieu neutre et confidentiel (sauf exception, en tenant compte des lois et des besoins prioritaires de sécurité des personnes), toutes sortes d'accords peuvent être construits.

La médiation se fait, à l'ombre de la loi, mais non pas sans avoir elle aussi pavé sa propre route et sa propre « jurisprudence ».

Une des thèses d'ailleurs défendue par beaucoup de médiateurs est la notion de coparentalité et le droit de l'enfant à ses deux parents. Ceci ne signifie par pour autant que les médiateurs soient des promoteurs de la garde partagée.

Le médiateur ne propose pas de modèle de réorganisation familiale. Il doit aider les parents à considérer diverses options sans dicter la ligne à suivre. Ceux-ci sont maîtres de leurs décisions.

Toutefois, le médiateur doit veiller à ce que toutes les ententes conclues le soient après avoir obtenu les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. Comme le soulignait Bonafé-Schmitt<sup>1</sup>, la médiation ne représente-t-elle pas un nouveau mode de régulation sociale? « La médiation permet l'expérimentation de solutions nouvelles, en garantit la souplesse d'exécution et participe à l'émergence de nouvelles formes de relations, soit les responsabilités parentales partagées, l'égalité des devoirs et des droits, l'autonomie et le respect mutuel ».

### La médiation : une porte ouverte sur l'avenir

Avoir la famille à cœur devrait signifier, de la part des professionnels, une grande humilité et une bonne dose de confiance envers ses membres qui, quoique temporairement en déséquilibre, ne sont pas à court d'idées et de solutions.

La famille change de couleur et de forme. Ne devrait-on pas parler de parentalité multiple et diverse?

L'enfant se retrouve rapidement confronté, dès la rupture ou peu de temps après, à une famille recomposée. Il ne manque pas de parents, il en a même en abondance.

Il serait peut-être temps de changer de terminologie et d'utiliser de nouveaux termes pour désigner les diverses formes

<sup>1</sup> J.P. Bonafé-Schmitt, « La part et le rôle joué par les modes informels de règlement des litiges dans le développement et le remettre dans la bibliographie d'un pluralisme judiciaire (Étude comparative Franco-USA) » in Droit et Société no 6 - 1987, p.278.

de parentalité exercées par les parents, les beaux-parents et les grands-parents.

Le terme « famille monoparentale » devrait être remplacé car il continue de perpétuer de fausses réalités.

L'enfant a deux parents et il ne les perd pas lors d'une séparation (à moins du décès ou de la désertion complète d'un parent). Le fait de continuer de référer aux deux parents (père et mère) suite à la séparation et de valoriser les bons coups tant du père que de la mère, éviterait peut-être certaines démissions parentales et permettrait un meilleur équilibre des responsabilités face aux enfants.

### Conclusion

Confronté à la réalité des rêves brisés, confronté à la remise en question de valeurs fondamentales telles que l'amour, l'engagement, le désir d'enfants, le respect des personnes, le droit à l'autonomie et à l'autodétermination, le médiateur familial s'inscrit dans ce mouvement de vie où le langage, le temps, le pouvoir ont des fonctions symboliques importantes.

On dit d'un symbole qu'il a trois fonctions : il montre, il réunit et il enjoint. Il rend sensible ce qui ne l'est pas.

En médiation, beaucoup d'éléments sont porteurs de symbolisme. La médiation est un lieu d'écoute et de parole où les parties en conflit tendent, grâce à l'aide d'un tiers, à nouer ou renouer un ou des fils brisés, à établir ou rétablir une communication, à parvenir à un accommodement ou un accord si cela est possible et si tel est leur désir.

Lorsqu'il y a séparation, le passé est lourd de colère, de douleur et de désillusions, le présent est rempli d'embûches, que réserve l'avenir?

C'est vers l'avenir qu'il faut amener les parents et l'enfant, ce sont eux qui détiennent la clef de la porte, la porte de l'avenir. Pour les y amener, il faut du respect, beaucoup de patience et d'amour pour l'humain.

Au moment d'une séparation, les droits et les besoins affectifs, économiques, sociaux, familiaux, personnels sont tout aussi importants. Il faut trouver un moyen de concilier les deux.

Les règles de droit balisent en médiation les frontières du compromis. La médiation est donc un lieu de parole, d'écoute et de créativité où l'on tente de renouer les fils brisés de la communication, de survivre à travers la crise et de mettre en place des solutions qui sont uniques et originales à chaque famille.

### Références bibliographiques

- ACHIM, Julie, Francine CYR, Lorraine FILION, « L'implication de l'enfant en médiation familiale : de la théorie à la pratique », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 18, n° 1, 1997, p. 41-59.
- BABU, Annie et al. *Médiation familiale : regards croisés et perspectives*, préface d'Irène Théry, Éd. ERES, 1997, p. 9-14.
- CLOUTIER, Richard. « Transitions familiales et développement de l'enfant : les enjeux pour l'intervention », *Revue de droit*, 28 (1-2), 1997-1998, p 19-39.
- CLOUTIER, Richard, et coll. *Séparation conjugale et santé des enfants*, Publications du Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, septembre 1995, 108 p.
- CLOUTIER, Richard, Lorraine FILION, Harry TIMMERMANS. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Collection Parents, Québec, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2001, 232 p.
- CORNEAU, Guy. *N'y a-t-il pas d'amour heureux?* Paris, Éd. Robert Laffont, 1999, 297 p.
- DANDURAND et al. « Que nous disent les pères à propos des transitions familiales », *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?* Paris l'Harmattan, 1998, p. 173-189.
- DOLTO, Françoise. *Quand les parents se séparent*, Paris, Éd. Le Seuil, 1988.
- LEBOURDAIS, C., N MARCIL-GRATTON et E LAPIERRE, Adamcyk, « Les nouveaux comportements conjugaux et la prise en charge des enfants au lendemain d'une

- séparation », été 2001, *Le Familier, Revue de la Fédération des unions de familles*, Vol 26, n° 2, 21 p.
- LEE, Catherine M. et Karen A BAX. "Children's Reactions to Parental Separation and Divorce", *Paediatrics and Child Health*, 5, n° 4 (May/June 2000): 217-218.
- NOREAU, Pierre. « Construction et déconstruction du lien social en droit privé: Le cas de la monoparentalité » dans Nicholas Kasirer (dir.). *La solitude en droit privé*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2002, 42 pages (manuscrit à paraître).
- SIX, Jean-François, *Dynamique de la médiation*, Paris, Éd. Le Seuil, 1995.
- THÉRY, Irène et Marie-Josèphe DHAVERNAS. « La parenté aux frontières de l'amitié : statut et rôle du beau-parent dans les familles recomposées », *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Essais et Recherches, Éditions Nahian, 1993, Chapitre IX.
- THÉRY, Irène et Marie-Josèphe DHAVERNAS. « Le beau-parent dans les familles recomposées : rôle familial, statut social, statut juridique », *Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson*, U.A. C.N.R.S. 1991, n° 412 - 54 p.
- WALLERSTEIN, Judith. « The Long-Term Impact of Divorce on Children », *Family and Conciliation Court Review*, 36, n° 3, (July 1998): 368-383.

**BON DE COMMANDE**

Actes du colloque tenu dans le cadre  
du 70<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS  
14 mai 2002, Université Laval

**Séparation conjugale: pour qui les gains,  
pour qui les pertes?**



Sous la direction de  
Marie-Christine Saint-Jacques et  
de Richard Cloutier

Veillez me faire parvenir \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de :  
Actes du colloque : *Séparation conjugale : pour qui les gains, pour qui les pertes?*

Prix régulier : 10.00 \$ (taxes et frais d'envoi compris).  
Prix étudiant : 9.00 \$ (taxes et frais d'envoi compris) (veuillez inscrire votre numéro matricule : \_\_\_\_\_).

Ci-joint un chèque au montant de \_\_\_\_\_ \$, fait à l'ordre de l'UNIVERSITÉ LAVAL.  
(Notre numéro de TPS : R119 278 950) (Notre numéro de TVQ : 1008-154-143 TQ003).

Nom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Prière de retourner au :

Jeunes et familles en transition (JEFET)  
Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes  
et des familles à risque (JEFAR)  
Bureau 2446-A, Pavillon Charles-De Koninck  
Université Laval  
Québec (Québec) G1K 7P4  
Numéro de téléphone : (418) 656-7007  
Numéro de télécopieur : (418) 656-7787  
Courrier électronique : jefet@crsc.ulaval.ca

L'équipe Jeunes et familles en transition (JEFET) est une équipe qui bénéficie d'une subvention d'infrastructure du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Elle effectue des recherches en partenariat avec six centres jeunesse québécois et trois organismes directement touchés par le thème des familles en transition (FFAQ, FAFMRQ et CLSC région 03). L'équipe est aussi rattachée au Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Depuis 1992, l'équipe de recherche JEFET s'intéresse au phénomène des transitions familiales, particulièrement celles qui surviennent suite à la séparation conjugale ou au placement d'un enfant en milieu substitut.

### **Chercheurs**

**André Beaudoin**, École de service social, Université Laval

**Madeleine Beaudry**, École de service social, Université Laval

**Richard Cloutier**, École de psychologie, Université Laval

**Sylvie Drapeau**, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

**Marie-Hélène Gagné**, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

**Marie Jacob**, Centre de recherche JEFAR, Université Laval

**Esther Montambault**, École de service social, Université de Sherbrooke

**Claudine Parent**, Centre de recherche JEFAR, Université Laval

**Marie-Christine Saint-Jacques**, École de service social, Université Laval

**Marie Simard**, École de service social, Université Laval

**Jacques Vachon**, École de service social, Université Laval

**Patrick Villeneuve**, École de service social, Université Laval

### **Représentants des organismes partenaires**

**Diane Bélanger**, Centre jeunesse de l'Estrie

**Claudette Belzile**, Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

**Huguette Blais**, Fédération des familles d'accueil du Québec

**Louise Carignan**, Centre jeunesse Outaouais

**Jean-Pierre Cormier**, Centre jeunesse des Laurentides

**Michel K. Laflamme**, Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches

**Hugues Matte**, Table des gestionnaires famille/enfance/jeunesse, région 03

**Marie-Reine Patry**, Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire

**Nathaly Roy**, ADISEP Drummond



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**



**Faculté des  
sciences sociales**